

Haute-Alsace

Un temps d'avance

Actions et perspectives

1998... 2001... **2004... 2008... 2011... 2015... 2021...**



Édition limitée
à consulter sur
www.territoires68.fr

PARRESIA
Conseil Associés
Thierry-Yves LIDOLFF
Dirigeant-Fondateur

Département



Haut-Rhin

Rapport établi pour le compte du Département du Haut-Rhin
Document de transmission - mars 2015

Un temps d'avance

AVANT-PROPOS

ENJEUX: des pistes pour l'avenir

SPÉCIFICITÉS: ce qui singularise la Collectivité

FONDAMENTAUX: les cœurs de mission

POSTFACE: des valeurs départementales intangibles?

ANNEXES



Sommaire

ENJEUX: des pistes pour l'avenir	9
Des défis qui résonnent comme des promesses d'actions	11
Douze défis	11
Une prospective tendancielle	12
Ni fatalisme, ni résignation	13
Des idées-forces pour inspirer la réflexion	14
Quelques idées-forces dans la sphère économique	14
Des idées-forces au titre de la sphère institutionnelle	18
Le nécessaire défi budgétaire	24
SPÉCIFICITÉS: ce qui singularise la Collectivité	29
Une institution départementale qui a du souffle	31
Une collectivité qui fait référence dans de nombreux champs de compétence	31
Le management et les ressources humaines	34
Développer les territoires en partenariat	37
Sept Contrats de Territoire de Vie pour conjuguer les projets	37
La Politique de Développement Local 2010-2013, puis la seconde génération de 2015	40
Habitat et logement: une politique partenariale au service des territoires	42
Un développement durable fondateur	45
Les cinq objectifs majeurs de Planètes 68	46
Des étapes décisives: 1979, 2000, 2007, 2014	47
Planètes 68: une démarche basée sur l'exemplarité de la collectivité	48
Faire vivre l'ouverture au monde pour la prospérité et l'emploi	51
Des actions qui traversent toutes les politiques départementales	51
Focus sur l'emploi frontalier	53
Favoriser les équipements structurants et d'avenir	54
L'ouverture européenne et internationale	56
L'enseignement bilingue, une condition d'ouverture culturelle et professionnelle	58
FONDAMENTAUX: les cœurs de mission	61
Apprendre, comprendre, transmettre	63
Une action globale au bénéfice des Collèges	64
Planètes 68 dans les collèges	65
La qualité de vie des collégiens	66
Le sport comme facteur d'épanouissement	68
Rendre la culture accessible à tous	69
Le devoir de solidarité départementale	73
Soutenir les familles, agir pour l'enfance et la jeunesse	77
Soutenir la jeunesse et favoriser l'insertion et l'intégration	81
Promouvoir la santé publique	83
Accompagner l'insertion professionnelle et sociale	85
Conforter l'autonomie des personnes en situation de handicap	90

Préserver l'environnement et le cadre de vie	97
Gérer l'eau, de la source au robinet	97
Protéger l'environnement naturel	98
Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur	101
Valoriser les déchets et développer les énergies renouvelables	101
Des actions concrètes de lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie	102
Les mobilités intelligentes: routes - transports interurbains et vélos	105
Favoriser la prospérité et l'emploi	107
Ouverture sur les aléas du contexte économique	107
Créer un environnement favorable à l'activité économique et à l'emploi	109
Développer l'enseignement et la recherche	109
Dynamiser l'économie	110
Soutenir le dynamisme du tourisme	113
 POSTFACE : des valeurs départementales intangibles ?	 117
 Annexes	 121

Un temps d'avance

Les Départements sont devenus, tout particulièrement au cours des trois décennies passées, des acteurs majeurs du développement des territoires.

Ils sont aussi au cœur de la cohésion sociale, territoriale et culturelle, avec la gestion de services essentiels pour les habitants et les acteurs économiques, sociaux ou associatifs. Ils constituent, par ailleurs, des investisseurs publics de premier plan, au bénéfice des équipements structurants.

Les Départements favorisent ainsi les conditions durables de la prospérité et de la croissance.

Ils se sont adaptés, pendant cette période, à des réformes institutionnelles régulières qui les mettaient au défi de faire face à des contraintes financières considérables. Ils répondent, par des services de qualité, aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les citoyens/usagers, les communes et intercommunalités, les entreprises, les associations. Ils ont inventé leur gouvernance, comme leur management, en lien avec l'intégration de nouvelles compétences et des personnels dédiés, mais aussi dans le cadre des relations à établir avec de nouveaux acteurs.

Les Départements ont, à cette occasion, créé des politiques nouvelles, mis en place des expertises et ingénieries publiques innovantes.

Tel est le cas du Conseil Général du Haut-Rhin - désormais dénommé Conseil Départemental - qui a, au cours de ces dernières années, recherché l'exemplarité et l'efficacité par le développement de nouvelles politiques inscrites dans le Projet pour le Haut-Rhin, initié dès 2004 par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Charles Buttner, et déployées par l'Assemblée Départementale. La Haute-Alsace est reconnue à cet égard, et se trouve souvent désignée comme collectivité référente, dans ses méthodes, visions, innovations et réussites.

De nouvelles perspectives institutionnelles se présentent, en même temps que des défis renouvelés sur les attentes des populations et des acteurs économiques. Les capacités financières, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont amputées et nécessitent de nouvelles innovations tant budgétaires et financières qu'opérationnelles et partenariales.

Le paysage institutionnel est bouleversé avec le nouveau périmètre régional, l'Eurométropole Strasbourg et l'évolution des intercommunalités.

A un moment charnière que connaît la collectivité départementale, Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, a proposé, lors de la séance d'adoption du Budget 2015, d'établir un document de travail, témoin des actions menées par l'Assemblée Départementale et présentant les enjeux du présent et les perspectives d'avenir notamment, dans le cadre de la réforme territoriale.

Cette mission a été confiée à un cabinet externe expérimenté dans la conduite opérationnelle et stratégique des collectivités territoriales, avec la contribution active et dynamique des services départementaux.

Le contenu de ce rapport s'attache à recenser, au regard du travail accompli par la Collectivité, les dynamiques créées d'une part, et les nouvelles perspectives envisageables d'autre part. Il décrit également le contexte économique et social et présente en annexe les mutations que connaît depuis quelques années l'économie de Haute-Alsace.

La première partie, « Les enjeux: pistes pour l'avenir », est consacrée aux forces de la Collectivité, aux défis auxquels elle fait face, les anticipations lui permettant de poursuivre la construction d'un avenir meilleur.

La seconde partie, « Les spécificités: ce qui singularise la Collectivité » est consacrée à ce qui identifie l'Institution dans son action de développement économique et territorial et sa mobilisation pour la prospérité et l'emploi.

« Les fondamentaux: les cœurs de mission » constitue la troisième partie et reprend les politiques départementales qui sont au centre de l'action en direction des forces vives et montre le souci quotidien de l'Institution d'assurer la proximité dans les besoins essentiels des habitants.

Des valeurs fortes sont présentes dans le quotidien de l'action départementale et lui donnent une singularité remarquable. La conclusion questionne en forme d'espoir: « Postface: des valeurs départementales intangibles? »

ENJEUX des pistes pour l'avenir



La Passerelle des 3 Pays

Des défis qui résonnent comme des promesses d'actions

Dans la première partie de ce document, nous avons souhaité résumer ici les crises ou événements qui changent la donne. Certains de ces événements sont anciens et restent vifs dans leurs effets, d'autres se déploient actuellement, d'autres n'ont pas encore révélé toutes leurs conséquences.

Il s'agit de défis qui sonnent comme des opportunités et obligations d'action. Nous avons tenté d'en lister les principales à nos yeux. Celles que nous retenons peuvent être considérées comme étant des événements/changements majeurs.

Douze défis

Six relèvent de la situation économique et sociale, six autres concernent davantage le contexte institutionnel.

Les 6 événements/changements de la sphère économique

- > **La stagnation de l'économie française et les difficultés à faire face aux réformes structurelles indispensables à une croissance durable.** Les conséquences de cette crise économique et sociale et du manque de compétitivité de nos entreprises, sont importantes dans le Haut-Rhin, voisin de deux pays européens ayant depuis longtemps accompli leurs réformes de structure leur permettant d'affronter dans de meilleures conditions le nouvel ordre économique mondial.
- > **La dégradation de la situation économique du Haut-Rhin, avec une chute en matière de PIB par habitant à l'échelle nationale depuis 1990, évoquée dans le rapport.** L'inversion du solde de la balance commerciale alsacienne devenue importatrice nette en 2009 alors qu'elle a été exportatrice pendant plusieurs décennies. Une aggravation du taux de chômage.
- > **La métropolisation et la mondialisation de Bâle et du versant suisse de l'Agglomération Bâloise a été un phénomène exceptionnel.** Un très grand nombre d'emplois de haut niveau a été créé et les conséquences sur les parties alsacienne et badoise ont été importantes. Il en résulte une mutation sociologique du Sud du Haut-Rhin. L'influence de la métropolisation des emplois bâlois se fait largement sentir dans le sud du Haut-Rhin et en particulier dans la partie française d'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB).
- > La fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim, son projet alternatif en dehors de toute organisation, de toute coopération sur la transition énergétique et économique à l'échelle transfrontalière, sans compter ses impacts économiques et sociaux à court terme

forcément négatifs.

- > La remise en question du statut social et fiscal des entreprises de droit suisse localisées dans le périmètre de l'EuroAirport. Et les blocages et freins relevant du droit social et du travail, comme de la fiscalité ou des contraintes réglementaires pesant sur les entreprises
- > Les mutations « horizontales » de la société. C'est la question du défi démographique, de l'évolution des structures familiales, de la prégnance des nouvelles technologies de l'information, de l'e-démocratie, etc.

Les six événements/changements institutionnels

- > Des restrictions budgétaires croissantes dans le prolongement des transferts massifs de charge et une suppression des marges fiscales, phénomènes qui se sont accélérés ces dernières années.
- > Les freins aux grands projets structurants, comme le TGV Rhin Rhône ou la liaison ferrée de l'EuroAirport, et une incapacité de l'Etat à conduire une politique d'aménagement du territoire équilibrée et équitable contrairement aux effets d'annonce en la matière.
- > L'incapacité de l'Etat à autoriser, voire même à seulement réfléchir, à des expérimentations ou exceptions (réglementations, bilinguisme...).
- > Le projet du Conseil d'Alsace qui a été rejeté par référendum le 7 avril 2013 et qui « renvoie » les acteurs, à la fois, à leurs territoires et à leurs projets.
- > Une réforme territoriale en « chantier » depuis trois ans qui obscurcit toute visibilité institutionnelle et financière, voire existentielle. Le Département « nouveau » doit être au service de la stratégie à définir, pour l'emploi, les entreprises, la qualité de la vie des Alsaciens et les coopérations transfrontalières.
- > La mise en place brutale d'une « grande région » allant jusqu'à l'Ile de France, et sans études ou réflexions, concertations ni élaboration d'une vision.

Ces événements/changements -certains sont des bouleversements- interpellent les modes d'organisation et de gouvernance, les visions jusque-là partagées, les actions et projets programmés, les équilibres territoriaux, les fondamentaux sociaux, économiques et culturels.

Une prospective tendancielle

Le rapport « Un enjeu stratégique pour le Haut-Rhin: l'Agglomération trinationale de Bâle; un territoire d'expérimentation » - dit Rapport Degermann - commandé par le Conseil Général du Haut-Rhin en 2013 avait esquissé trois scénarios tendanciels. Ce document traitait du développement économique du département dans son contexte transfrontalier. Nous les évoquons ici, non pour inquiéter, mais pour rappeler le poids des réalités et des défis.

L'Alsace « dortoir », d'abord: réservoir de main d'œuvre pour le Bade Wurtemberg et le Nord-Ouest de la Suisse, en raison de l'augmentation des écarts de compétitivité entre la France

et ses voisines allemandes et suisses, l'Alsace pourrait également accroître sa fonction résidentielle au profit de français de « l'intérieur » désireux de résider en France tout en pouvant travailler en Allemagne et en Suisse voisines. La population de l'Alsace pourrait alors poursuivre sa croissance démographique et voir son économie résidentielle se développer.

Le second scénario est celui de la chute du nombre de frontaliers et l'augmentation massive du chômage dans les 10 années qui viennent, dans l'hypothèse inverse à la précédente, où les générations qui arrivent sur le marché du travail transfrontalier dans les années à venir parlent de moins en moins l'allemand, il est probable que dans ce cas l'on assiste à une chute très forte du nombre de frontaliers alsaciens vers l'Allemagne et la Suisse.

Le troisième scénario est celui d'une Alsace à trois vitesses. C'est déjà une réalité, précise le rapport cité. La dislocation de la région est visible. Le nord de la région entre dans l'orbite de Karlsruhe, le sud dans celle de l'agglomération bâloise. L'agglomération strasbourgeoise poursuit sa mutation internationale, frontalière, scientifique et touristique, et concentre des entreprises à forte valeur ajoutée dans des secteurs porteurs, en particulier dans le domaine des sciences de la vie bien connectée à Biovalley. Le statut de métropole ou d'Eurométropole, s'il n'est pas pensé globalement pour le bien commun de la capitale européenne et de la région, peut s'avérer un facteur de dislocation potentiel supplémentaire. La base économique alsacienne subsiste difficilement et les difficultés de l'agglomération mulhousienne s'accroissent.

Ni fatalisme, ni résignation

La tentation du fatalisme, de la résignation, voire du repli sur soi que provoquent ces événements, et que peuvent inspirer les scénarios tendanciels, n'est pas à négliger, même si le Département a tout fait -et est organisé pour ce faire- pour l'endiguer.

Ces crises provoquent ou mettent à jour de graves dysfonctionnements, dans un contexte global très dégradé. Leur impact est tel qu'elles obligent à faire un diagnostic lucide et raisonné, à définir une vision nouvelle, à mettre en place des partenariats nouveaux, à revoir la gouvernance et les modes d'action.

La Haute-Alsace est certainement plus « entraînée » que bien d'autres pour faire face à ces défis. Son ADN facilitera la mise en œuvre des actions, comme le montrent les éléments relatifs aux projets et actions de la collectivité ou encore ses méthodes de travail qui sont analysées dans le présent rapport.

Des idées-forces pour inspirer la réflexion

La Haute-Alsace saura, forte de son passé et de ses bonnes pratiques, poursuivre et accélérer les innovations. Car l'avenir de ce territoire, plus que jamais peut-être dans son histoire, elle doit le créer, l'inventer « aux frontières » physiques, politiques, économiques, environnementales, sociétales.

Il y a également la coopération privé/public à développer, dans l'émergence et le montage des actions, dans la gouvernance aussi entre élus et opérateurs économiques. C'est un chemin que le Département a pris, retrouvant là la belle invention de la Société Industrielle de Mulhouse. La sobriété de sa gestion, les partenariats et les coopérations mis en place, l'ouverture au monde, son sens de l'accueil, les innovations facilitées dans tous les domaines d'action, le repérage des projets structurants, l'attention quotidienne aux attentes des habitants, l'appui permanent aux entreprises et acteurs économiques, ses priorités à l'éducation constituent sa force.

Quelques idées-forces dans la sphère économique

Les événements/changements de la sphère économique et sociale (au nombre de six) évoqués dans le chapitre précédant indiquent, chacun, les défis à relever, certains concernent l'Etat directement (les réformes de structures), d'autres relèvent de solutions à inventer (droit fiscal et social expérimentaux), de pistes à renforcer et institutionnaliser (bi et multilinguisme), d'actions nouvelles à conduire, de négociations et partenariats à inventer ou renouveler (grands projets structurants).

Les idées-forces qui relèvent de la sphère économique sont complétées par celles présentées dans la partie institutionnelle. Une lecture complémentaire est de ce fait nécessaire.

On propose ici, en partie en complément et en échos à certaines propositions déjà faites, et entendues par l'institution départementale, des idées-forces présentées sous forme interrogative. Elles n'ont pas le statut de pistes à suivre ou de propositions à mettre en œuvre, mais -plus modestement et peut-être plus fondamentalement- comme éléments pour la réflexion à poursuivre.

La Haute-Alsace sait avoir des temps d'avance, concevoir et agir au moment opportun, y compris pour anticiper des situations ou des événements. Mais elle sait prendre en permanence et parallèlement le temps de la réflexion. C'est ce qui est proposé ici.

Les questions relatives à la situation « frontière » de la Haute-Alsace sont prégnantes sur l'ensemble de son territoire. La situation du « sud aux trois frontières » est certes très

spécifique par les enjeux et difficultés qu'elle révèle. Mais il convient de remarquer que les idées forces qui concernent spécifiquement ce territoire trouvent leurs effets sur l'ensemble de la Haute-Alsace, comme sur l'ensemble de l'Alsace.

Rappelons que le programme de l'agglomération de Bâle, 2^e génération, prévoit la création de plus de 40 000 emplois.

La question spécifique du tri-frontalier

Ce territoire est confronté à 3 administrations et a la particularité d'abriter deux structures disposant de statuts binationaux: l'Institut franco-allemand de Saint-Louis (ISL) d'une part, l'EAP franco-suisse d'autre part. Ces deux structures connaissent des difficultés tout à fait spécifiques, notamment relatives au droit social pour l'EAP et l'ISL, pour la fiscalité des entreprises en ce qui concerne l'EAP.

Les questions spécifiques au droit social très particulier que représente cette partie du territoire alsacien et national sont fondamentales.

L'existence d'un droit local préexistant constitue une incitation supplémentaire à la prise en compte de ces questions dans un nouveau cadre.

Reprendre ce sujet et trouver de nouvelles coopérations avec le Bas-Rhin et la Moselle pour négocier avec l'Etat et la Région un projet dans ce sens ?

Troisième pôle industriel national

L'espace compris entre Sochaux Montbéliard, Belfort, Mulhouse et Saint-Louis, (y compris le pôle aéronautique de l'EAP) constitue, avec ses emplois de très haut niveau, le troisième pôle industriel national, après Paris et Lyon. Et l'un des premiers d'Europe avec le Nord-ouest de la Suisse et le Bade Wurtemberg.

L'Insee reconnaît bien ce troisième pôle industrie qui d'ailleurs s'arrête pour lui aux frontières et ne prend pas en compte la partie EuroAirport.

Trouver les voies pour s'inscrire dans la dynamique de ce troisième pôle industriel en cohérence avec le pôle européen constitué avec le Nord-ouest de la Suisse et le Bade Wurtemberg ?

Les investissements, notamment étrangers

Les entreprises à capitaux étrangers manifestent un intérêt faiblissant pour investir en France dont l'attractivité et la compétitivité s'amenuisent dans le contexte de la concurrence mondiale. La Haute-Alsace voit pourtant son destin lié à cette mondialisation.

Rechercher les modalités pour développer une nouvelle attractivité, par le travail sur l'image et des expérimentations en termes de fiscalité et de réglementation ?

Le bilinguisme

Le diagnostic général d'un risque de perte du bilinguisme des jeunes générations renforcé par la faiblesse de la pratique de l'anglais emporte des conséquences graves sur le modèle de développement de la Haute-Alsace.

Trouver un accord avec les autorités pour développer, comme un Land allemand (SARRE) a su le faire, une exception bilingue ou plutôt trilingue, en étroite collaboration avec le Bas-Rhin ?

Mobilités et saturation des trafics

Le Haut-Rhin souffre gravement des saturations diverses du trafic. Prenons l'exemple du trafic autoroutier à l'entrée de Bâle aux heures de pointe et la difficile gestion des trafics de transit dans la commune de Saint-Louis qui affectent l'attractivité de cette partie du département et de l'EAP. Les retards pris sur les projets d'infrastructures handicapent les chances de renouer avec la prospérité et la croissance, c'est l'exemple du TGV Rhin Rhône.

Ouvrir dès à présent avec les partenaires la négociation associant l'Etat sur les grands projets structurants indispensables et proposer des modalités innovantes, y compris basées sur le Plan Juncker ?

Renforcer l'ingénierie, la réflexion prospective et le pilotage

Il y a la nécessité, semble-t-il d'améliorer la capacité à être entendu en termes d'aménagement du territoire, de prospective ou de développement économique, notamment dans les instances internationales ou transfrontalières. De même, une plus grande efficacité est à rechercher dans la mise en œuvre de projets.

Si l'on prend en exemple les 8000 emplois supplémentaires en jeu sur les zones de l'EAP ou à sa proximité, ce qui représente plus qu'un doublement, on imagine les conséquences multiples qu'il convient d'anticiper. **Il n'existe pas aujourd'hui de système d'information sur les données urbaines. Comme l'indique le rapport Degermann (2013), sans un outil de connaissance partagé et adopté par toutes les parties, comment imaginer une prospective, un aménagement, un suivi des politiques et des projets des uns et des autres ?**

Autre exemple, il semble difficile de mobiliser aisément l'ensemble des disponibilités foncières pour les entreprises du côté français, et encore moins à l'échelle transfrontalière. Ou encore, l'Insee qui ne tient pas compte des emplois de droit suisse de l'EAP et n'inclut pas le pôle industriel aéronautique dans ses chiffres.

Rechercher les voies et moyens de renforcer l'ingénierie, le pilotage et la réflexion prospective, par le renforcement des outils existants ou la création de nouveaux, et permettant d'appréhender les enjeux et projets sur un périmètre incluant les territoires voisins, y compris le Territoire de Belfort et sa région (SIG, équipes de planification d'ETB, observatoire de l'emploi et des compétences, observatoire des mobilités, élaboration d'un plan de déplacement et des mobilités, système d'information de type Banque de Données Urbaines (BDU) ?

Le dialogue d'Etats

Constate-t-on aujourd'hui une certaine réserve ou une lassitude de nos voisins allemands ou suisses au sujet de la coopération de proximité avec les territoires frontaliers ? L'enthousiasme des années 1960 à 2000 s'est peut-être atténué.

La part d'idéalisme et d'ambitions nécessaires pour porter des activités de coopération volontariste reste cependant vive en Haute-Alsace.

Rechercher les voies et moyens pour revitaliser le dialogue entre les Etats, notamment par des actions spécifiques – de lobbying – auprès de l'Etat français ?

La question spécifique des transports frontaliers

Les enjeux sont considérables et les obstacles aux solutions connues très grands. La conception, le financement et l'exploitation de nouvelles infrastructures de transports collectifs transfrontaliers sont d'une rare complexité, en raison par exemple du non-recouvrement des territoires fonctionnels et des territoires institutionnels, des difficultés liées à l'interopérabilité technique des systèmes de transport, ou encore des réglementations locales et nationales.

La capacité à surmonter ces contraintes est un enjeu déterminant dans la gestion des agglomérations transfrontalières pour lesquelles le renforcement du transport urbain transfrontalier est perçu comme un élément-clé de leur développement.

Développer ou réinventer une gouvernance politique transfrontalière seule à même de surmonter les contraintes techniques et organisationnelles ?

La gestion de l'EAP

Le développement du pôle industriel de l'EAP est stratégique pour l'emploi local, son raccordement ferroviaire est indispensable.

L'EAP n'a pas, indique le rapport Degermann (2013), de projet industriel, la promotion économique de ce site d'accueil n'est pas vraiment assurée dans le cadre d'une stratégie continue et concertée. Les entreprises du site en pâtissent : elles ne sont pas soutenues par un collectif franco-suisse ni encouragées à investir dans le cadre d'un projet et d'un contexte juridique visible à long terme.

Sécuriser l'environnement juridique à l'EAP nécessaire au déploiement d'une stratégie à long terme.

La planification territoriale des agglomérations de Bâle et de Saint-Louis

Compte tenu des enjeux de développement de l'agglomération bâloise, du mode de financement des investissements publics de l'agglomération, et de la faiblesse de l'ingénierie d'aménagement du côté français, il est probable que la partie bâloise prenne de plus en plus de poids dans les décisions d'aménagement françaises.

S'organiser à la hauteur des nécessités dans les processus d'aménagement et de

programmation de l'agglomération afin de respecter l'équilibre des enjeux et les intérêts respectifs ?

Voir annexe n° 3 « L'histoire s'écrit dans l'actualité » (article du Moniteur 15.10.2012)

La prospective, moteur de motivation

Le rapport Degermann (2013) a présenté des éléments de réflexion prospective traçant plusieurs scénarios possibles selon la vitesse à laquelle la reconquête de la compétitivité économique de la région s'effectue. Nous les reprenons ici à titre d'éclairage.

Reconquête de la compétitivité économique lente ou nulle, perte du bilinguisme

Reconquête de la compétitivité économique lente, mais reconquête rapide du bilinguisme

Reconquête de la compétitivité économique rapide mais perte du bilinguisme

Reconquête de la compétitivité économique rapide et reconquête rapide du bilinguisme

La prospective est un outil de pilotage et de gouvernance indispensable, elle repose toutefois sur un ensemble de process et d'indicateurs qui nécessitent un investissement important. Elle constitue aussi un moteur de motivation indispensable aux acteurs quand les efforts et les risques sont grands. Le Département détient déjà, par ses équipes, un savoir-faire qui peut s'allier à ceux des partenaires.

Le Haut-Rhin ne doit-il pas inciter à la mise en place d'une plateforme, outil stratégique pour un développement cohérent de l'espace trinational en associant toutes les parties prenantes (CAHR, ADAUHR, SEMHA, ETB...)?

Des idées-forces au titre de la sphère institutionnelle

Le Haut-Rhin, un département bien entraîné

Durant ces quatre dernières décennies, le Département du Haut-Rhin a fait face à des dizaines de réformes souvent peu préparées par l'Etat, avec des règles du jeu peu claires et surtout changeantes qui ont entraîné la nécessité de réaliser des diagnostics, de redéfinir des stratégies, d'inventer des politiques. Il a par ailleurs été obligé de se doter d'expertises, de compétences et de mobiliser des moyens financiers.

Rappelons en effet les nombreux textes législatifs qui ont marqué cette période, sans évoquer les autres réformes (budget de l'Etat, fiscalité, statut de la fonction publique...), les nombreuses directives européennes ou encore la loi (abrogée) relative au conseiller territorial.

- Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Loi n° 2010-1 563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales
- Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République
- Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
- Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
- Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation
- Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État
- Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales
- Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

A chacune de ces étapes, le Département a su entreprendre des mutations importantes et il y a réussi grâce à sa capacité à la fois à anticiper et à rebondir. Il en est ressorti entraîné. Entraîné comme un sportif de haut niveau qui se prépare toujours pour la compétition d'après.

Que s'est-il passé depuis trois ans ? Outre l'abrogation de la loi relative au conseiller territorial, c'est l'annonce répétée de la disparition des départements, puis l'annonce de fusions, c'est l'amputation de ses moyens (après la réforme de la taxe professionnelle privative de recettes) par les péréquations, les réductions de dotation, les freins mis à l'emprunt et aux modalités d'ingénierie et de financements innovants, comme les partenariats publics/privés.

C'est encore la non prise en compte des besoins financiers dans les enveloppes d'investissement de l'Etat comme dans les contrats de plan, l'abandon de l'Ecotaxe contribuant aux investissements départementaux, ou encore le ralentissement ou le blocage des projets autoroutiers, de lignes à grande vitesse, des ports et aéroports.

On le voit, les Départements ont été plongés dans des revirements incessants et ont fait l'objet d'informations contradictoires. Et nombre d'acteurs ont développé, souvent sans rationalité aucune, l'idée de la suppression de la strate départementale. Certains y ont même

vu un facteur de croissance ! On a pu lire qu'étouffés par les dépenses sociales, il convenait de les supprimer.

Il est vrai qu'à ce jour, ni l'Etat, ni aucune strate territoriale ne revendique la compétence sociale. Les départements y voient eux, et le département du Haut-Rhin l'illustre bien, la noblesse d'une obligation majeure, humaniste.

Le Département ragaillardi ?

A quelques semaines des élections, le département sort ragaillardi de la première mi-temps de l'examen du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). A l'Assemblée nationale, les compétences des départements semblent enfin se préciser après trois ans d'incertitudes et de retournements. Ces collectivités menacées de suppression ou de dévitalisation ont repris de la vigueur. Voulant parvenir à un compromis sur la réforme des compétences des collectivités territoriales, le Gouvernement vient de renoncer à transférer aux régions les routes départementales, une nouvelle concession de taille après l'abandon du transfert des collèges aux régions.

Les Départements devraient en effet finalement demeurer compétents pour l'entretien des 380,000 km de routes placés dans leur giron. Et donc aussi rester les employeurs des quelque 30 000 agents et 4 500 ouvriers des parcs et ateliers qui travaillent sur ce réseau.

Réfléchir à l'idée de gérer pour le compte de la Région les lycées du Haut-Rhin afin de créer des synergies et économies d'échelle et de garantir et renforcer la proximité indispensable, notamment au regard du projet de bi/trilinguisme ?

Pas de décentralisation: nouvelle atteinte à la compétitivité des territoires au sein de l'Europe

Une certitude, alors qu'il y a quatre ans des nouveaux champs de compétence devaient être décentralisés, un tel transfert n'est plus d'actualité, pas davantage la clarification pourtant indispensable des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Après les Régions, les Départements devraient perdre leur clause de compétence générale, c'est-à-dire la faculté d'intervenir dans tous les domaines dès lors qu'il existe un intérêt départemental. La disposition sera examinée à la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Pour autant, le flou est total sur les autres compétences. La question de la suppression de la clause de compétence générale pour le Département comme pour les Régions n'est pas définitivement tranchée. Ce qui apparaît clairement dans ce cas de figure, c'est que certaines compétences actuellement mises en œuvre par les uns ou les autres seront orphelines. Quel sera le sort de ces actions et de leur financement ?

Négocier avec la Région le maintien des financements en place dans le Haut-Rhin dans les domaines de compétence qui lui seraient transférés ?

Les routes

A ce jour, le projet de loi dispose que la Région « peut contribuer au financement des voies et axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional ».

N'est-ce pas un juste retour des choses puisque avant le transfert des routes nationales aux Départements, les Régions contribuaient tant aux financements de celles-ci comme des routes départementales ?

Négocier avec la Région le soutien financier aux infrastructures dans le cadre d'un schéma départemental ouvert sur les territoires voisins et présentant des évaluations économiques ex ante démontrant les effets économiques durables pour les territoires et les populations ?

Les compétences économiques

Dans le domaine de l'économie en revanche, le Département ne pourra plus apporter d'aides aux entreprises, puisque cette compétence sera réservée aux Régions et éventuellement aux communes et intercommunalités (si celles-ci bénéficient d'une convention signée avec la Région). « Par voie de convention », le Département pourrait cependant se voir confier par les communes et leurs groupements, la capacité d'agir en leur nom en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise. De plus, les conseils départementaux pourront « poursuivre la mise en œuvre de leurs actions de développement économique jusqu'au 31 décembre 2016 » (à l'exclusion de l'octroi des aides aux entreprises).

Par ailleurs, comme les autres collectivités, les Départements pourront participer au service public de l'emploi. Un amendement leur en accorde expressément le droit.

Les députés ont aussi réaffirmé la compétence des Départements en matière de tourisme en affirmant que « la Région, les Départements et collectivités territoriales à statut particulier situés sur son territoire, élaborent et adoptent conjointement un schéma de développement touristique ». Par voie de convention avec les Départements, les Régions pourront déléguer la maîtrise d'ouvrage des actions dans le domaine touristique notamment au Département.

Continuer d'agir sur le développement économique en étant le garant de ce développement sur le territoire départemental en associant les autres acteurs de ce développement ? Organiser et fédérer les diagnostics, définir collectivement les enjeux, se battre ensemble pour réaliser ou faire réaliser les actions par les responsables (Etat, Région...)?

Réfléchir à la création d'un conseil de développement travaillant sur ces sujets et sur le développement durable ? et l'associer à la prospective ?

Les transports interurbains et scolaires

En revanche, les transports scolaires comme les transports interurbains échapperaient bien aux Départements. Le maintien de la compétence des transports scolaires dans les attributions des Départements serait pourtant « cohérent » avec celui des collèges. Par ailleurs, comment séparer les transports interurbains et scolaires alors qu'une mise en synergie est souhaitable – et mise en œuvre- à la fois pour réduire les coûts et offrir de nouveaux services de mobilité ? De plus, cette même synergie est à rechercher avec les transports des élèves handicapés qui restent de compétence départementale.

S'il était confirmé que les transports scolaires soient transférés aux Régions, il conviendrait de rappeler que cette compétence est celle de l'organisation - et non pas du financement -

des transports scolaires. Ne seraient donc transférables que les dépenses organisationnelles relatives à cette politique, et non la prise en charge des dépenses des familles ? Celle-ci relève bien d'une initiative propre au Haut-Rhin. Rappelons également que le fait d'instaurer une participation de l'usager, tant sur les lignes spécialisées que sur les lignes commerciales, réduit d'environ de 15 % les demandes de carte et donc les dépenses. Le Département dispose donc là d'une marge de manœuvre importante. Par ailleurs, il conviendrait d'étudier une intégration plus complète des deux dispositifs de déplacement en car, qui pourrait conduire à de nouvelles économies et surtout à un accroissement global de l'offre de service en même temps qu'une réduction de la tarification.

Faire de la mobilité et son développement une priorité ? (sujet déjà évoqué dans la partie économique, avec notamment des outils d'information et de planification, un Plan de Déplacement) formaliser, en lien étroit avec les autorités urbaines organisatrices des transports, auprès de la Région désormais compétente, le diagnostic, les besoins et réponses en termes de transports et déplacements ?

Proposer un partenariat véritable avec la Région sur les transports interurbains essentiels au Département et sur les transports scolaires qui ne peuvent être déconnectés, ni des collèges, ni des transports collectifs, voire une mise en œuvre dans le cadre d'une convention de délégation ?

Intégrer les territoires voisins dans le dispositif de transports en car, grâce, en particulier aux dispositions législatives prises très récemment sur la libéralisation du dispositif ?

Les projets stratégiques et structurants

Certains projets sont essentiels au développement à la prospérité et à l'emploi du Haut-Rhin : le bi/trilinguisme, les projets structurants comme le TGV ou la liaison avec l'EuroAirport, les projets spécifiques aux trois frontières, l'expérimentation sociale et fiscale.

Formaliser une mobilisation autour de ces thèmes, en lien avec le Bas-Rhin et les élus et forces vives du Département ?

Organiser une conférence de développement mensuelle associant les parlementaires et responsables politiques, et les responsables économiques, pour piloter l'action d'élaboration des projets prioritaires et organiser un véritable lobbying auprès des autorités concernées, (l'Etat la Région en particulier) ? Pour renforcer le dialogue avec les partenaires suisses et allemands ?

Les projets propres à l'Alsace

Les projets communs aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont nombreux et le développement de leurs territoires en dépend pour une part importante, à l'exemple des expérimentations dans les domaines des langues, des réglementations sociales et fiscales, ou encore des projets structurants.

Proposer la pérennisation du Congrès d'Alsace, se réunissant une fois par an ? Poursuivre et amplifier avec le Département du Bas-Rhin une mobilisation concertée sur ces projets stratégiques à défendre auprès de l'Etat ou de la Région nouvelle ?

Développer les coopérations, les mutualisations, les ingénieries

Le Haut-Rhin est déjà très engagé sur ces terrains. Compte tenu des enjeux – le caractère impératif et urgent de certaines actions comme la nécessité de regrouper les intelligences, savoir-faire et moyens – cela constitue une priorité d'action.

Mobiliser les acteurs de Haute-Alsace principalement, mais aussi les territoires voisins, sur les recherches de synergies renouvelées créatrices de nouvelles mobilisations des parties prenantes ?

L'économie du tourisme

Les textes portant réforme de l'organisation territoriale des acteurs publics en France doivent modifier progressivement les voies et moyens d'aborder le développement de l'économie touristique (émergence de l'Eurométropole, Pôles d'Equilibre des Territoires Ruraux, etc.).

Les voies déjà tracées doivent être prolongées. Il s'agit notamment d'optimiser l'organisation régionale et territoriale, agir sur la formation et l'emploi, améliorer l'information et la commercialisation pour diversifier la clientèle et définir des priorités en termes de développement pour des filières touristiques (tourisme d'affaires et de congrès, tourisme culturel ; activités touristiques de sport et de nature).

Il conviendrait par ailleurs de renforcer l'articulation des interventions des acteurs institutionnels et des opérateurs privés, la mutualisation des moyens (OT, agences), la fédération et la professionnalisation par des labels et la création de produits combinés.

Poursuivre et renforcer – compte tenu de la spécificité du tourisme d'Alsace, par son dynamisme et son caractère unique au sein de la nouvelle Région – le travail commun avec le Bas-Rhin, à travers la nouvelle agence d'attractivité d'Alsace (AAA) ?

Envisager de reproduire ce modèle relatif au secteur touristique à d'autres secteurs économiques, ou à d'autres actions et qui nécessitent une telle mobilisation de l'Alsace ?

Le nécessaire défi budgétaire

Des « capacités d'absorption » éprouvées

Comme le démontrent les documents en annexe (voir annexe 2 intitulée: « Finances, des résultats probants » - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes), la lecture des nombreux évènements qui ont affecté la vie des Départements au cours de la dernière décennie montre que lorsque les transferts de compétences et de ressources sont correctement préparés et évalués, **les Départements comme le Haut-Rhin obtiennent des résultats tangibles et sont en capacité d'obtenir de bien meilleurs résultats que l'Etat dans les domaines transférés aussi bien sous l'angle financier que sous celui de la qualité du service.**

A contrario, lorsque la décentralisation est improvisée ou que le transfert des charges et des ressources s'opère sans se soucier de préserver l'autonomie de gestion, les Départements y perdent une large part de leur capacité d'initiative et d'optimisation des services sous l'effet d'une pression financière sans précédent.

Le contexte dans lequel se prépare la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) laisse craindre que ce second schéma ne prenne le pas sur le premier.

Aucun renoncement

Dans de nombreux Départements, il y a situation de crise, tant les élus comme les services sont interpellés par des changements dont ils ne connaissent pas la teneur ni les conséquences.

Beaucoup d'entre-eux ont renoncé, à la veille du scrutin démocratique, de voter leur budget acte majeur d'une majorité et d'un exécutif.

Le Budget Primitif du Conseil Général du Haut-Rhin a, quant à lui, été soumis au vote le 19 février afin de bénéficier des informations issues de la loi de finances pour 2015 et de présenter la situation financière de la collectivité en toute transparence avant le déroulement des élections départementales.

Des chiffres clés - le désengagement de l'Etat se poursuit

Dans le cadre du plan d'économie de 50 Md€ présenté en avril 2014 par le Premier ministre, les dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 Md€ à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an, après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014. La répartition de l'effort entre les trois niveaux de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes totales, conformément au choix opéré par le Parlement pour la répartition de cet effort en 2014. Ainsi les Régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les Départements pour 31 %, soit 1,148 Md€ et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€. Au sein des Départements, cet effort sera réparti en fonction d'un indice synthétique constitué :

> du rapport entre le revenu par habitant du Département et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des Départements,

> du rapport entre le taux moyen national d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des Départements et le taux de cette taxe du Département.

L'indice synthétique est obtenu par addition des montants ainsi calculés, en pondérant le premier indice par 70 % et le second par 30 %.

L'application de cette formule est particulièrement défavorable à la Collectivité départementale dans la mesure où le revenu par habitant 2014 du Département du Haut-Rhin est supérieur au revenu moyen des autres Départements (14 743 € contre 13 105 €) et que son taux d'imposition de TFPB 2014 (12,35 %) figure à la 9^e position des taux les plus bas de l'ensemble des Départements français (contre une moyenne nationale de 15,23 %).

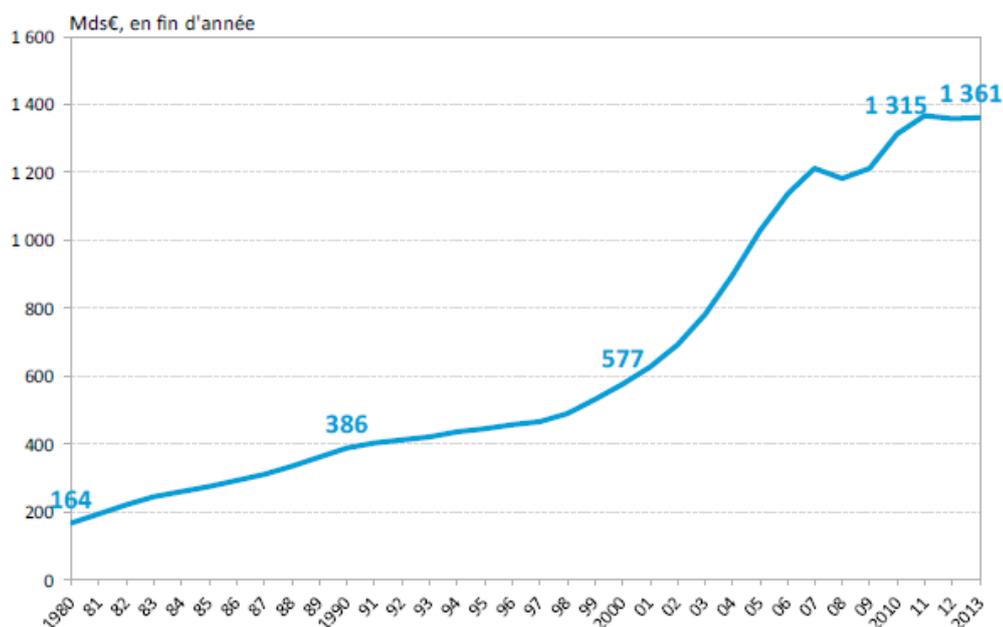
Ainsi, le Département fera l'objet d'une ponction injuste de 14,061 M€ sur sa dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'exercice 2015. L'effort se poursuivra en 2016 et 2017 avec, approximativement, le même montant d'économies supplémentaires chaque année pour l'Etat. Cette somme s'ajoute aux différentiels non-compensés par l'Etat correspondant aux charges obligatoires transférées désormais au Département.

Des décisions qui s'imposent par les circonstances

Les fondamentaux de la situation financière du Département du Haut-Rhin restent sains au moment où son sort institutionnel est en jeu au Parlement et que les domaines de compétences dans lesquels il fait ses preuves pourraient lui échapper en partie (alors que les compétences sociales sont en manque de financement à hauteur du niveau des prestations décidées au niveau national).

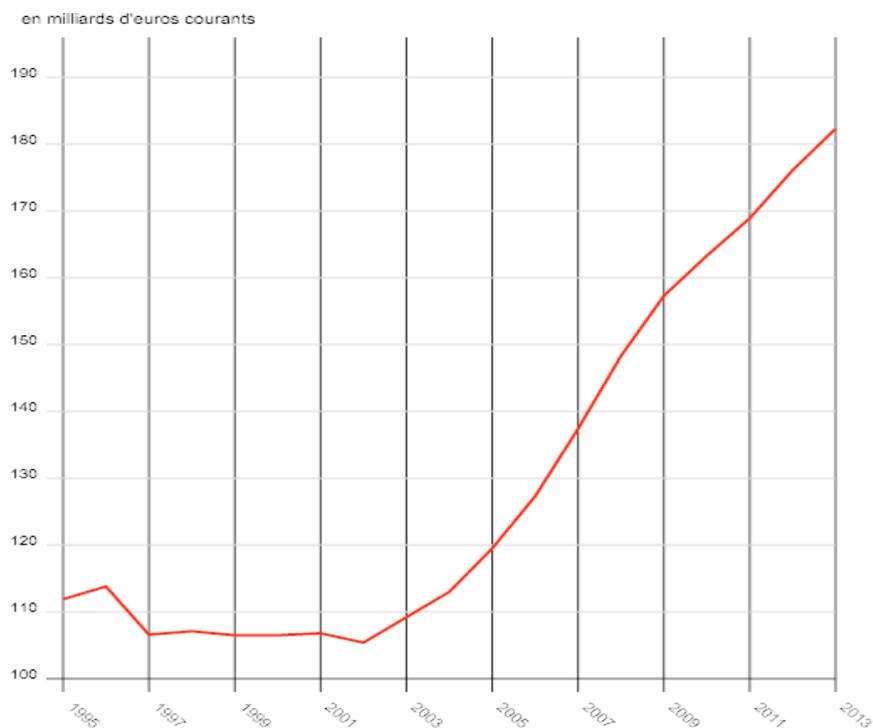
Face aux incertitudes qui pèsent sur les compétences futures et sur leurs financements, la recherche de « marges de manœuvre » s'impose au Département pour demain avec encore plus d'acuité qu'au cours de la dernière décennie.

L'accumulation d'actifs immobiliers par les collectivités est considérable et trouve sa contrepartie dans une progression de la dette, qui contrairement à celle de l'Etat ne contribue pas à financer le déficit mais à développer le patrimoine et l'offre de service public.



Actifs non financiers des administrations publiques locales : 1 361 Mds€ en 2013

**Comptes nationaux annuels base 2010 - Dette au sens de Maastricht - APUL
Administrations publiques locales - Ressources ou passifs - Encours de fin de période (valeur de marché)**



— Série 001710854 : Comptes nationaux annuels base 2010 - Dette au sens de Maastricht - APUL Administrations publiques locales - Ressources ou passifs - Encours de fin de période (valeur de marché)

Dette des administrations publiques locales : 182,3 Mds€ en 2013 soit 7,5 % des actifs

Sur la base de son plan stratégique patrimonial, le Département pourrait ainsi:

- > Poursuivre l'arbitrage entre ses actifs en fonction de leur positionnement stratégique et leur degré d'utilisation ?
- > Accélérer encore la baisse des charges pesant sur son patrimoine: consommations énergétiques, entretien courant ?
- > Avoir recours à des montages innovants permettant d'améliorer la rentabilité du patrimoine ?
- > Réviser le mode de financement des transports scolaires en pondérant une gratuité qui génère également des coûts en raison de la difficulté à adapter le service aux usages ?
- > Réfléchir à des montages privé/public de certains investissements majeurs et urgents ?

SPÉCIFICITÉS

ce qui singularise
la Collectivité



Mettre en commun les intelligences

Une institution départementale qui a du souffle

L'efficacité de l'Administration Départementale est remarquable. Elle compte 30 agents par tranche de 10 000 habitants quand la moyenne française se situe à 45 agents, permettant de ce fait de réduire la charge des impôts de 40 M€ par an pour les contribuables haut-rhinois soit 38 % des ressources fiscales de la taxe foncière ce qui permet au Département d'avoir un des plus faibles taux d'imposition, puisqu'il s'élève à 12,5 % alors que la moyenne de notre strate est de 17,6 % soit supérieur de 44 % à celle du Haut-Rhin.

Une collectivité qui fait référence dans de nombreux champs de compétence

Malgré cette fiscalité faible qui reflète la rigueur de gestion voulue par les Elus, mais surtout grâce à ce que le Directeur général appelle « l'extrême implication des collaborateurs » du Département du Haut-Rhin, ce dernier mène des politiques pionnières dans de nombreux domaines, comme nous avons pu le voir au fil du rapport. Mais rappelons certains des points d'excellence :

- > l'un des Départements français ayant le meilleur taux d'équipement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- > il est aussi un Département qui veille à offrir à ses concitoyens sans emploi, un appui constant en offrant un accompagnement personnalisé à 9 500 personnes, chiffre qui sera encore augmenté de 20 % en 2015 grâce au renforcement des moyens mis à disposition.
- > il est un Département qui prête une attention particulière à l'enfance en protégeant 3 700 enfants.
- > le Haut-Rhin est surtout le premier Département de France par son soutien à 1 156 associations – et donc au bénévolat- qui font la richesse de son territoire (900 dans le domaine du sport, 170 dans le domaine de la culture, de la musique et de la danse et 60 dans le domaine environnemental).
- > il est un Département qui reste proche des citoyens en difficulté avec ses centres sociaux accueillant et suivant annuellement 70 000 personnes.
- > l'un des vingt derniers Départements où le transport scolaire reste gratuit.

- > le Haut-Rhin est le premier département bilingue de France, avec 17 % des élèves du primaire suivant un cursus Français/Allemand.
- > le réseau routier est de très bonne qualité et notre investissement dans l'entretien et la modernisation de ce dernier est supérieur à la moyenne nationale.
- > le Haut-Rhin est le seul Département à assurer l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur tous les cours d'eau départementaux pour protéger nos populations contre les crues.
- > le plus engagé dans les mesures agri-environnementales permettant de préserver l'environnement, de garder des paysages de qualité et de limiter les effets négatifs des changements climatiques.
- > le premier Département de France pour l'éducation à l'environnement avec six centres d'initiation à l'environnement, accueillant 100 000 journées/enfants par an.
- > dans le domaine des déchets, le Département du Haut-Rhin est exemplaire en termes de tri et la collecte des biodéchets qui a été impulsée par les élus départementaux est désormais une des plus aboutie de France.
- > c'est le Département français ayant protégé le plus de captages d'eau potable et les eaux usées de notre territoire sont assainies à plus de 97 % selon les normes les plus récentes.

Une recherche d'efficience permanente

Ces résultats exceptionnels ne sont cependant possibles que grâce à la forte imbrication des politiques départementales avec les territoires que le Département va encore renforcer dans le prolongement des Contrats de Territoire de Vie, autre marque de performance des Conseillers Généraux haut-rhinois.

Afin d'accentuer encore l'efficacité du tandem élus/services, une nouvelle organisation administrative a été mise en place en 2014 et pourra montrer toute sa pertinence en 2015. Regroupée autour de treize directions thématiques, qui en se réunissant fréquemment, elle crée une véritable culture de la transversalité et du faire ensemble indispensables, à la fois au renforcement de l'efficacité de l'institution mais aussi à la mise en œuvre de Planètes 68.

La nouvelle organisation de la Direction de l'Action Sociale de Proximité a été conçue pour travailler très étroitement avec les autres collectivités, et l'exemple mulhousien démontre tout l'intérêt de cette démarche non seulement pour les collectivités mais, aussi et surtout, pour répondre efficacement et rapidement aux concitoyens grâce au guichet unique. La description de la politique de solidarité montre combien l'innovation est au cœur des pratiques.

De même, la réorganisation de la Direction des Routes et des Transports permettra dès 2015 d'apporter une ingénierie routière de proximité aux communes grâce aux agences territoriales.

Dans le domaine de l'eau, l'ingénierie a de tout temps été mise à la disposition des collectivités que ce soit pour les travaux hydrauliques avec le service d'aménagement des rivières, l'appui aux exploitants des stations d'épuration et aux réseaux d'eau potable avec le SATESE et le SATEP et plus récemment notre soutien technique à l'assainissement non collectif avec le SATANC.

Dans le domaine environnemental, l'ingénierie totalement intégrée entre les Communautés de Communes et le Département dans le cadre des GERPLAN démontre son efficacité avec 850 actions engagées à ce jour

Le Département a également déployé des outils d'information géographique inégalés en France en mettant 400 couches de données à la disposition des habitants et des élus.

Dans le domaine économique, le « portail de l'économie » mis en ligne par le Conseil Général a été reconnu au niveau national avec la remise du prix TERRITORIA en 2014.

Cette ingénierie d'une ampleur unique en France se retrouve aussi en direction des personnes âgées avec le déploiement en 2015, sur l'ensemble de notre territoire d'une « Méthode d'Action pour l'Intégration et les Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie » permettant de prendre en compte dans leur globalité les problèmes de nos aînés en perte d'autonomie et de leur offrir ainsi qu'à leurs aidants des réponses et des alternatives.

Cette transversalité interne et externe est également un élément majeur de la nouvelle politique départementale décrite dans Planètes 68 où la Collectivité a l'ambition de devenir exemplaire dans ce changement économique et sociétal majeur qui s'applique déjà en interne avec des résultats encourageants obtenus en 2014 grâce à la forte adhésion des agents à la démarche et qui se déploiera avec tous ses partenaires en 2015.

Ainsi, les collègues se sont impliqués dans des opérations « zéro phyto », des actions groupées dans le domaine de l'énergie et des approvisionnements locaux grâce aux filières courtes sur les fruits et légumes et l'utilisation de viande locale issue d'animaux abattus dans l'abattoir départemental. Une bourse d'échange a également été mise en ligne et un accent sera porté en 2015 sur le gaspillage alimentaire.

Dans le domaine des énergies renouvelables, les projets prennent forme et les premières turbines viennent d'être installées sur le canal déclassé.

Les efforts portant sur la sobriété énergétique des bâtiments, mais également dans le logement social que le Département subventionne donnent les premiers résultats significatifs.

L'exemplarité de la démarche qualité

Il convient également de rappeler que par la volonté du Président, le Département est pleinement impliqué dans une démarche qualité couvrant onze secteurs d'activités et qu'il vient d'obtenir un renouvellement de ses certifications avec une remarque générale qui en dit long sur l'engagement de tous les agents départementaux dans un travail de qualité au service des Haut-rhinois :

« L'engagement et le professionnalisme rencontrés en matière de pilotage des activités expliquent le résultat de cet audit n'ayant révélé qu'un seul écart facilement corrigible ».

Le management et les ressources humaines

Au travers de la démarche de culture managériale initiée en 2010 par la Direction Générale des Services, les cadres du Conseil Général ont pu s'associer à divers groupes de réflexion sur des thématiques telles que la délégation et la responsabilisation, l'évaluation des politiques publiques, les leviers de la reconnaissance, la visioconférence, l'optimisation des coûts du Service Public, l'enrichissement de la fonction Ressources Humaines ou encore la définition des objectifs collectifs et individuels.

Ces réflexions ont connu de nombreuses concrétisations parmi lesquelles la rédaction d'une charte du manager et la contractualisation d'objectifs collectifs. Ces contrats d'objectifs ont pour finalités :

- > de donner du sens au travail à travers la fixation d'objectifs concertés avec la hiérarchie et en phase avec le projet politique ;
- > de clarifier les missions et les attentes par rapport aux métiers exercés pour permettre aux services de se placer au cœur de la valeur ajoutée ;
- > d'inscrire les services dans une logique de pilotage accrue pour préserver les marges de manœuvre de la collectivité et/ou redéployer les ressources vers de nouvelles politiques ;
- > de réfléchir à la juste qualité de service dans un contexte financier de plus en plus contraint ;
- > de mieux évaluer l'impact des politiques publiques actuelles ou nouvelles au travers de résultats mesurables et visibles.

L'atteinte des objectifs fixés dans ces contrats permet d'améliorer l'efficacité des services et la qualité des services rendus, d'optimiser les ressources ainsi que de réduire certaines dépenses.

La Charte du Manager dans laquelle le Président salue la belle mission des cadres

La charte s'articule autour de valeurs essentielles que partagent les collaborateurs et de principes de responsabilité qui guident leurs pratiques.

Pour le Président du Conseil Général, les cadres ont une belle mission qui est de permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même, afin que la collectivité réponde toujours mieux aux attentes de nos concitoyens. Les valeurs choisies (loyauté, partage, responsabilité, équité, exigence) pour fonder l'action de manager portent selon lui la marque de cet humanisme auquel élus et services sont tous attachés, et constitue la valeur suprême et, simultanément, l'exigence la plus haute.

Cette Charte a été le fruit d'un travail collectif auquel ont pris part l'ensemble des encadrants, la charte du manager exprime ainsi leur vision commune du management. Elle énonce leurs valeurs, les principes de responsabilité et les actes clés qui en découlent.

Réalisée par et pour les encadrants, elle se veut un document de référence, appelé à guider sur les chemins de l'efficacité.

Le texte de la Charte

Nous portons la stratégie de la collectivité et la partageons avec nos équipes.

Nous structurons la communication interne pour nos équipes.

Nous élaborons des messages fidèles au sens initial, en concertation avec notre encadrement, afin de garantir une compréhension homogène à tous les niveaux de l'organisation.

Nous assurons la remontée d'informations venant des agents concernant les projets mis en œuvre dans nos directions en vue de mieux évaluer leurs impacts internes et externes.

Nous portons la stratégie de la collectivité et la partageons avec nos équipes.

Nous nous approprions la stratégie de la collectivité telle qu'elle est exposée notamment dans les rapports présentés à l'Assemblée et lors de ses réunions.

Nous mettons en valeur régulièrement, lors de réunions de service, les projets phares évoqués par l'Assemblée ainsi que leurs avancées.

Nous structurons la communication interne pour nos équipes.

Nous élaborons des messages fidèles au sens initial, en concertation avec notre encadrement, afin de garantir une compréhension homogène à tous les niveaux de l'organisation.

Nous assurons la remontée d'informations venant des agents concernant les projets mis en œuvre dans nos directions en vue de mieux évaluer leurs impacts internes et externes.

Nous nous inscrivons dans une dynamique permettant de réaliser l'ambition politique.

Nous organisons un dialogue continu avec notre hiérarchie en vue de : s'entendre sur les priorités et les objectifs en intégrant le cadre de contraintes, faire des propositions d'arbitrage afin de dégager des marges de manœuvre au bénéfice du Conseil Général du Haut-Rhin.

Nous nous inscrivons dans une logique contractuelle d'objectifs et de moyens prévoyant des temps de bilan et de réactualisation.

Nous mettons en œuvre des outils de pilotage d'activité et d'évaluation en concertation avec nos équipes.

Nous sommes responsables de la motivation et de la performance de nos équipes.

Nous mesurons l'efficacité individuelle de nos collaborateurs et celle de nos équipes à travers des données objectives

Nous définissons des référentiels visant à être plus efficaces.

Nous faisons progresser les modes de fonctionnement de nos équipes en comparant les approches et en identifiant les bonnes pratiques.

Nous valorisons la performance de nos agents sur le plan individuel et collectif.

Nous développons les collaborations transversales et les mutualisations.

Nous proposons des retours d'expérience sur les outils ou projets transposables.

Nous utilisons des outils collaboratifs et favorisons leur promotion pour gagner en efficience.

Nous renforçons la mutualisation des moyens et des compétences.

Nous définissons des pilotes chargés d'assurer le suivi des projets transversaux et veillons à leur légitimité.

Nous veillons au maintien d'un climat constructif dans nos équipes.

Nous exposons à nos équipes les valeurs qui fondent notre action de manager.

Nous nous rendons disponibles, organisons des échanges réguliers sur les lignes de conduite attendues.

Nous traitons avec une réactivité adaptée toute situation individuelle nécessitant un accompagnement spécifique ou un rappel aux obligations.

Nous créons les conditions d'un climat serein (politesse, reconnaissance de la qualité du travail accompli, attitude respectueuse...).

Les valeurs de la charte :

LA LOYAUTÉ, par rapport au projet politique du Conseil Général et aux décisions de l'Assemblée Départementale.

LE PARTAGE des connaissances et des expériences entre agents et services, la transversalité dans un esprit de performance et d'enrichissement mutuel.

LA RESPONSABILITÉ qui nous conduit à savoir anticiper, prendre les décisions nécessaires et les assumer.

L'ÉQUITÉ dans les relations avec autrui, le respect d'autrui, l'écoute et le dialogue.

L'EXIGENCE à travers la recherche continue de l'amélioration, de la motivation de nos équipes et de l'atteinte des résultats.

Développer les territoires en partenariat

Le Haut-Rhin se démarque très nettement de la plupart des autres départements par le caractère pionnier, l'ampleur et la qualité de ses politiques partenariales et contractuelles.

Il a fait de cette politique partenariale, qui fédère et soutient les initiatives locales des acteurs et de leur territoire, un instrument majeur d'aménagement et de développement. Cette politique illustre la détermination des élus de l'Assemblée Départementale de fédérer, susciter, faciliter, soutenir et démultiplier les initiatives des territoires.

Fonder l'action sur les partenariats

Le Département sait, comme il le montre, fédérer les élus locaux, les Maires, les Présidents des intercommunalités, les partenaires, les associations nombreuses, les forces vives pour mettre en œuvre le Projet qu'il a entrepris au fil des années et qu'il a la détermination, malgré les circonstances difficiles, de continuer de développer.

Pour l'institution départementale, cette proximité signifie humanité quotidienne et authenticité dans les territoires de vie. Les territoires ruraux et urbains, le maillage des villes et villages, l'équilibre des pôles, les centralités portées par plusieurs villes - sans être absorbées par une seule métropole - sont autant d'espaces de vie et de projets.

Sept Contrats de Territoire de Vie pour conjuguer les projets

Aujourd'hui, la Haute-Alsace est animée par sept Contrats de Territoire de Vie, signés à partir de juin 2010, et qui sont issus d'une concertation étroite entre les élus locaux. Ils sont le gage d'un partage vertueux des responsabilités, d'une efficacité renforcée de l'action publique et d'une gestion optimisée des moyens financiers.

Ils rassemblent le Conseil Général, les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les associations partenaires autour d'une ambition commune : le bien vivre de tous et la prospérité de chacun des territoires de vie. Ils assurent notamment la meilleure cohérence et adéquation des politiques publiques départementales avec les besoins exprimés par les acteurs du terrain et les populations.

Il nous a semblé indispensable d'analyser le cheminement et l'ambition qui ont permis cela, en évoquant les différentes étapes qui ont présidé à la construction de l'édifice remarquable par sa qualité et son ampleur, sans parler de son caractère exceptionnel par rapport aux autres départements.

Le mode opératoire est très structuré et gage de futur et d'avenir.



Conseil Général

Haut-Rhin

*Antenne
du*
SUNDGAU

La territorialisation des services

Une approche pionnière et exemplaire

L'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 2007, avait, au vu du bilan de la politique de développement local 2000-2006, reconduit cette politique sur la période 2007-2008.

Les nouvelles orientations de cette politique de développement local 2007-2008 préfiguraient le renforcement de la contractualisation avec les territoires dans l'esprit du Projet pour le Haut-Rhin. Cette politique est arrivée à échéance le 31 décembre 2008 et l'année 2009 a été consacrée à l'apurement des actions des programmes de développement signés avec les Communautés de Communes.

Conscient de l'importance que revêt le développement local pour le dynamisme de son territoire, le Département a décidé en mai 2010 de renouveler cette politique pour la période 2010-2013 et de l'intégrer au sein des futurs Contrats de Territoire de Vie alors en cours de négociation dans les territoires. Il s'agissait en fait de reconfigurer la politique de développement local à l'échelle de territoires plus vastes et plus pertinents, n'en excluant aucun et les intégrant tous, permettant ainsi aux acteurs locaux de mieux appréhender collectivement les enjeux et les besoins propres à leurs territoires, les Territoires de Vie. Il s'agissait donc de se libérer du poids du maillage territorial toujours en débat, celui des périmètres intercommunaux.

L'évaluation de la politique de développement local 2000 - 2008

Cette politique négociée a pleinement contribué au développement des territoires par la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire s'inscrivant dans les priorités départementales. Elle s'articulait autour de 3 grands types de soutien :

- aide à l'élaboration ou à la révision de chartes de développement,
- financement de l'ingénierie territoriale,
- subventions pour les actions issues des chartes de développement.

Au terme de cette politique, un bilan a été dressé dont on peut d'abord mettre en exergue la pertinence des chartes développées sur les territoires, car ces documents d'orientation sont la conjugaison de l'observation in situ des tendances générales influençant les actions départementales, de la créativité locale et de l'engagement politique des élus locaux. Il a été décidé en 2008 que ces documents continueront de bénéficier du soutien départemental.

Le second élément à mettre en exergue concerne le financement de l'ingénierie territoriale : le Département soutenait en 2010 42 postes d'agents de développement pour un effort financier approchant les 700 000 euros par an. Il convient de rappeler que le Conseil Général avait validé également la continuation de ce soutien en 2008.

S'agissant du subventionnement des actions, il avait toutefois été constaté que les niveaux d'engagement et de consommation étaient faibles. Par ailleurs, la part « développement local » ne représentait plus, fin 2008, que 20 % du soutien aux Communautés de Communes, contre 26 % 3 ans plus tôt. Ce chiffre reflétait en 2010 une réalité locale : les Communautés de Communes étaient devenues des acteurs opérationnels à part entière, assumant la charge d'équipements structurants (tant en investissement qu'en fonctionnement), pour lesquels la politique de développement local telle que conçue à l'origine pouvait paraître inadaptée.

En s'appuyant sur une définition à la fois humaniste et scientifique des périmètres des sept Territoires de Vie, il avait été convenu que, dans le cadre de la construction des Contrats de Territoire de Vie, une politique de développement local serait poursuivie à l'échelle de ces Territoires et définie dans le cadre du Projet Pour le Haut-Rhin.

La Politique de Développement Local 2010 – 2013, puis la seconde génération de 2015

Avec sa volonté constante et déterminée de se positionner efficacement auprès des territoires, le Conseil Général a remis sur l'ouvrage le dispositif existant. Une approche à la fois pragmatique et rationnelle, l'a conduit à prendre en considération les enseignements de l'ancien dispositif de développement local.

C'est ainsi qu'est née la Nouvelle Politique de Développement Local avec l'objectif de contribuer davantage encore au développement et à l'animation des territoires par un soutien financier :

- à l'élaboration de chartes de développement ;
- à la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire ou intercommunautaire dans le cadre d'un appel à projets ;
- à l'ingénierie dédiée à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions.

La politique de développement local a ainsi pour objectif d'accompagner les intercommunalités à fiscalité propre structurées et engagées dans une charte de développement élaborée en concertation avec le Département.

Cette politique prend désormais place dans les Contrats de Territoire de Vie dont elle constituait, dès 2010, avec le soutien aux projets structurants, les GERPLAN et la politique de soutien aux transports locaux, un des piliers.

L'élaboration des sept Contrats de Territoire de première génération en 2010

Venant se substituer à une politique d'aide aux communes et aux intercommunalités fonctionnant selon une logique de guichet, cette démarche partenariale a été lancée en 2009.

Très participative, cette contractualisation a débuté par un diagnostic partagé avec les élus du Territoire, puis une discussion sur les enjeux s'est amorcée, permettant de définir des priorités partagées pour le soutien du Département aux équipements structurants du Territoire pour la période 2010-2013.

Une discussion collective autour des projets des partenaires a permis un échange à l'échelle du Territoire de Vie, incitant aux mutualisations et à la mise en réseau des projets et des initiatives. Conçue comme devant être souple et adaptée aux réalités des territoires, cette contractualisation a fait l'objet d'une révision à mi-parcours.

La deuxième génération de Contrats de Territoire en janvier 2015

La 2^e génération des sept Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, élaborée conjointement par les partenaires des territoires et le Département, a été adoptée par l'Assemblée Départementale le 5 décembre 2013 et a fait l'objet d'une première révision le 23 janvier 2015.

Avec cette première révision, ce sont 66 764 791 € qui ont d'ores et déjà été attribués pour les projets structurants des sept Contrats de Territoire de Vie, soit 19 479 531 € de plus que lors de la première élaboration, pour soutenir 496 projets portés par 156 maîtres d'ouvrage.

La seconde génération de Contrats de Territoire de Vie intègre, outre l'enveloppe consacrée aux « projets structurants », deux autres enveloppes pour les « Projets d'Intérêt Local » (en remplacement de l'ancien Guide des Aides) et les projets relevant des « secteurs spécifiques ».

L'ensemble des enveloppes relevant des Contrats de Territoire de Vie représente un programme départemental de près de 243 M € pour 6 ans (période 2014-2019) dont 101,279 M € pour les projets structurants, 37,240 M € pour les Projets d'Intérêt Local et 104,18 M € pour les secteurs spécifiques, contribuant ainsi au soutien de l'économie et des territoires.

Le programme départemental global est ainsi de près de 243 M € pour 6 ans (2014-2019).

A travers la 2e génération de Contrats de Territoire de Vie, le Conseil Général entend plus que jamais afficher sa détermination à continuer à venir en appui des projets portés par les communes, intercommunalités et associations haut-rhinoises, malgré l'environnement financier toujours plus contraint.

Un effet levier considérable sur les actions locales sur l'économie et l'emploi

Cette aide départementale de 243 M d'€ a un effet levier considérable. Elle représente en effet, en moyenne 20 % de l'investissement global et permet de ce fait un niveau d'engagement de plus d'un milliard d'€.

Les Contrats de Territoires de Vie constituent un superbe outil de soutien aux initiatives locales, ils sont aussi, par l'ampleur des sommes en question, un facteur de soutien à l'économie et aux emplois directs, indirects ou induits.

L'intelligence des Territoires de Vie de Haute-Alsace

Les Territoires de Vie réunissent les intelligences, les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure. Ils ont donné lieu au déploiement des services départementaux à travers notamment la création d'antennes territoriales, facilitant ainsi l'accès aux services pour les Haut-Rhinois. Cette proximité, cette intelligence collective permettront, comme l'exprime l'assemblée départementale dans ses débats et votes, de continuer à œuvrer pour apporter aux populations de Haute-Alsace les services et équipements essentiels à la prospérité et au bien-vivre dans chacun des territoires. Il y a là pour l'observateur un signe de volonté, de détermination, de persévérance exemplaires.

Habitat et logement: une politique partenariale au service des territoires

Le Département du Haut-Rhin a confirmé sa place d'acteur de premier rang du logement et de l'habitat.

Plusieurs temps forts ont marqué cette période durant laquelle la politique départementale de l'Habitat s'est attachée à aider les Haut-rhinoises et les Haut-rhinois à accéder et à se maintenir dans un logement, à toutes les étapes de leur parcours résidentiel.

Après la création de l'ADIL en 2000 présidée par Charles BUTTNER, qui a apporté un conseil neutre et gratuit à 182 000 ménages à ce jour, le Département du Haut-Rhin a franchi une étape supplémentaire en prenant la délégation des aides à la pierre en 2006, (reconduite en 2012), pour articuler la politique locale de l'habitat à la politique nationale d'aide à la production de logements sociaux et de rénovation du parc privé, en s'appuyant sur un réseau dense de partenaires locaux (HHA, COLMAR HABITAT, ADAUHR, SERM/SEMHA, CAUE, AREAL, ADIL et depuis 2005, l'Observatoire Départemental de l'habitat, adossé à l'ADIL).

Au total depuis 2006, ce sont 76 M€ de budget consacrés à la politique de l'Habitat, tant en fonds propres qu'en crédits délégués par l'Etat et l'ANAH, 5 390 logements sociaux construits (*), 1 535 logements sociaux rénovés, et 3 040 logements privés rénovés.

Le Département a également été très actif en faveur des accédants à la propriété, par le déploiement du dispositif Pass Foncier (213 accédants entre 2009 et 2011) puis par le dispositif du Prêt PACT (250 ménages aidés entre 2012 et 2014).

Si la politique de l'Habitat était initialement très orientée vers la production de logements à loyer maîtrisé (avec des résultats probants) elle a évolué :

- vers la réhabilitation et la remobilisation du parc existant, en remédiant aux situations de vacance du parc, d'habitat indigne et de précarité énergétique (s'inscrivant de ce fait au cœur de la Démarche Planètes 68) des ménages les plus modestes ;
- vers des actions plus ciblées à destination de problématiques émergentes et complexes, telles que l'accompagnement des copropriétés dégradées (avec la création du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés de Haute-Alsace en 2014 – 21 copropriétés suivies à ce jour dont 9 intégrées dans le programme) ;
- vers le conseil et l'assistance à destination des communes et EPCI, dans le cadre de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi de leur politique de l'Habitat (PLH, agrément dérogatoire DUFLOT PINEL, AMI centre bourg, lutte contre la vacance), en lien étroit avec ses partenaires (ADIL/ODH notamment),
- en se positionnant comme un relais des collectivités et acteurs économiques locaux vers le niveau national, dans la défense des intérêts locaux (révision du zonage Scellier).

L'objectif ultime poursuivi par la politique départementale de l'Habitat est la territorialisation et l'adaptation de la politique départementale aux enjeux locaux dans les bassins de vie: le centre de gravité de la politique de logement se déplace vers les collectivités locales et leurs

groupements, et le Département du Haut-Rhin les y assiste en mettant à leur disposition son ingénierie, son réseau partenarial et ses compétences.

() Agrément PLAI, PLUS PLS et PSLA.*

Le pôle fédérateur départemental Synergia

Synergia, le pôle départemental de l'aménagement, de l'habitat et de la construction, est né de la volonté du Département de mettre en synergie les organismes départementaux (« satellites ») concernés par l'habitat et l'urbanisme, afin de répondre aux intérêts locaux avec plus d'efficacité et au meilleur coût.

Cette mise en commun des intelligences et le partage d'une vision commune du développement du territoire s'inscrivent résolument au service des collectivités haut-rhinoises. Elle démontre une nouvelle fois la capacité de la Collectivité départementale à fédérer les acteurs locaux autour d'objectifs partagés.

Plus particulièrement, Synergia agit comme une véritable agence départementale de développement pour les Maires et les Présidents de Communautés de communes. Le pôle et ses partenaires offrent une expertise reconnue et les meilleurs services aux meilleurs coûts. Connecté aux territoires, Synergia consolide encore davantage la capacité décisionnelle et opérationnelle locale, en prenant en compte de multiples paramètres, dans une approche très transversale.

Les différents partenaires du pôle Synergia

L'Agence Départementale et d'Information sur Logement et de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ADIL/ODH 68), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 68), l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin et Habitats de Haute-Alsace (SEMCLHR/HHA), Colmar Habitat, la Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace actuellement dans un processus de rapprochement avec la Société d'Équipement de la Région Muhlousienne (SEMHA/SERM).



Un développement durable fondateur

Très tôt et plus fortement qu'ailleurs, le Département du Haut-Rhin s'est attaché à prendre toute sa place dans les défis de la planète. Cela traduit son souci permanent de regarder au-delà de ses strictes limites géographiques pour rester ouvert à l'Autre, conscient que l'avenir de la Haute-Alsace se joue dans son ancrage dans le monde de demain.

Dès lors, le Conseil Général mène l'ambition constante de bâtir un authentique projet d'avenir, fondé sur un développement économique durable plaçant au cœur l'Homme et ses territoires de vie. Pour cela, l'humain constitue une composante essentielle du nécessaire changement sociétal à mener. Nos concitoyens se trouvent à la source des évolutions à opérer. Ils en sont aussi les principaux bénéficiaires.

Faire du Haut-Rhin un territoire durable exemplaire

L'objectif visé est de faire du Haut-Rhin un territoire au cœur de l'Europe, où le développement durable sera devenu exemplaire et vécu au quotidien par les habitants. Le pari est pris sur les intelligences collectives pour faire émerger les innovations. Le Département y contribue en tant que fédérateur des actions et facilitateur de l'élaboration de contrats gagnants-gagnants entre les acteurs du territoire.

Selon le Département, il faut aujourd'hui avoir le courage de mobiliser les leviers concrets qui existent, notamment en matière de transition énergétique. La jeune génération, née avec internet, est la principale force motrice de cette évolution de la civilisation, porteuse d'un avenir durable.

Le choix politique résolu du Conseil Général se veut une réponse concrète à la crise économique comme au réchauffement climatique. Elle se trouve aujourd'hui déclinée dans « Planètes 68 » (Programmes Locaux d'Action pour les Nouvelles Energies et la Transition Economique et Sociétale), un programme opérationnel 2014-2020 d'actions, parlantes pour les différents acteurs de terrain.

Planètes 68: une vision et un programme

La démarche départementale est remarquable par l'étendue de son champ d'action. D'autres collectivités alsaciennes mènent elles aussi, souvent depuis plusieurs années, des politiques volontaristes en matière de climat, air et énergie, traduites dans leurs Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) respectifs conformément au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Dans la majorité des cas, leurs approches se limitent à ces trois aspects environnementaux, alors que « Planètes 68 » a été voulu dès l'origine transversale à toutes les activités de la collectivité, avec la conscience que cet objectif ne pourra être atteint que progressivement.

« Planètes 68 », arrivé aujourd'hui à maturité, confirme la pertinence de son approche non seulement transversale, mais aussi incitative et participative. La volonté est de consolider la démarche globale par la prise en compte progressive de toutes les politiques thématiques exercées par la collectivité.

Ces évolutions sectorielles, dont l'intégration se poursuivra sur plusieurs années, sont escomptées sous la propre conduite des cadres qui en assurent la responsabilité et sans budget spécifique. Chaque thématique est invitée à réorienter ses moyens d'action en intégrant des modalités plus sobres (optimisation des ressources, des déplacements, redéploiements, amélioration de la qualité de service...) pour expliciter son inscription dans « Planètes 68 », démarche globale ne se réduisant ni à un Plan Climat Energie Territorial (PCET), ni à une politique environnementale, aussi ambitieuse soit-elle.

Les cinq objectifs majeurs de Planètes 68

La maîtrise de l'énergie

Cette problématique est particulièrement stratégique en Alsace, la fermeture de la Centrale Nucléaire de Fessenheim étant prévisible à terme. Aussi, pour garantir dans la durée l'alimentation en électricité de l'appareil productif régional, la Collectivité se veut d'abord elle-même exemplaire en matière de production d'énergies renouvelables sur ses propriétés (hydroélectricité, photovoltaïque...) et entend contribuer à son développement en tout point du territoire (méthanisation, géothermie, éolien, combustibles solides de récupération...). Mais la maîtrise énergétique passe aussi par une diminution significative des besoins à laquelle contribuent par exemple le soutien à l'amélioration thermique des logements de tous les secteurs du parc (social, propriétaires occupants, bailleurs privés...) et le recours à des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo...).

La promotion d'une nouvelle économie

L'économie « circulaire », prône des modes de production et de consommation sobres et responsables, s'appuyant sur des synergies entre entreprises et industriels locaux pour améliorer leur viabilité et les ancrer durablement dans les territoires, incitant aux circuits courts, à une agriculture durable. Toutes ces politiques conduisent à la création d'emplois locaux non délocalisables.

La nécessaire adaptation aux changements climatiques

Il s'agit d'un domaine d'excellence de la collectivité départementale, dont les actions sont remarquables notamment en ce qui concerne le maintien de la qualité de la ressource en eau et la prévention des inondations. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources y contribuent pour leur part : développer les sites naturels, favoriser les mesures agro-environnementales et climatiques, construire plus sobrement, notamment les routes...

Une action sociale de proximité toujours davantage tournée vers les territoires

Pour accompagner l'indispensable changement sociétal, le Département met en œuvre une action sociale de proximité qu'il oriente avec détermination vers les territoires. Les objectifs sont notamment de contribuer au retour à l'emploi en maintenant les personnes sans emploi en activité, notamment par le biais des structures et contrats d'insertion, de permettre à tout jeune d'accéder au monde de demain dans les meilleures conditions (PMI, collèges, plurilinguisme, sport...), de favoriser le maintien à domicile et un réseau d'établissements adaptés et performants pour offrir des conditions d'accueil de qualité pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le vivre ensemble et l'épanouissement de tous les êtres humains

Favoriser un environnement naturel de qualité au service de la population, créer des synergies entre les générations, développer la culture, faire vivre l'humanisme rhénan.

Des étapes décisives : 1979, 2000, 2007, 2014

Dès 1979,

Le Département du Haut-Rhin se voulant pionnier en matière d'environnement, est devenu la première grande collectivité à s'être dotée d'une commission et d'un service de l'environnement. La même année ont été mis en place un ambitieux programme de suppression des décharges, un réseau dense de déchetteries et les premières incitations au tri sélectif des déchets.

Depuis l'an 2000,

la collectivité a franchi une nouvelle étape en initiant une démarche volontariste visant l'inscription des principes du développement durable à l'ensemble des politiques départementales. Cette orientation politique forte s'est appuyée sur le grand savoir-faire du Département reconnu au niveau national en matière de renaturation des cours d'eau, de préservation des zones humides ou encore de protection des ressources en eau et du patrimoine naturel.

La politique mise en œuvre dans le cadre des plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) propose depuis plus de 15 ans de concilier activité agricole, urbanisation, préservation des milieux naturels et des ressources. Cette démarche constitue aujourd'hui encore un partenariat efficace avec les acteurs du territoire et la quasi-totalité des communes du département, engagés tous ensemble pour bâtir un territoire, où il fait bon vivre.

Dès 2007,

et de manière prémonitoire, bien avant la crise, le Conseil Général a adopté un « Plan départemental de maîtrise de l'énergie ». Il préconisait déjà des économies à réaliser dans des bâtiments départementaux, ainsi que des études de potentiel d'énergies renouvelables

à l'échelle de l'espace transfrontalier. Cela permet aujourd'hui à notre collectivité de récolter les premiers fruits de son implication active dans la production locale d'énergies renouvelables (EnR) en encaissant des recettes provenant de panneaux photovoltaïques installés sur des toitures, une régie autonome d'électricité ayant été mise en place à cette fin. De même, les actions menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments ont permis de stabiliser les coûts de leurs fluides, malgré une hausse constante de l'énergie.

A partir de 2014,

un vent de fraîcheur souffle sur l'économie avec comme maîtres mots « optimisation des ressources », « coopération » et « innovation ». Les entrepreneurs collaboratifs, de plus en plus nombreux, ne manquent pas d'imagination (produire et consommer mieux pour moins cher, générer des revenus complémentaires, créer des emplois locaux relevant de métiers nouveaux...). Leurs réussites économiques montrent que leurs approches sont réalistes, respectueuses de l'environnement et contribuent à la transition énergétique à mener. C'est une démonstration éclatante de la compatibilité effective entre économie et environnement.

Planètes 68: une démarche basée sur l'exemplarité de la collectivité

Dans le même esprit que celui qui anime les entreprises durables en fort développement économique et en réponse à la crise, la Collectivité départementale a ainsi lancé en mars 2014 « Planètes 68 ». Cette démarche lui impose d'abord à elle-même des efforts remarquables d'optimisation dans tous les domaines d'amélioration constante de la qualité, et une meilleure adéquation des budgets aux calendriers des projets. Ces principes sont révélateurs de la gestion rigoureuse et sobre, à laquelle elle s'astreint, la considérant comme un facteur déterminant de cheminements vertueux.

Parmi les avancées internes à la collectivité, on peut citer sans exhaustivité : une meilleure efficacité énergétique des bâtiments par la mise en œuvre de technologies et process nouveaux, la lutte contre les gaspillages, optimisation, rationalisation et mutualisation des moyens techniques, remplacement des véhicules diesel par des voitures électriques, usage de cycles pour les déplacements de proximité, conception des routes... Ces avancées permettent de réduire de 10 % l'emprise foncière des nouvelles infrastructures...

Une démarche prospective et fédératrice

Le Conseil Général, conscient que ces pistes d'avenir ne révéleront pleinement leur efficacité que si elles suscitent l'adhésion du plus grand nombre et la coopération de toutes les parties prenantes, affirme dans « Planètes 68 » le rôle de fédérateur et d'accélérateur qu'il entend jouer auprès des autres acteurs des territoires (collégiens, ménages, associations, collectivités, entreprises...). Aussi de nombreuses actions du programme opérationnel 2014-2020 ont pour objectif d'inciter ces différents publics à adopter à leur niveau une démarche similaire (sensibilisation dans les collèges, aides aux particuliers pour isoler leurs logements, clubs d'entreprises par territoire de vie...).

Février 2015 : l'accent est mis sur le projet sociétal

Après moins d'un an d'existence, le premier bilan de la démarche initiée en mars 2014, est déjà appréciable, notamment en ce qui concerne son appropriation par la collectivité.

Cela démontre en outre que le Conseil Général s'est fixé des objectifs réalistes et atteignables pour aller vers le changement sociétal indispensable pour adapter les activités départementales et les projets des acteurs des territoires aux nouvelles conditions de compétitivité et d'attractivité tout en améliorant le vivre ensemble.

En ce début d'année, « Planète 68 » de mars 2014 est devenu « Planètes 68 », ajoutant un S à l'acronyme : « Programmes Locaux d'Action pour les Nouvelles Energies et la Transition Economique et Sociétale » pour mieux signifier l'importance des territoires de vie dans le projet et surtout la place centrale de l'Homme dans l'évolution sociétale à mener.

Le positionnement fédérateur de la collectivité

- accentuation de la proximité et subsidiarité au bon niveau d'intervention,
- pari sur les intelligences collectives et transversalité pour faire émerger des innovations,
- la collectivité œuvre à la fédération des actions et à l'élaboration de contrats gagnants-gagnants entre les acteurs.

Un accent vers la responsabilisation sociétale de chacun

On peut synthétiser les objectifs fondamentaux mis en œuvre par le Département en remarquant qu'ils ont tous pour fondement, et pour résultat aussi, la responsabilisation sociétale de chacun des habitants et de chacune des parties prenantes :

- La généralisation d'une sobriété de bon sens ne peut résulter que de prises de conscience des enjeux par le plus grand nombre et d'une responsabilisation individuelle à faire progresser.
- « Planètes 68 » constitue une feuille de route structurant et dynamisant l'action des élus et des services. La communication est un levier essentiel, aussi bien en interne pour mobiliser les agents, qu'en externe pour convaincre les parties prenantes. La réussite de « Planètes 68 » se fera dans la durée et dans la mise en synergie de tous les acteurs en termes de ressources comme de résultats.
- La période 2016-2020 sera charnière, mais le Haut-Rhin ne manque pas d'atouts (économie, plurilinguisme, humanisme rhénan, culture, tourisme...) qu'il devra mobiliser à bon escient pour se projeter de façon volontariste dans la co-construction d'un avenir durable, où il fera bon vivre pour tous.
- Si la Haute-Alsace réussit, la situation en 2050 sera bien meilleure que celle d'aujourd'hui. Les moins de trente ans vont vivre une évolution exceptionnelle de la société en quelques années seulement. Consciente de tous les enjeux et de la complexité de la tâche, la collectivité départementale a mis en place un site internet où chacun peut s'associer à l'évolution de la démarche. www.planetes68.fr.



La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur :
une réalité quotidienne en Haute-Alsace

Faire vivre l'ouverture au monde pour la prospérité et l'emploi

Des actions qui traversent toutes les politiques départementales

Le soutien départemental au titre de la coopération internationale, transfrontalière et européenne constitue une politique essentielle pour le Département du Haut-Rhin, tant elle est structurante pour l'économie et l'avenir.

L'ouverture à l'Europe et aux pays voisins « traverse » l'ensemble des politiques départementales (prenons pour exemples, les projets majeurs dans le cadre de l'économie, l'ouverture aux langues dans l'éducation).

A ce titre, renforcer la coopération transfrontalière constitue un enjeu majeur. Les habitants de Haute-Alsace vivent cette proximité au quotidien. Le Conseil Général souhaite intensifier toujours plus ses partenariats dans le cadre de la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur, qu'il s'agisse du développement économique ou de la vie quotidienne.

La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur est en effet l'espace naturel (création le 9 décembre 2010), d'actions du Département du Haut-Rhin qui en est un membre fondateur.

La coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur est ainsi entrée dans une nouvelle phase telle qu'elle est documentée dans le cadre de la « stratégie 2020 ». Elle a pour but d'intensifier la coopération des quatre piliers (politique, économie, sciences et société civile), de rendre les structures plus transparentes et d'associer directement à sa démarche les populations.

Cette coopération plus étroite est une chance inégalée pour le Haut-Rhin et l'Alsace. Elle donne la possibilité de repenser le territoire, d'inclure le transfrontalier dans tous les domaines des politiques publiques, et d'expérimenter -d'être un laboratoire- en matière de cohésion territoriale.

Au sein du Département, la mise en place d'un réseau d'agents particulièrement intéressés et concernés par la coopération transfrontalière a permis de lancer de nombreux échanges avec les collectivités voisines, l'objectif affiché étant de confronter les savoir-faire, les idées, les solutions apportées à des problématiques souvent similaires. Le Département entretient ainsi des liens particulièrement étroits avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald.

De nombreuses rencontres ont permis d'échanger en matière de gestion des crues, de mise en application de directives communautaires, de mesures spécifiques en faveur des personnes âgées et handicapées, d'enseignement secondaire...

Il en va de même avec les cantons suisses de Bâle-Ville et du Jura avec lesquels les échanges portent sur les transports et la mobilité et l'économie.

A ce jour, par ce biais de nouveaux projets se font jour, comme la mise en œuvre d'un GERPLAN transfrontalier ou des rapprochements dans divers secteurs d'activités comme l'aéronautique ou l'automobile.

Parallèlement, les agents du Conseil Général bénéficient aujourd'hui de cours d'allemand afin de leur donner le bagage nécessaire pour entretenir leurs relations avec leurs interlocuteurs suisses et allemands.

Focus sur l'emploi frontalier

Une attention particulière doit être portée au marché de l'emploi qui est fortement impacté par les frontières. On peut donner ici quelques éléments car ils sont riches d'enseignements et éclairent les stratégies que la Haute-Alsace doit conduire ou promouvoir.

On peut prendre l'exemple du sud où les frontaliers résident avant tout autour de Saint-Louis et se rendent dans l'agglomération bâloise, y compris dans sa partie allemande de Lörrach. La zone d'emploi de Saint-Louis a la plus forte proportion de frontaliers parmi ses actifs (41 %), et le nombre de frontaliers vers la Suisse a crû de 6 % depuis 1999.

Plus éloignée de l'agglomération de Bâle, la zone d'emploi de Mulhouse compte 8 % de frontaliers. Leur nombre a diminué de 7 % en neuf ans.

Les frontaliers en direction de la Suisse sont 38 % à travailler dans l'industrie, contre 33 % il y a neuf ans. Cette progression résulte du doublement des effectifs des frontaliers alsaciens dans l'industrie pharmaceutique bâloise. Dans le commerce, l'activité est en recul pour les frontaliers vers la Suisse. Leur nombre a ainsi diminué de plus du quart en neuf ans, avec une perte de 1 800 emplois, plus forte dans le commerce de gros que dans le commerce de détail, alors que les effectifs employés dans le commerce sont restés stables en Suisse.

Les emplois dans le secteur de l'hébergement et de la restauration en Suisse attirent moins. Ces métiers très prenants facilitent moins des déplacements domicile-travail quotidiens, voire hebdomadaires. Les activités spécialisées scientifiques et techniques ont vu leurs effectifs de frontaliers doubler, avec une hausse de 1 000 actifs vers la Suisse, liée à l'essor de la recherche-développement scientifique et du conseil en gestion.

Du fait de la forte présence d'activités industrielles outre-Rhin, le poids des ouvriers reste prépondérant et ces derniers occupent encore aujourd'hui 45 % des emplois frontaliers. Cependant, leur part a diminué tendanciellement puisqu'ils représentaient plus de 80 % des frontaliers, il y a 40 ans.

Traditionnellement, les travailleurs frontaliers ont suivi des filières scolaires plus professionnelles, conduisant plus rapidement à un métier : la proportion de titulaires d'un CAP ou BEP est de 43 %, contre 31 % pour les actifs ayant un emploi en Alsace ; 14 % sont titulaires du baccalauréat et 24 % possèdent un diplôme de niveau Bac +2 ou plus. Les niveaux de diplôme des frontaliers ne cessent d'augmenter, les rendant comparables à ceux des actifs travaillant en Alsace.

La proportion de diplômés du second cycle du supérieur double entre 1999 et 2008, pour une augmentation d'un tiers en Alsace. Les parts des titulaires d'un CAP sont en baisse ; celles des titulaires d'un baccalauréat sont en hausse, et évoluent de façon semblable en Alsace et pour les frontaliers. Le nombre de non-diplômés ou de titulaires d'un diplôme de niveau CEP ou BEPC a diminué d'un cinquième parmi les actifs alsaciens.

Depuis neuf ans, cette baisse a été plus rapide pour les frontaliers. Aujourd'hui, les frontaliers travaillant en Suisse restent plus diplômés que ceux exerçant en Allemagne.

Favoriser les équipements structurants et d'avenir

Le concept « Global et local », auquel le Département donne tout son sens, illustre parfaitement à nos yeux l'action et la vision départementales pour le développement des grandes infrastructures de transports et de communication. Elles sont autant de passerelles d'échanges avec les pays voisins et de portes sur le monde. Elles sont l'un des grands piliers du développement de l'économie dans la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur. L'espace haut-rhinois occupe ici une place stratégique.

Le dynamisme des grands projets structurants

De remarquables avancées ont ainsi été faites ces dix dernières années avec la mise en service de la première phase de la LGV Est en 2007 et celle de la première phase LGV Rhin-Rhône en 2011.

La réalisation des tronçons manquants est à sa portée avec la mise en service de la deuxième phase de la LGV Est prévue en 2016, et un dossier deuxième phase LGV Rhin-Rhône prêt pour un lancement des travaux dès que l'Etat aura su mobiliser les financements nécessaires à ce projet.

N'oublions pas l'essor formidable de l'EuroAirport dont le trafic a plus que doublé en 10 ans passant à 6,5 millions de passagers à fin 2014. Ce développement doit être consolidé par le raccordement ferré de cette plate-forme soutenu avec conviction.

Les regards et les priorités portent aussi sur les activités portuaires et les potentiels de développement qui peuvent être générés par un rapprochement avec les ports de Bâle et de Weil ainsi que sur la modernisation de nos grands accès routiers avec la mise à deux fois trois voies de l'autoroute de Bâle à Strasbourg, à commencer par le tronçon Colmar-Sélestat.

Les ports rhénans

Le Département est non seulement un partenaire financier de longue date des ports rhénans pour accompagner leurs projets de développement, mais il s'intéresse également à l'évolution de leur statut.

Plusieurs études et missions d'audits ont été engagées sur le sujet, et en particulier les rapports de missions commandités par les ministères. Ceux-ci devraient aboutir à l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires et législatives permettant de moderniser la gouvernance des ports rhénans.

Un des objectifs de cette modernisation est de pouvoir renforcer la coopération entre ports. D'ores et déjà les ports du Sud Alsace se sont rapprochés des ports de Bâle et du port de Weil pour coordonner leurs politiques de promotion sous le vocable « Rheinports » et engager des partenariats techniques.

L'EuroAirport

Le Département est représenté au Conseil d'Administration de l'EuroAirport et prend donc part à toutes les grandes décisions concernant cet équipement. L'établissement d'un statut fiscal

sécurisé pour l'EuroAirport est indispensable et les bases d'un compromis intergouvernemental franco-suisse sont établies et doivent permettre d'aboutir à un prochain accord final.

En 10 ans, cette plate-forme est passée de 2,5 millions de passagers à plus de 6,5 millions, et plusieurs grandes entreprises de maintenance d'avions s'y sont implantées.

Les installations (aérogare, tarmac, parkings...) ont fait l'objet de plusieurs programmes d'extension pour s'adapter à la croissance des activités, et récemment un nouveau terminal cargo a été mis en service pour le fret. Le raccordement ferroviaire de cet aéroport est une priorité, mais le dossier connaît de trop fortes lenteurs.

Du haut débit au très haut débit

Le Département a engagé à partir de 2007 la création d'un réseau départemental haut débit. Ce dernier permet à plus de 19000 internautes d'avoir accès à une offre variée de services internet. La plupart des entreprises localisées dans les zones d'activité du Haut-Rhin ont quant à elles la possibilité de bénéficier, à partir du réseau départemental, d'offres sur fibre optique, comme cela est également le cas pour les collèges, lycées et hôpitaux publics.

Conjointement avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin, le Haut-Rhin a décidé de se mobiliser pour passer au très haut débit pour tous en déployant des infrastructures fibre optique sur l'ensemble du territoire alsacien, qui a débouché sur la notification d'une aide de 109 M€ de l'Etat.

Les TGV Est Européen et Rhin Rhône – des infrastructures de première importance

Le Conseil Général du Haut-Rhin a apporté toute sa part au financement des deux LGV. Les deux infrastructures sont stratégiques et indispensables à sa prospérité future.

TGV Est Européen – une contribution haut-rhinoise solidaire et exemplaire

Dans le cadre d'un équilibre régional et consensuel entre les collectivités alsaciennes et pour relier à grande vitesse le Nord de l'Alsace à Paris, le Conseil Général du Haut-Rhin a investi 24,4 M € sur la phase 1 du TGV Est Européen entre Paris et Baudrecourt, en Lorraine.

En 2016, la phase 2, de Baudrecourt à Strasbourg, entrera en service réduisant d'une demi-heure le temps de trajet actuel. Le Haut-Rhin aura consacré 20,5 M d'€ à cette deuxième tranche de travaux

Au total, il aura investi près de 45 M d'€ pour permettre de relier Paris à Strasbourg en 1 h 50 et donc Colmar en 2 h 20. Le gain en accessibilité pour le Nord du Département est vérifié.

TGV Rhin Rhône – l'achèvement comme priorité absolue

Au total, le Conseil Général du Haut-Rhin a financé plus de 100 millions d'€ pour les deux LGV, Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, sans qu'un seul mètre de ligne à grande vitesse n'ait été pourtant posé dans le Haut-Rhin. La LGV Rhin-Rhône Paris-Mulhouse a en effet été tronquée au seuil du département, à Petit-Croix, juste après Belfort. Le projet a été stoppé net par le

Gouvernement alors même que les travaux préparatoires étaient assurés.

Or, l'achèvement de cette infrastructure est indispensable pour l'avenir du territoire. C'est une revendication forte du Haut-Rhin qui continue à se mobiliser pour sa finalisation. C'est en effet la réalisation du petit tronçon à grande vitesse entre Belfort et Mulhouse qui donnera toute sa puissance au projet et son plein impact en matière de développement économique et d'interaction entre tout le sud du Haut-Rhin et de la Région Métropolitaine Européenne du Rhin Supérieur.

Le Conseil Général du Haut-Rhin a investi 53,18 M d'€ sur la phase 1 du TGV Rhin-Rhône, entre Dijon et Belfort, pour relier le Sud de l'Alsace à Paris. Il a par la suite alloué 2,2 M d'€ aux travaux préparatoires de la phase 2 qui devaient permettre d'achever cette ligne à grande vitesse en reliant Belfort à Mulhouse pour un gain de temps supplémentaire de 25 minutes. Au final, il s'agit en effet de placer Mulhouse et l'EuroAirport au milieu d'un hub européen à grande vitesse qui rayonne à 360 ° vers le sud de l'Europe (Lyon, Marseille, Barcelone, Zurich, Milan), vers le Nord (Paris, Londres...), vers tout le faisceau rhénan, mais aussi Stuttgart, Munich, etc.

On peut ici évoquer deux autres bénéfiques d'une telle infrastructure : les retombées directes pour l'emploi local liées notamment aux travaux de réalisation de la ligne à grande vitesse, mais aussi la modernisation de la voix ferrée historique du Sundgau et l'enrichissement de l'offre TER.

L'ouverture européenne et internationale

Les actions spécifiques favorisant l'ouverture

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun qui assure le suivi des travaux de la **Conférence du Rhin Supérieur**, instance chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports. Il cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers qui serviront au positionnement du Rhin supérieur en tant que Région Métropolitaine modèle.

Le Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) est une réussite de la Conférence du Rhin Supérieur puisque c'est un outil de connaissance et d'analyse territoriale unique en Europe. C'est, à la fois, une création très utile et un outil de son renforcement d'un aménagement commun de l'espace rhénan.

Le Département du Haut-Rhin a été moteur dans la réalisation de ce système d'information géographique transfrontalier. Parti d'un constat simple, les données géographiques de chaque Etat s'arrêtent aux frontières politiques, il fallait donc coordonner les données géographiques. Le SIGRS met à disposition une banque de données géographiques commune dont l'objectif est de promouvoir et d'assurer une vision partagée de l'aménagement de l'espace du Rhin Supérieur. Il est donc possible d'éditer des cartographies détaillées sur des sujets précis en associant les données des trois pays limitrophes (France, Allemagne, Suisse).

Le site Internet de ce projet est non seulement un outil d'information à part entière, mais constitue également un véritable outil de travail grâce à sa cartothèque, et sa facilitation à inventorier et à diffuser des données géographiques. Le groupe d'experts Cartographie de la Conférence du Rhin Supérieur, en charge de ce site, le complète et l'enrichit progressivement, en y intégrant régulièrement de nouvelles informations et d'autres produits cartographiques.

Le Département participe au fonctionnement des instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour les citoyens. **L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach** répond, par exemple, à environ 5000 demandes d'information par an comme celui du Palmrain.

Les INFOBEST informent et conseillent les particuliers, administrations, associations, entreprises et élus pour toutes les questions d'ordre transfrontalier.

Elles connaissent le système politique et les structures administratives des trois pays et de l'Union européenne. Elles connaissent les noms et les fonctions des élus, les compétences et les organigrammes des administrations. Elles connaissent également les bases juridiques et les réalités concrètes, ainsi que leurs conséquences sur les conditions de vie et de travail de la population. Elles font profiter leurs usagers de leur expérience et offrent au besoin leur aide pour nouer les contacts nécessaires à la coopération transfrontalière.

Il est également prévu de financer le projet « **Groupe d'intervention retraite sur l'imposition des retraites allemandes** » (2014-2016), porté par la Communauté de Communes du Pays de Brisach, à hauteur de 6000 € en 2015. Ce projet vise à apporter un soutien aux quatre INFOBEST du Rhin Supérieur, pour répondre aux nombreuses questions des frontaliers ayant travaillé en Allemagne, sur l'imposition de leur retraite allemande.

Il promeut le **Projet Assistance technique Interreg V** qui vise à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au suivi du programme Interreg V A Rhin Supérieur réalisés par le Secrétariat Technique Commun, l'Autorité de Gestion (Conseil Régional d'Alsace) et l'Autorité de paiement (Caisse des Dépôts et Consignations) basée à la Région Alsace.

Le Conseil Général soutient l'association « **Conseil Social et Economique de la Regio** » (CSER) qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future,

Suite à la réunion entre les élus de la République et Canton du Jura et du Conseil Général du Haut-Rhin, le 30 novembre 2011 à Colmar, une coopération dans le domaine des sciences a vu le jour entre la Nef des Sciences (Mulhouse) et nos voisins suisses. Celle-ci a notamment débouché sur le montage d'un dispositif de **Colportage des Sciences transfrontalier**.

Le Département cotise à divers organismes comme :

- La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), le Club d'Affaires franco-allemand Rhin Supérieur-Oberrhein et le Conseil de la Regio TriRhena.

Il fait vivre les partenariats avec :

- **le Powiat de Wroclaw en Pologne** : depuis 2001, le Département est partenaire de Wroclaw. Il s'agit notamment d'interventions dans le domaine du développement économique et

touristique, de l'action sociale, de l'aménagement rural et de la protection de l'environnement, de la culture et du patrimoine. De façon générale, toutes les compétences et responsabilités des deux collectivités sont concernées.

- **le Cercle de Yanfolila au Mali**: la Haute-Alsace intervient dans cette région, malgré la l'instabilité du pays, et apporte un appui au développement agricole, à l'hydraulique rural, un soutien aux structures d'enseignement (en particulier les collèges), ainsi qu'au renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila.
- **la Région d'Omusati en Namibie**, en collaboration avec le Territoire historique de Gipuzkoa – San Sebastian en Espagne: le Département a signé un accord de coopération tripartite portant notamment sur des projets de mise en place de chambres froides pour la conservation d'aliments afin d'augmenter l'autonomie alimentaire de la région namibienne.
- **la commune de Kombissiri au Burkina Faso**: depuis une trentaine d'années, le Département intervient dans cette ville. Récemment, un nouvel élan a été donné pour le soutien à un projet environnemental de collecte et de gestion intégrée des déchets de cette commune.
- **la Basse-Autriche**: le Conseil Général du Haut-Rhin, compte tenu des liens historiques qui rapprochent les deux régions, a signé dès 2008 un accord de coopération avec le Land de Basse-Autriche. Il s'agit par là d'accroître l'attractivité économique, touristique et le développement durable des deux territoires. C'est ainsi que des investisseurs autrichiens projettent la réalisation d'un complexe hôtelier dédié à la viticulture dans le vignoble proche de Colmar (projet LOISIUM). Les récents échanges ont également porté sur le développement de liaisons aériennes et d'actions commerciales ainsi que sur les formations en matière de développement durable.
- **le Département de Gifu au Japon**: le 7 novembre 2014, une convention de coopération a été conclue avec le Département de GIFU (Japon). Il s'agit en effet de privilégier des axes de partenariat entre les deux collectivités. Il convient d'une part, de promouvoir les échanges dans les domaines de la recherche et de l'industrie, en particulier, dans le secteur aéronautique, et, d'autre part, de renforcer la promotion mutuelle du tourisme et des spécialités locales.

L'enseignement bilingue, une condition d'ouverture culturelle et professionnelle

Le Conseil Général s'est donné une mission majeure – un devoir même : valoriser les identités alsaciennes et préserver le droit local. Le sentiment d'appartenance à un territoire, l'idée de se retrouver autour de mêmes valeurs, le partage d'un destin commun sont des leviers puissants, lorsqu'ils sont mis au service du développement du territoire et de la prospérité des populations. Plus que jamais, le Haut-Rhin entend faire vivre les singularités qui font l'Alsace.

Proposer des sites d'offre scolaire multilingue à tous les enfants haut-rhinois, est ainsi devenu un impératif. Cette région veut partager un destin commun avec l'Europe. Elle ouvre naturellement vers l'apprentissage de l'allemand et le Département considère comme un

devoir de démultiplier les chances de chacun de trouver un emploi demain, et de lui offrir les meilleurs horizons, dans le Haut-Rhin mais aussi de par le monde. Le Conseil Général consacre en 2015 1,9 M € à sa politique de développement de la langue et de la culture régionales, dont le bilinguisme français – langue régionale constitue le socle.

- Dans les écoles primaires

11 895 élèves du 1^{er} degré (public et privé) suivent en 2014-2015 la filière bilingue, ce qui représente près d'un élève sur cinq. Le Haut-Rhin compte désormais 189 écoles engagées dans le bilinguisme, représentant 506 classes (30 de plus à la rentrée 2014-2015).

En maternelle, ce sont 247 élèves supplémentaires en 2014-2015 et 3 nouveaux sites bilingues publics. En élémentaire, 393 élèves supplémentaires. Les effectifs bilingues des 4 établissements privés sous contrat d'association offrant la filière paritaire, ainsi que ceux des 4 écoles associatives ABCM, progressent également pour atteindre près de 1 300 élèves.

- Dans les collèges

Ce sont 24 collèges publics et 5 collèges privés qui assurent l'enseignement bilingue à environ 1 800 élèves.

- Dans les lycées

Le Haut-Rhin compte 6 lycées publics et deux établissements privés offrant l'option ABIBAC à environ 600 élèves. D'autres lycées proposent, hors filière ABIBAC et sous forme de section européenne spéciale, une voie plus proche de la parité horaire, compte tenu de la décision (2008) de la juridiction administrative de Strasbourg. En effet, le tribunal ne reconnaît pas l'ABIBAC, filière sélective, comme assurant la continuité de l'enseignement bilingue.

FOCUS

Un partenariat original avec la Corse

La Haute-Alsace a, par ailleurs, engagé un partenariat avec la Collectivité Territoriale Corse. Héritières d'une culture et d'une identité forte et riche, confrontées à des effets de frontières, ayant toutes les deux connu un échec référendaire (2003 en Corse – 2013 en Alsace), les deux territoires ont souhaité développer des axes de coopération et coordonner certaines actions communes. Dans ce cadre, une charte de coopération pour la promotion du bilinguisme a notamment été signée en 2014. Les échanges portent aussi sur les problématiques foncières et sur l'identité, facteur de développement économique. Il s'agit ainsi d'établir ensemble un rapport de forces face à l'Etat, pour la reconnaissance des particularismes régionaux et obtenir de nouvelles expérimentations.

FONDAMENTAUX

Les cœurs de mission



Le nouveau collège Bel Air à Mulhouse

Apprendre, comprendre, transmettre

Le Conseil Général du Haut-Rhin revendique haut et fort un positionnement aux côtés des habitants, à tous les âges de la vie. Il apporte soutien et appui dans l'épanouissement personnel et professionnel de chacun. Dans ce cadre, la meilleure attention portée à la jeunesse est définie comme objectif majeur.

La meilleure attention portée à la jeunesse est définie comme objectif majeur

Les tout-petits, les adolescents, étudiants, comme les parents et les partenaires de l'enseignement sont donc au cœur de la politique départementale en faveur de l'éducation, à l'intérieur de ce qu'il nomme *l'écosystème local de croissance économique et de bien vivre ensemble*, basé sur les énergies locales.

L'institution départementale veut que cette politique de l'éducation soit à la hauteur des défis de notre temps, ancrée dans le réel, résolument ouverte sur ses voisins et porteuse d'avenir pour le Haut-Rhin.

Pour l'épanouissement et la réussite des jeunes, le Conseil Général considère qu'aucun aspect de leur vie quotidienne au collège ne doit être négligé : la qualité et la sécurité des établissements, les transports scolaires, « le bien manger » et « manger local » dans les cantines, la santé, les équipements informatiques, les activités de loisirs. Il considère aussi qu'il faut apporter aux jeunes les meilleures conditions pour des études supérieures.

L'ouverture au monde

« Faciliter une ouverture des enfants et des jeunes au monde contemporain pour leur donner l'envie et les moyens de se projeter et de construire leur avenir », c'est ainsi que l'ambition départementale est évoquée. Le Conseil Général se fixe là un objectif ambitieux avec la volonté de développer la participation des enfants et de leurs familles à la vie de la cité, pour une réussite collective.

Miser sur la jeunesse, c'est pour le Département, contribuer à trouver -au-delà et en complément de l'éducation- des réponses adaptées aux grands problèmes qu'elle connaît : sécurité routière, santé, soutien aux associations d'éducation populaire, animation transfrontalière, multilinguisme.

Par ailleurs, s'agissant des bâtiments des collèges, le Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit résolument dans une démarche responsable de construction et de restructuration de ses bâtiments aux normes BBC. Il favorise par ailleurs les énergies renouvelables.

En effet, il s'est très fortement - et c'est là une des forces de la collectivité départementale - approprié, au cours des dernières années, les enjeux environnementaux. Plus fondamentalement,

il contribue largement au défi de la transition énergétique et économique, dans le cadre d'une démarche globale intitulée « Planètes 68 » (Plan Local d'Actions pour les Nouvelles Energies et la Transition Economique Sociétale).

Il considère ainsi que les moyens consacrés aux investissements devront être préservés malgré les contraintes budgétaires.

Le Département du Haut-Rhin se distingue par l'exemplarité de son action en faveur de la jeunesse. Il est le premier département bilingue de France, avec 17 % des élèves du primaire suivant un cursus Français/Allemand.

Si on compare par ailleurs son action dans le domaine sportif par rapport aux départements de Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, on peut remarquer que le taux de licence est de 25,3 pour 100 habitants (contre 22 pour la moyenne).

Le budget global consacré au sport s'établit à 11,22 M€ en 2014 (contre 6,575 M€ pour la moyenne), soit 14,90 € par habitant, à comparer avec 8,52 €. Le nombre de clubs aidés est de 900 (749 pour l'échantillon).

Ce chapitre traitera en particulier des aspects suivants qui incluent, les transports scolaires, le sport ou encore les nouvelles technologies de l'information :

- Une action globale au bénéfice des collèves
- La qualité de vie des collégiens
- L'enseignement bilingue, une condition d'ouverture culturelle et professionnelle

Une action globale au bénéfice des Collèves

S'agissant des collèves, l'action du Conseil Général va bien au-delà des aspects patrimoniaux, et a pour objectif majeur de porter à un haut niveau qualitatif la vie quotidienne des élèves dans les établissements. Cela se traduit par de multiples actions, et on citera certaines d'entre elles pour leur exemplarité, tant elles sont facteur de qualité de vie et tant elles distinguent les actions du Haut-Rhin de celles d'autres départements :

- la prise en charge intégrale des frais de transports pour les moins de 16 ans : le Haut-Rhin est l'un des 20 derniers départements avec gratuité des transports scolaires,
- la promotion de l'usage des vélos,
- l'aménagement et l'accès pour la circulation douce,
- la promotion du sport,
- les actions de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire ou favoriser les filières courtes et la consommation des produits locaux dans les cantines,
- le développement des TIC et de l'informatique,
- le développement du bilinguisme.

Un effort budgétaire conséquent en direction de l'éducation

Les efforts mis en œuvre par le Département prouvent – si besoin était – combien il s'est approprié, au cours des dernières années, les enjeux environnementaux ou d'ergonomie. La recherche de conditions d'enseignement apportant à la fois confort et économie de gestion est permanente.

Le Conseil Général finance la totalité des travaux de construction et de restructuration des collèges. Les communes et communautés de communes ont à leur charge la viabilisation des terrains, l'aménagement des voies d'accès et des réseaux et, le cas échéant, la construction d'un gymnase à proximité du collège avec une contribution du Conseil Général.

Durant l'année scolaire 2013-2014, les collèges du Haut-Rhin ont accueilli 36 828 élèves, 30 067 dans le public et 6 761 dans le privé.

Le budget consacré aux collèges publics et privés est très important puisqu'il s'élève, en 2014 à 76,5 millions d'euros, ce qui représente une moyenne de 2 077 euros par collégien. Il se répartit en investissement : 11,7 M€ ; en fonctionnement : 29,1 M€ (13,75 M€ pour le budget des établissements, 17,3 M€ pour le traitement des personnels), et 34 M€ consacrés aux transports collectifs et scolaires

Depuis l'acte I de la décentralisation (1986), 13 collèges neufs ont été construits ou reconstruits par le Conseil Général du Haut-Rhin et il convient d'ajouter toutes les interventions de réhabilitation lourde et de restructuration dans les établissements existants.

Les principaux travaux de restructuration et de réhabilitation de 2014 concernent 14 collèges avec un investissement pluriannuel total de 34,56 M€ TTC.

Planètes 68 dans les collèges

Les collèges associés à la démarche Planètes 68 par trois actions :

- l'animation « Un Fruit, un Légume, une Saison »
- l'approvisionnement des collèges par les circuits courts : les établissements ont été mis en relation avec les producteurs locaux et une animation « Je mange local, c'est génial » a été organisée dans 4 établissements en présence des producteurs concernés,
- une labellisation « Qualité de l'accueil, de l'entretien des locaux et de la restauration » visant le développement durable et l'éco-citoyenneté : 6 établissements pilotes ont initié la démarche à l'automne 2014.

Enfin, on peut rappeler d'autres actions remarquables de soutien :

- diverses associations, collectivités et organismes liés à la vie scolaire : les sorties scolaires avec nuitées, la documentation pédagogique, les restaurants scolaires communaux accueillant des collégiens, la scolarisation dans les établissements pénitentiaires, l'orientation scolaire et professionnelle, les concours scolaires locaux... (0,7 M€),
- les investissements scolaires des communes et des collèges privés (1,1 M€ hors contrats de territoire),
- des actions en faveur de la jeunesse : la conduite accompagnée, l'information des jeunes, les associations d'éducation populaire, les actions de rencontres transfrontalières (0,4 M€).

La qualité de vie des collégiens

Le second acte de décentralisation a permis au Département d'accueillir dans son administration les équipes chargées de missions majeures au sein des collèges : accueil, restauration, entretien, maintenance. Ces agents départementaux sont à ce jour au nombre de 536 et accompagnent au quotidien les Principaux et gestionnaires.

Leur accueil au sein de l'institution a été une véritable réussite à bien des égards. Humaine d'abord, car ces collaborateurs bénéficient de l'accompagnement du Département pour leur santé et sécurité au travail, leur formation, leur carrière, grâce à une politique de formation axée sur la sécurité et les risques professionnels. Ensuite, ils contribuent aux politiques départementales en termes de gestion des déchets, de gaspillage alimentaire, ou encore de qualité de restauration par la valorisation d'une alimentation équilibrée dans le cadre d'un approvisionnement via les filières courtes.

Leur motivation a été appréhendée lors de l'intégration progressive de ces personnels et ils sont aujourd'hui auprès des jeunes et des équipes pédagogiques et des gestionnaires d'établissement, une clef de voûte solide dans la tenue quotidienne des équipements et du lien social avec les familles et les enfants.

Qualité et sécurité alimentaire

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. C'est dans le cadre de cette exigence que le Département du Haut-Rhin a déployé une politique de restauration collective au plus près des besoins des collégiens.

Depuis le transfert de la compétence de restauration dans les collèges, le Conseil Général a mis en place une équipe dédiée à la sécurité et à la qualité alimentaire (Plan de Maîtrise Sanitaire et procédures HACCP). Elle accompagne les collèges dans l'organisation du service pour en garantir l'efficacité, la qualité et la sécurité.

Le Conseil Général conduit un certain nombre d'initiatives qui s'inscrivent dans une démarche globale « Manger local, c'est trop génial », en voici quelques illustrations :

- une opération spécifique « Un fruit, un légume, une saison »,
- l'opération « Plaisir à la cantine »,
- une expérimentation d'approvisionnement en viande bovine locale.

Les collèges à l'heure des NTIC

Les NTIC sont pour les générations dites "digitales" essentielles dans l'acquisition des savoirs et pour éviter différentes ruptures entre les populations. L'égal accès à ces technologies constitue donc un objectif majeur pour le Département.

Le Très Haut Débit dans tout le département constitue, pour le Conseil Général, une condition

majeure du développement local et de la réduction des inégalités territoriales. Il le considère comme indispensable à la compétitivité des entreprises, pour la création de nouvelles activités, mais aussi comme nécessaire à faciliter l'accès de tous à la connaissance.

Très logiquement, donc, la politique du Département pour l'équipement informatique des établissements, initiée dès 2008 et qui se poursuit en 2015, a permis notamment l'accès possible au Très Haut Débit pour tous les collèges et le déploiement, à ce jour, de 4 664 ordinateurs dans les établissements.

Par ailleurs, un nouvel Espace Numérique de Travail (ENTEA 3), intégrant les usages pédagogiques, est déployé à partir de la rentrée 2014, pour l'ensemble des collèges publics. On peut relever l'enveloppe de 150 000 € dédiée aux abonnements Internet Très Haut Débit des établissements.

De même, il convient d'indiquer que plusieurs de ces actions s'inscrivent dans le cadre de Planètes 68 : le choix des composants et le respect des normes (Energy Star...), la surveillance de la consommation électrique, la fin de vie des matériels.

Les transports scolaires : une politique de mobilité majeure sur le territoire du Haut-Rhin

Le Conseil Général consacre un budget de 34 M€ pour les transports collectifs et scolaires. Il prend en charge, quotidiennement, une partie (dans les agglomérations de Saint-Louis, Colmar et Mulhouse) ou la totalité du coût de transport de 30 000 collégiens pour leurs déplacements domicile-école.

La plus importante part (26,8 M€) concerne les transports interurbains dont la Collectivité assure l'organisation pour 29 000 élèves transportés, soit une moyenne de prise en charge individuelle de 925 euros par élève. Le Département organise ainsi 46 lignes régulières interurbaines et 400 circuits de transports scolaires

Le Conseil Général participe également au transport des élèves sur le réseau ferré TER Alsace à hauteur de 1,19 M€ et sur les trois réseaux de bus urbains pour un montant de 2,39 M€. Le Conseil Général finance également le transport des élèves de maternelles et primaires dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Il met en œuvre la promotion de l'usage des vélos et veille à l'aménagement et à l'accès aux circulations douces. Il prend également en charge le transport des élèves handicapés par des moyens individuels de type taxis ou VSL (participation du Conseil Général prévue en 2015 : 3,85 M€).

Le Conseil Général s'attache tout particulièrement à la qualité et à la sécurité du service. Il a, à ce titre, mis en place depuis la rentrée 2013 un dispositif d'alerte SMS permettant d'informer ou alerter en temps réel les familles. Il en résulte une confiance des familles dans le service public des transports, une réponse à l'inquiétude légitime des familles dont les enfants ont chaque jour de grandes amplitudes entre le temps scolaire et le temps de transport.

Pour l'année scolaire 2014-2015, Le Conseil Général continue à maintenir la gratuité du transport pour les collégiens de moins de 16 ans malgré les coûts supplémentaires liés à la hausse de la TVA de 7 à 10 % au 1er janvier 2014 et à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Le maintien de cette gratuité des transports scolaires est un choix politique fort dans la durée, chaque année les efforts budgétaires devaient permettre le maintien de ce service aux élèves et parents, garant de sécurité quotidienne, de qualité de vie et de qualité des conditions d'apprentissage des jeunes. La volonté d'un service public offert en gratuité résulte d'une étude du territoire et des attentes des familles en cette période difficile de crise financière et sociale.

Le sport comme facteur d'épanouissement

La pratique du sport contribue directement aux bonnes conditions d'apprentissage et c'est pourquoi le Département y attache une importance particulière.

Dépassement, respect de soi, de l'adversaire, des règles du jeu, solidarité, esprit d'équipe, goût de l'effort... Les valeurs attachées au sport et à la pratique sportive sont assez faciles à identifier tant celles-ci sont régulièrement proclamées par une multitude d'acteurs : formateurs, mouvements sportifs, pouvoirs publics, associations, entreprises.

Le budget consacré au sport en 2014

Celui-ci s'est élevé à plus de 11 millions d'€ consacré aux grands domaines d'intervention en matière sportive :

- > Le soutien à la pratique du sport pour tous : 900 clubs haut-rhinois et plus de 60 comités départementaux ont bénéficié d'une aide en 2014.
- > Le soutien du dynamisme des territoires : environ 90 manifestations sportives locales aidées dont le Rallye WRC, le Tour Alsace cycliste, le Tour de France... mais aussi les Mercredis de Neige et les associations sportives des écoles élémentaires et des collèges.
- > Les clubs de haut niveau à la rencontre des jeunes haut-rhinois dans le cadre des Mercredis Sportifs (voir ci-après), les clubs de sports collectifs (football, basket, volley et handball). Fait marquant 2014 : la mise en place d'un site Internet dédié aux Mercredis permettant de télécharger toutes les photos de la séance par les jeunes participants
- > Le soutien aux investissements sportifs et socio-culturels des communes et des associations : construction ou réfection de salles associatives, d'équipements de proximité, de vestiaires douches, de parcelles de jardins familiaux... et fin du programme d'investissements des Contrats de Territoire de Vie 1re génération dans lesquels les réalisations d'équipements sportifs ont été nombreuses.
- > Le Centre Sportif Régional Alsace de MULHOUSE : dans le cadre de fructueuses négociations avec Mulhouse Alsace Agglomération, la gestion de l'établissement lui a été transférée en fin d'année et un nouveau projet a été développé pour favoriser son dynamisme au bénéfice de tous les sportifs. Le Conseil Général reste un acteur majeur dans la mise en œuvre de ce projet.

Concernant les investissements, la démarche innovante de territorialisation permet de mettre en synergie les projets, les énergies et les compétences. Les Contrats de Territoires de Vie assurent en effet une meilleure cohérence et adéquation des politiques publiques départementales

avec les besoins exprimés par les acteurs du terrain et les populations. C'est pourquoi la réalisation et le financement d'équipements sportifs structurants s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Par ailleurs, l'implantation de terrains de grands jeux synthétiques à proximité des collèges se poursuit. A ce jour, 7 terrains ont été financés dans le cadre d'une programmation spécifique mise en œuvre en 2007.

Depuis 2011, 7 nouveaux projets sont financés dans le cadre des contrats de territoires de vie.

Les Mercredis Sportifs du Conseil Général

Opérations d'animation à destination des jeunes, les Mercredis Sportifs du Conseil Général ont pour objectif de faire se rencontrer les jeunes haut-rhinois avec des sportifs de haut niveau.

Les équipes de sports collectifs (football, handball, basket et volley) du plus haut niveau dans le Département se déplacent dans des clubs d'accueil de leur discipline à la rencontre des jeunes pour une après-midi d'entraînement sous la direction des sportifs de haut niveau. La séance est suivie d'un moment convivial avec goûter et séance de dédicaces. Environ 1 500 jeunes sont ainsi concernés chaque année.

Rendre la culture accessible à tous

La culture comme un lien vertueux

La vitalité du Haut-Rhin s'affirme à travers une culture riche et diversifiée portée par les territoires de Haute-Alsace et leurs nombreuses associations et institutions.

Le Conseil Général du Haut-Rhin déploie sa politique sur deux grands axes : il encourage une culture vivante qui soit accessible à tous en tout point du territoire ; il soutient également la mise en valeur du patrimoine de Haute-Alsace.

Conscient des enjeux d'une politique culturelle et patrimoniale forte et active, le Département a su ces dernières années maintenir ses interventions à un haut niveau malgré un cadre budgétaire contraint. En 2014, 12,6 millions d'euros y ont été consacrés.

La collectivité a en effet identifié que la chaîne vertueuse « création, diffusion, enseignement et médiation » est un équilibre fragile et que le soutien du Département a un impact positif direct sur l'ensemble des acteurs culturels et sur le public. Aussi, et plus que jamais, la collectivité s'attache à faire en sorte que les dispositifs d'accompagnement préservent cette harmonie et œuvrent à l'éducation artistique des publics éloignés, fragilisés ou jeunes.

Un public en mutation

Conscient des mutations de la société et de la nécessité de s'adapter aux attentes du public, aux réalités des territoires et aux contraintes financières, le Conseil Général a d'ores et déjà initié en 2014 une démarche évaluative de son action culturelle afin de dresser un bilan des



La culture, un lien vertueux

actions menées et de définir les orientations à prendre pour les années à venir. La copie devrait être rendue fin du premier semestre 2015 et permettra à la nouvelle Assemblée de définir les priorités en matière culturelle. Cette démarche illustre une nouvelle fois la capacité du Département à réinterroger ses pratiques et à les adapter aux nouvelles réalités.

Des territoires de culture

La dimension « proximité » reste aussi plus que jamais une constante dans la mobilisation du Conseil Général. C'est un enjeu majeur, a fortiori en ces temps de crise et de fragilisation du lien social. Comme cela est rappelé plus haut, ici la culture œuvre à créer et maintenir un « vivre ensemble » et la cohésion sociale sur le territoire haut-rhinois.

Dans cet esprit, 2015 verra la poursuite du soutien aux équipements culturels structurants, aux lieux de diffusion de proximité, aux sites patrimoniaux mais aussi aux collectivités développant une stratégie culturelle territoriale. L'achèvement des travaux de la médiathèque d'Altkirch, dont l'ouverture au public est prévue début 2016 (coût de construction estimé à 5,8 M€ HT dont 3,7 M€ de travaux pris en charge par le Conseil Général) témoigne de cette connexion territoriale.

L'Alsace – une culture et un patrimoine à faire vivre et transmettre

Le Conseil Général a été de tout temps mobilisé pour faire vivre et transmettre la culture régionale dans toutes ses composantes : patrimoniale, mémoriale, spectacles vivants... **Cette implication du Conseil Général est aujourd'hui à mettre en avant à l'heure de la création de la méga région.**

Le Département est en effet aujourd'hui en première ligne pour porter, partager et faire rayonner l'âme de l'Alsace comme il a toujours su le faire, à l'image des grandes actions qu'il a conduites ces dernières années et qui ont donné sens à ses grandes politiques culturelles et patrimoniales. Parmi les nombreux exemples :

- **La restructuration profonde, juridique et financière de l'Ecomusée d'Alsace par le Conseil Général. Elle a permis d'assurer sa pérennité et d'être aujourd'hui le plus grand écomusée de France et l'un des plus prestigieux d'Europe. Le Président du Conseil Général a été tout particulièrement investi dans ce dossier difficile. L'Ecomusée est aujourd'hui engagé dans une nouvelle dynamique, sur un site en devenir dans des proximités nouvelles avec la création du Parc du Petit Prince et la propriété départementale du Carreau Rodolphe.**
- **La valorisation des grands sites de Haute-Alsace** comme le Château du Hohlandsbourg, le Parc de Wesserling, les Dominicains de Haute-Alsace, le Hartmannswillerkopf, le site Unesco de Neuf-Brisach, le nouveau musée d'Unterlinden et bien d'autres... Chacun de ses fleurons a pu conforter son rayonnement grâce à un soutien sans cesse renouvelé du Département.
- **La création du Pôle Archéologique Interdépartemental** – un outil unique en France qui associe les deux départements.
- La mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Enseignement Artistique**



À l'Écomusée, l'âme de l'Alsace

- **Le développement des Centres de Ressources de Musique Actuelle**
- **Le développement des Médiathèques Départementales et de leurs antennes dans les territoires**
- **La valorisation et l'accès facilité aux Archives départementales**

Des Chiffres Clés

- Plus de 26,5 kilomètres linéaires de documents conservés par les Archives Départementales
- 433 000 documents disponibles à la Médiathèque Départementale.
- 86 bibliothèques dans le réseau départemental de lecture publique
- Près de 25 000 élèves dans le réseau des conservatoires, des écoles de musique, de danse et de théâtre
- 26 châteaux forts sous maîtrise d'ouvrage publique

Le devoir de solidarité départementale

La dépense sociale représente une part très importante du budget départemental (près de la moitié de ses moyens). Les enjeux à la fois financiers et de qualité de service, conduisent le Conseil Général et son administration à innover et à moderniser les dispositifs. Les expérimentations, les partenariats, les territorialisations, les modernisations sont autant de modalités mises en œuvre dans les différentes politiques de solidarité.

Pilotage et anticipation d'une noble mission

Sont présentés ici les grands axes de cette solidarité départementale que le Conseil Général considère comme très nobles en les situant dans le budget voté pour 2015. Ce budget anticipe par ailleurs des évolutions futures et éclaire les pistes de travail lancées ou restant à mettre en œuvre.

Le Budget Primitif 2015 pour la Solidarité s'élève à 369 797 000 €. Il est quasi exclusivement composé de crédits de fonctionnement, la partie investissement s'élevant à moins de 1,5 M€.

Ce budget augmente de + 10,1 M€ soit + 2,8 % au titre du fonctionnement en lien principalement avec la progression du RSA (+ 6,5 M€) et l'évolution des budgets sous tarification contrôlée (+ 3,8 M€ sur les 3 champs – personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance – soit + 2,7 % ; + 2,4 M€ soit + 1,7 % hors incidence financière des créations de places).

Les recettes escomptées sont évaluées à 96 734 000 € en diminution de – 2,1 % par rapport au budget prévisionnel 2014, soit une diminution de - 2 069 000 €.

Les enjeux financiers

Les deux principaux postes des dépenses 2015 concernent les politiques liées aux actions d'insertion et les politiques en faveur des personnes handicapées représentant respectivement 107,9 M€ et 98,0 M€ de dépenses, soit près de 56 % des dépenses sociales de fonctionnement.

Depuis 2011, les dépenses sociales de fonctionnement ont progressé de près de 15,0 %, soit plus de 47 M€ de dépenses supplémentaires : + 25,2 M€ pour la politique insertion, + 19,3 M€ pour la politique des personnes âgées/personnes handicapées, + 2,2 M€ pour la politique enfance.

Il convient de mettre en exergue qu'actuellement les dépenses de rSa ne sont compensées qu'à hauteur de 54,85 % par l'Etat.

Cette situation est jugée comme inadmissible par le Conseil Général au regard du principe d'égalité devant l'impôt. En effet, la dépense rSa - contrôlée par l'Etat - est complètement

compensée dans certains départements alors qu'elle nécessite un effort financier important pour les Haut-Rhinois, dans la mesure où près de la moitié de leur impôt local sert à financer cette politique nationale.

Une institution départementale qui s'adapte aux enjeux nouveaux

Le contexte général de la société dans laquelle nous vivons expose de plus en plus d'individus et de familles à la vulnérabilité sociale par le cumul de difficultés (déscolarisation, absence de travail, accès aux soins...) qui les fragilisent dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, dans l'affirmation et l'expression aussi de leurs responsabilités personnelles éducatives, relationnelles.

Les Directions Enfance Santé Insertion (DESI) et de l'Action Sociale de Proximité (DASP) gèrent en étroite collaboration ces politiques, que ce soit dans le domaine de la précarité, du logement, de l'enfance ou de l'insertion des adultes, s'y adaptent en développant de nouvelles stratégies d'action et de pratiques professionnelles. L'objectif est de garder une dynamique propice à la mobilisation des personnes fragilisées.

L'accompagnement des usagers constitue une mission prioritaire aussi en raison de l'incidence majeure du rSa sur le budget du Département, amenant celui-ci à prévenir l'accroissement exponentiel des allocataires des minima sociaux à la charge de la collectivité.

L'année 2015 verra une amélioration des modèles de prévision pour mieux adapter les politiques et les budgets.

Diversification et créativité

Dans le champ de l'insertion, de l'adolescent aux portes de la responsabilité adulte, du jeune majeur à l'allocataire du rSa, la variété des profils suggère une approche diversifiée et tout autant créative, afin de construire pas à pas le lien vers l'activité économique. C'est dans ce contexte que le Département renforce cette politique.

L'approche mise en place par l'administration départementale est à souligner car pour elle ces enjeux d'envergure transversale appellent un travail de co-construction, appuyé sur des diagnostics partagés, et qui tiennent compte des ressources identifiées des territoires avec leurs forces et leurs limites. Le challenge repose sur la capacité à assurer les coordinations des acteurs en interne à la collectivité comme à l'externe auprès des partenaires.

La DASP, nouvellement réorganisée, est ainsi désignée pour travailler les liens avec les communes et les autres acteurs de proximité dans le cadre d'une démarche de Développement Social. A ce titre, elle a construit notamment avec la Ville de Mulhouse, un Projet de Développement Social Intégré qui a permis de mener des projets ambitieux améliorant la qualité du service localement et permettant de mieux prendre en compte les besoins des habitants. Ainsi, l'organisation de l'Action Sociale de Proximité avec la Ville de Mulhouse facilite l'offre de service pour les usagers ayant des difficultés sociales par la mise en place d'un parcours coordonné. Une Plateforme rSa a également été créée à Mulhouse pour permettre la réalisation des démarches d'obtention du rSa en un seul lieu et en un seul temps.

Le Département oriente ses politiques vers une prise en charge globale de l'usager au moyen d'une offre médico-sociale diversifiée pour une relation personnalisée et adaptée à chaque public.

Une telle orientation de l'action sociale territorialisée d'interventions spécifiques et diversifiées, se combine nécessairement à un impératif de développement de l'évaluation, pour assurer en permanence les ajustements de rigueur indispensables à l'efficacité des dispositifs.

Des innovations améliorant la qualité des services aux usagers

La politique départementale en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des adultes en situation de handicap est marquée par deux actions fortes qui simplifieront les démarches du public :

- > L'inscription en ligne en maison de retraite afin d'éviter de déposer un dossier d'admission dans chacun des établissements, le Haut-Rhin a été le premier en France à lancer ce service en décembre 2014,
- > Le lancement en 2015 d'une gestion dynamique des listes d'attente des adultes et enfants en situation de handicap orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées vers les établissements de leur choix.

Innovations, encore

L'outil dynamique d'orientation des demandes des personnes souhaitant intégrer un établissement vient d'entrer dans sa phase opérationnelle.

L'action en direction des personnes âgées sera marquée en 2015 par la montée en charge des deux MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) Région Colmarienne et Florival Haute-Alsace qui permettront d'intensifier les accompagnements des personnes en situation complexe et de mieux articuler sur ces territoires les dispositifs sanitaires et médico-sociaux dans un objectif de simplification et de fluidification des parcours. Les pôles gérontologiques contribueront fortement à la réalisation de ces avancées (application de la méthode du guichet intégré, lancement du référent social pour les situations le justifiant). Rappelons que le Département du Haut-Rhin a fait partie des sept départements expérimentaux avant la généralisation de ce dispositif des MAIA.

La politique départementale visant à rendre plus efficient l'hébergement temporaire (140 places au 31 décembre 2014 au regard des 7063 places d'hébergement permanent) par regroupement de places et création de places d'hébergement d'urgence, sera poursuivie. Il en est de même de l'implication aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour l'implantation de nouveaux systèmes d'information, en particulier celui visant à faciliter la circulation de l'information entre les acteurs du domicile.

Point particulier relatif à l'accompagnement social personnalisé.

Le Conseil Général met en œuvre des MASP, mesure administrative d'accompagnement social personnalisé comprenant une aide à la gestion des ressources en direction de bénéficiaires percevant des prestations sociales pour lesquels la santé et/ou la sécurité est menacée par leurs difficultés à gérer leurs ressources. En cas d'échec de cet accompagnement, le Département peut saisir la justice en vue de solliciter une Mesure d'Accompagnement Judiciaire.

Soutenir les familles, agir pour l'enfance et la jeunesse

La prévention auprès des familles

Le Conseil Général a mis en place une offre d'accompagnement globale polyvalente qui se décline sur l'ensemble des espaces solidarité. Le dispositif permet la prise en charge des familles dans tous les champs de l'action sociale de proximité : précarité, logement, protection de l'enfance, en amont des placements et l'accompagnement à la parentalité.

L'intervention du Département se met en œuvre lorsque les parents sont en difficulté et que le soutien apporté à leurs fonctions éducatives ne permet pas de répondre à leur devoir en tant que premier protecteur de l'enfant. Le recours à des prestations plus protectrices pour le mineur est alors envisagé au niveau de l'aide sociale à l'enfance ou du Juge des Enfants.

Une approche globale et territoriale innovante

La réorganisation mise en place par le Département au niveau des services de la solidarité permet de mettre en œuvre une approche globale et territorialisée.

La détection des familles fragilisées, le soutien qui leur est apporté, s'organisent dans le cadre du schéma de protection de l'enfance en cours valable pour la période 2012-2016 qui oriente son développement vers plus de lisibilité et davantage d'articulation entre les différents acteurs et autour de la famille.

Cela se traduit par l'expérimentation de 2 Projets Territoriaux de Prévention en faveur de l'Enfance (PTPE) et par un partenariat spécifique avec d'une part, l'Education Nationale par des bilans en école maternelle auprès des 3-4 ans et la participation aux commissions de suivi de l'absentéisme scolaire, et d'autre part, les hôpitaux par la coordination des actions avec la protection maternelle et infantile. Notons également qu'à Mulhouse, chaque école élémentaire dispose d'un référent école, travailleur social du Conseil Général assurant le lien avec l'équipe éducative de cet établissement scolaire.

Concernant les PTPE, il convient de souligner l'initiative originale et ambitieuse du Conseil Général. Ceux-ci ont été menés de manière expérimentale en 2013-2014, par les espaces solidarité de GUEBWILLER et SAINT-LOUIS. L'engagement des démarches de Projets Territoriaux de Prévention en faveur de l'Enfance a pour objectifs d'améliorer la connaissance des ressources du territoire en matière de prévention, de mettre en œuvre une dynamique territoriale permettant d'assurer la cohérence et la coordination des actions de prévention, d'apporter des réponses nouvelles en matière de prévention aux difficultés rencontrées par les familles.

A ce sujet, l'année 2015 sera celle de l'engagement des premières actions. Ces démarches ouvrent de nouveaux horizons dans le partenariat local, d'où la volonté du Département d'étendre ces plans à tout le territoire. En complément, le Département développe le soutien à la parentalité qui favorise le maintien de l'enfant dans son milieu familial et la capacité des parents à élever leur enfant en s'appuyant sur le référentiel du soutien à la parentalité, élaboré conjointement en 2014 par les espaces solidarité, la PMI et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).



Aux cotés des Haut-Rhinois à tous les âges de la vie

L'accueil et les modes de garde du jeune enfant: innovation et expérimentation

Pour le Conseil Général, la qualité et le soin apportés à l'accueil du jeune enfant, qu'il soit familial ou collectif, sont essentiels. Soucieux d'une réponse efficace et maillant le territoire, le service de PMI décline son action dans des directions complémentaires, notamment avec une attention accrue en faveur de l'accueil familial et en particulier au niveau des agréments des assistants maternels et familiaux. Il convient de souligner que la politique relative aux modes de garde passe également par l'innovation, l'appui technique et l'encouragement à l'expérimentation de nouvelles formes d'accueil. Par ailleurs, le Département a mis en place des accueils de la femme enceinte ou de la mère avec enfant de moins de trois ans.

Concernant l'accueil collectif du jeune enfant (-de 3 ans) en crèches, haltes de garderie, jardins d'enfant..., au regard de la moyenne nationale dont le ratio est de 130.8 places pour 1 000 enfants, le Département du Haut-Rhin dispose d'un ratio de 143 places, soit un différentiel positif de 12,2 points.

Protéger l'enfant en danger et prévenir

La protection administrative ou judiciaire d'un mineur intervient dès lors que la santé, la sécurité ou la moralité du mineur, sont en danger ou si les conditions de son éducation ou de son développement, sont gravement compromises. Elle intervient suite à l'insuffisance des actions de premier niveau par les travailleurs sociaux des espaces solidarités et des autres acteurs territoriaux exerçant une action préventive.

La situation de la protection de l'enfance en 2014 se caractérise par un nombre d'enfants confiés à l'ASE en augmentation, avec 1 571 mineurs confiés dans le cadre de mesures de placement en institutions ou familles d'accueil.

Néanmoins, par la suite, l'accompagnement sous différentes formes, le soutien à la parentalité, le parcours et le projet pour l'enfant permettent à 36 % de mineurs de retourner au domicile notamment par le biais des mains levées de placement.

Des freins à l'action départementale

Il convient de relever une problématique de décisions de placements en attente d'exécution, car en effet, le service reste continuellement impacté par l'attente d'exécution de décisions de placement, soit par manque de places ou de mesures disponibles, soit par des situations individuelles où le mineur échappe aux interventions classiques. Notons que les établissements haut-rhinois sont constamment au maximum de leur capacité. Il y a donc nécessité de trouver des réponses à des besoins spécifiques et les moyens de les financer.

Dans la gestion des situations, les profils « frontières », c'est-à-dire les mineurs concernés à la fois par une situation de protection de l'enfance et par les problématiques liées au handicap et à la santé mentale, exigent un investissement fort du service. Depuis quatre années, l'ASE a orienté ses décisions pour dégager les moyens de financer à moyens constants, les projets du Schéma, en réponse aux nouveaux défis de la protection de l'enfance, pour sécuriser l'action départementale, notamment au regard des placements non exécutés et construire une politique d'accueil familial plus important et diversifié.

Détecter les familles en difficultés et les impliquer dans le plan d'action

Le Conseil Général considère qu'il s'agit d'une action conjuguée fondée sur des objectifs communs et une responsabilité partagée qui lie ses partenaires dans la finalité d'un épanouissement et d'un développement des enfants et des jeunes. Pour le Département, c'est la condition de leur intégration sociale et professionnelle.

Sont ainsi développés, la prévention pour un repérage et une intervention en amont de la dégradation des difficultés éducatives des familles, ainsi que la promotion d'une culture du travail avec les familles qui revêt une importance capitale pour garantir l'implication des parents dans les projets éducatifs de leurs enfants.

Dans le but de construire ces parcours menant à l'autonomie et à la responsabilité, les actions concrètes se déploient autour de 3 axes :

- La cohérence des parcours en protection de l'enfance,
- Le travail à la parentalité,
- La préparation à l'autonomie et à la majorité.

Les mesures d'aides préventives

Leur objet est le maintien de l'enfant dans le milieu familial avec lequel il a ses attaches affectives. Le Département finance dans ce cadre des aides aux familles limitées dans le temps ayant pour finalité l'autonomie financière précédée d'un diagnostic et d'une évaluation.

Le dispositif Tiers Digne de Confiance (TDC) concerne des mineurs dont l'intérêt amène le Juge des Enfants à les confier à des tiers qui entretenaient déjà des liens affectifs privilégiés avec eux. Le Département leur verse une aide financière réglementaire. Pour les 156 familles qui ne perçoivent aucun salaire pour l'accueil de 186 enfants, un effort de revalorisation a été réalisé en 2013 et 2014 pour soutenir cet engagement. Par ailleurs, le Conseil Général programme un renforcement du nombre de mesures administratives pour 2015.

Les placements institutionnels

1 068 mineurs sont pris en charge en milieu collectif (Maisons d'Enfants, Foyers d'Action Educative, Lieux de Vie, Pouponnières et autres dispositifs adaptés). Les orientations retenues pour 2015 concernent notamment le réajustement des moyens par une baisse des placements en dehors du territoire, et un dialogue avec les établissements haut-rhinois qui ont tous quasiment accepté de passer d'une facturation à la journée à une tarification globalisée.

Les mineurs isolés

S'agissant de la prise en charge spécifique des Mineurs Isolés Etrangers (MIE), ce public constitue une part constante des effectifs depuis de nombreuses années. L'estimation initiale des flux par le Ministère, corrigée au fil des mois, a fait passer le quota cible pour le Haut-Rhin de 13 à 76 mineurs.

Le dispositif national n'a donc pas encore permis de faciliter une gestion rationnelle des moyens

à prévoir, ni d'assurer une réelle équité en terme de solidarité entre les départements. Afin de renforcer l'efficacité d'intervention, une procédure concertée avec les autorités locales (Parquet et Police de l'Air et des Frontières) permet à l'ASE de renforcer son action d'évaluation globale des situations et de prévenir la saturation des dispositifs. Le coût de ces prises en charge s'élève à 2 200 000 €. 69 Mineurs Isolés Etrangers (MIE) étaient pris en charge dans le dispositif départemental au 31 octobre 2014.

L'ensemble des modalités de placements en institution, dont celles évoquées ci-dessus, représente 57 118 070 €.

Réponses et innovations au regard de besoins spécifiques

Le Département développera en 2015 trois actions qui méritent d'être relevées : les actions de prévention de la dégradation des situations de mineurs en grande difficulté, un Dispositif d'Appui aux Prises en Charge Complexes (DAP2C), et un lieu de Vie Spécialisé et Dispositif d'Intervention Educative Modulable.

Placements en milieu familial

Le Conseil Général s'attache à accroître la capacité d'accueil familial. Le recours à l'internat demeure majoritaire dans le département, à un seuil supérieur à la moyenne nationale. Au 30 septembre 2014, il y avait 438 enfants confiés à 228 assistants familiaux salariés du Conseil Général. Le budget global dédié aux placements familiaux s'élève à 12 389 195 €.

Par ailleurs, le Conseil Général met en œuvre des Rencontres Familiales Médiatisées externalisées et gère la Cité de l'Enfance - Foyer Départemental dont il assure le financement.

Soutenir la jeunesse et favoriser l'insertion et l'intégration.

Un enjeu majeur pour le Conseil Général

Face aux risques croissants de précarisation et de vulnérabilité de certains jeunes, tous les dispositifs doivent être mobilisés et intervenir en synergie, rattachés, notamment, aux objectifs stratégiques du schéma départemental de protection de l'enfance.

Tous les acteurs sont ainsi amenés à travailler ensemble dans un partenariat rapproché et cohérent : les différents services du Conseil Général, de l'Etat (PJJ, DIRECCTE, DDCSPP...), la Région, les Communes et les associations, autour de la co-construction des parcours d'insertion de ce public situé au cœur de la politique départementale en faveur de la jeunesse. Cette politique repose sur 3 axes pour un coût global de 3 543 600 € :

- La prévention des comportements d'exclusion par la prévention spécialisée notamment par la préparation à la majorité et le partenariat avec la maison des adolescents.
- Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires : (31 000 €).

- La prévention des comportements à risque de l'adolescence (MDA68, SEPIA, Le CAP) (384600 €).
- L'accompagnement des jeunes majeurs au niveau de l'aide sociale à l'enfance.

La prévention, un outil d'insertion et une dynamique de territoire

La mission de Prévention Spécialisée est un axe majeur de la stratégie d'insertion des jeunes déployée par le Conseil Général,

Elle est confiée, depuis 2012, à deux structures, situées respectivement à COLMAR et MULHOUSE. Cette intervention est structurée par un cahier des charges et des lettres de mission, réactualisés pour tenir compte des nouvelles réalités de l'insertion des jeunes dans les zones urbaines et rurales du Haut-Rhin.

Elle vise l'insertion sociale et socioprofessionnelle de jeunes en voie de marginalisation, par un travail de rue, des actions collectives et des accompagnements individuels. En outre, elle assure l'accompagnement de jeunes en Contrats Jeunes Majeurs au profit de l'Aide Sociale à l'Enfance et la participation à la classe relais de MULHOUSE, aux côtés de l'Education Nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le Conseil Général apporte, également, son appui à la Ville de MULHOUSE par le financement de 4 postes éducatifs rattachés aux Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité et intervenant dans les collèges mulhousiens situés en zones sensibles, afin de développer des actions de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre les incivilités, avec l'Education Nationale et les autres partenaires.

Innover dans la prévention des violences scolaires

Le Conseil Général a par ailleurs mis en place un dispositif volontariste, -Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS)- qui permet, via la mise en œuvre de projets socio-éducatifs par les professionnels des collèges de prévenir les violences scolaires et les incivilités dans et aux abords des collèges. Ainsi, depuis 2009, plus de 14.000 élèves ont bénéficié d'actions diverses financées grâce au FIVS.

Une dynamique partenariale et territoriale forte

Le Conseil Général participe au dispositif des trois Zones de Sécurité Prioritaires du territoire mulhousien (emploi, formation, insertion, décrochage scolaire, tranquillité publique). Il articulera son action dans le cadre de la préparation active des futurs Contrats de Ville, notamment de MULHOUSE et COLMAR. Il contribue à un investissement conséquent sur ces territoires et à la nécessaire articulation entre tous les acteurs et l'ensemble des institutions.

Prévention des comportements à risque de l'adolescence

Le passage à l'âge adulte suscite des questionnements ou des inquiétudes, parfois de la souffrance et du mal être pour lesquels il convient de proposer des lieux d'écoute et de soutien

adéquats rassurants. Dans ce cadre, la Maison Des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) et son Réseau, qui fête son cinquième anniversaire, ont pour mission d'apporter aux jeunes de 12 à 25 ans, des réponses de santé globale. Les accompagnements ont augmenté de 11 % en 2013 pour 1 473 jeunes âgés en moyenne de 15 ans. L'action de l'association SEPIA complète celle de la MDA. Elle intervient particulièrement pour la prévention des suicides. L'association Le CAP agit pour la prévention et les soins aux toxicomanes.

Accompagnement des jeunes majeurs

Deux dispositifs, obligatoires par ailleurs, facilitent le parcours des jeunes majeurs (18-25 ans), qui éprouvent des difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et les allocations aux jeunes majeurs.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), permet d'attribuer aux jeunes, âgés de 18 à 26 ans, en situation d'isolement familial et de pauvreté, voire de marginalisation, des aides financières temporaires afin de faire face à leurs besoins urgents, de prévenir les risques d'exclusion, tout en concourant à les responsabiliser et à favoriser l'acquisition de leur autonomie sociale et financière.

En forte croissance, les sollicitations du FAJ sont révélatrices de la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent nombre de jeunes de 18 à 25 ans, elles sont ainsi passées de 787 demandes examinées en 2008 à 1 154 en 2013.

L'accès à l'autonomie sociale apparaît comme un axe de développement essentiel de la politique en faveur de la jeunesse. Il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et de prévenir leur inscription dans les dispositifs de minima sociaux. Les outils conçus à cet effet dans le cadre du schéma de protection de l'enfance, renouvellent une culture professionnelle qui comprend l'accompagnement à la majorité concernant 130 jeunes de 18 à 21 ans, sous contrats avec l'ASE. Les allocations jeunes majeurs versées assurent la mise en œuvre de leur projet d'insertion.

Promouvoir la santé publique

Le Conseil Général avait entamé en 2014 un recentrage des actions sur les aspects de prévention. Celui-ci se poursuivra en 2015. Ces actions concernent principalement le dépistage et la coordination des prises en charge à destination des enfants, adolescents, parents et futurs parents.

La planification familiale marquée par l'innovation

Cette action de prévention se décline dans les 9 centres départementaux de planification tout comme au sein des établissements scolaires, spécialisés et d'adultes relais.

Le dispositif préventif « Question d'Amour » élevé au rang de référence nationale par l'Inspection Générale des Affaires Sociales, enrichit le dispositif en traitant des questions liées à la sexualité et la contraception, les consultations médicales et la distribution de moyens contraceptifs. Il facilite le recours à l'IVG et son accompagnement au sein des centres hospitaliers réalisant cette

intervention. Des professionnels de PMI contribuent à cette prévention par une collaboration avec l'observatoire de l'IVG.

Cette politique de prévention porte ses fruits. En effet, le taux de recours à l'IVG pour les mineurs (8,7 %) est bien plus faible que la moyenne nationale (11,1 %) et place le Haut-Rhin parmi les trois premiers départements ayant un taux d'IVG le plus faible chez les jeunes. Cette action a permis à 9437 personnes de consulter dans les Centres de Planification et d'Education Familiale du Département et de toucher 12 239 jeunes dans les établissements scolaires spécialisés. Soit un total de 21 676 personnes pour ce seul dispositif. Les actions prénatales menées par les sages-femmes de PMI, les actions collectives en maternité et les consultations de puériculture du premier mois de l'enfant parachèvent le dispositif périnatal. Dans ce cadre, les sages-femmes ont réalisé 1 194 consultations.

La prévention auprès des familles vulnérables

Les situations de vulnérabilité conduisent le Département à poursuivre ses efforts en priorité sur la parentalité et le dépistage du handicap, en raison de l'accroissement des dysfonctionnements liés à la fonction parentale, que ce soit en terme éducatif ou de santé. Le dépistage du handicap continue de nécessiter un travail étroit avec les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce.

Ce travail complexe de prévention peut s'appuyer sur plusieurs dispositifs :

- suivi pré et postnatal,
- liens étroits avec les partenaires liés au handicap,
- compétences des professionnels de PMI en matière de dépistage précoce de l'autisme en lien avec le Centre Régional de l'Autisme de ROUFFACH,
- interventions des éducatrices de jeunes enfants, des psychologues et des puéricultrices dans le cadre du soutien à la parentalité,
- dispositif des Contrats d'Accompagnements Parents Enfants (CAPE), visant des objectifs de stimulation du développement de l'enfant et de la capacité éducative parentale.
- Par ailleurs, le service de PMI est partie prenante à l'appel à projet conduit par l'ARS et portant sur la réorganisation des CAMSP du territoire de santé n° 4 qui devrait se concrétiser par la création de 20 à 30 places supplémentaires.

La promotion volontariste de la santé publique

La PMI/PS assure plusieurs missions de promotion de la santé publique. Cette politique volontariste inscrit le Conseil Général dans le paysage de la santé publique en Alsace comme un interlocuteur incontournable des principaux acteurs régionaux et notamment l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette situation permet donc de fiabiliser la posture du Département dans le déroulement des gros dossiers relatifs aux actions de santé publique. Concernant la prophylaxie de la tuberculose, le territoire est maillé en quatre zones (COLMAR, MULHOUSE, GUEBWILLER et ALTKIRCH) où sont implantés autant de Centres de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT).

Le Département poursuit par ailleurs sa politique vaccinale à visée pédiatrique, politique sur laquelle sera portée la priorité en 2015 d'une couverture vaccinale optimale. Il maintient enfin son implication financière auprès des structures de dépistage des cancers en lien avec l'ARS et en faveur d'associations œuvrant dans la prévention.

Notons également que le Conseil Général au titre de son action de santé publique et au regard de la problématique Santé prégnante chez les personnes bénéficiaires du rSa, s'investit dans la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé et de Santé Mentale.

Accompagner l'insertion professionnelle et sociale

La forte augmentation des dépenses du rSa (revenu de Solidarité active) et de sa partie socle qui est de la compétence départementale, conduit le Conseil Général à faire de cette politique un enjeu majeur pour le territoire et sa population, appelant un plan d'action stratégique d'envergure, à déployer de manière générale et transversale.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'allocataires dans le Haut-Rhin depuis 2010 se situe à plus de 49 % de foyers allocataires (de 12 515 à 18 617 en septembre 2014), et se répercute sur nos dépenses qui augmentent de + 29 % durant cette même période, passant de 69,7 M€ à 90 M€, alors que la compensation de l'Etat inhérente à cette allocation, est restée quasi constante (+ 2 % en 4 ans) avec un montant d'environ de 50 M€ en 2014.

Un dispositif complexe impacté par de nombreux facteurs exogènes et endogènes

L'allocation rSa a été instaurée par la loi du 1er décembre 2008. Le dispositif vise à lutter contre la pauvreté, en assurant aux foyers privés de revenus suffisants, une ressource en fonction des revenus du travail, de la situation familiale et des autres ressources du ménage (allocation logement ou familiales, etc.). C'est une allocation subsidiaire et différentielle à la charge du Conseil Général (rSa socle), particulièrement sensible aux impacts structurels car le rSa intervient après épuisement ou en attente des autres droits, aux impacts économiques en raison de la dégradation significative de la situation économique de 2010 à 2014.

Trois effets se conjuguent, le volume, la paupérisation, le prix. L'augmentation du nombre de foyers allocataires du rSa entraîne mécaniquement une augmentation de la dépense du rSa. Par ailleurs, moins de ressources issues du travail entraînent une augmentation du montant moyen du rSa versé (le rSa moyen a augmenté de 9 % entre décembre 2010 et juin 2014, passant de 400 € à 437 €). Enfin, l'Etat revalorise à l'échelle nationale, le montant du rSa en janvier de chaque année (+ 1,3 % en 2014, indexation sur l'inflation) et dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, une réévaluation est également appliquée en septembre (+ 2 % par an sur 5 ans).

Ainsi le rSa s'élevait à 483,24 € (en janvier 2013) et est de 509,30 € (en septembre 2014) pour une personne seule, sans enfant, sans ressource. Le crédit prévisionnel inscrit pour 2015 est de 92 250 000 € pour l'allocation rSa.

Six axes stratégiques départementaux

Dans ce contexte dégradé, six axes majeurs sont proposés par le Conseil Général pour 2015 : améliorer le processus de gestion du rSa, renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, accroître le nombre de Contrats Unique d'Insertion (CUI), développer l'activité des structures d'insertion par l'activité économique, renforcer le partenariat interne et externe, améliorer la gouvernance et l'ingénierie.

Décloisonnement, pro-action, proximité

Le Conseil Général entend mener une politique d'insertion proactive. La stratégie 2015 repose sur une dynamique decloisonnée et de co-construction en interne et en externe. Une démarche plus appuyée de mise en œuvre d'indicateurs sera également initiée à différents niveaux pour augmenter la réactivité prospective que vise le Département.

L'axe principal en 2015 consistera à être encore plus proche et réactif vis-à-vis du public rSa en accélérant le traitement des dossiers dans le cadre des plateformes et en augmentant (+19 %) la capacité d'accompagnement à différents niveaux favorisant ainsi l'inclusion socioprofessionnelle.

Améliorer en 2015 le processus de gestion du rSa

Cette amélioration concerne l'instruction, la prise en charge et les contrôles. Le premier objectif est de renforcer les moyens à l'entrée dans le dispositif en créant notamment une plateforme d'instruction qui couvre COLMAR et environs (20 % du nombre de rSa du département) à l'image de celle qui existe déjà sur MULHOUSE, l'objectif de l'institution départementale étant de mobiliser à ses côtés les partenaires (CAF, Ville, associations).

Par ailleurs, il convient d'intervenir collectivement de manière plus fluide, en réduisant les délais entre les différentes étapes, en permettant l'application de sanctions, si nécessaire, avec réactivité, et en maîtrisant les coûts. La CAF a, à cet effet, tout récemment renforcé son action par le biais de 4 postes (BTS en alternance) pour favoriser l'instruction au sein des services départementaux. Le « CTSA tour » a également mis en évidence la nécessaire simplification des procédures administratives.

Améliorer le suivi

Le second objectif est de renforcer les moyens pour le suivi des bénéficiaires particulièrement dans deux Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA), celle de COLMAR et MULHOUSE Couronne, pour optimiser le dispositif et le taux de contractualisation.

L'objectif général est de mieux suivre les bénéficiaires du rSa pour leur faciliter les démarches administratives et éviter les indus, sachant que le fonctionnement en plateforme, qui a largement fait ses preuves, couvrirait ainsi près de 80 % des entrées. Il s'agit également de rester actif auprès de ceux qui relèvent de l'accompagnement social. Au titre de l'évolution

de cette organisation, de nouveaux postes seront créés.

A l'instar d'autres collectivités, le Conseil Général a décidé de renforcer le plan de contrôle déjà mis en œuvre par la CAF. 700 contrôles supplémentaires seront commandés par le Conseil Général à la CAF par le biais du financement de deux postes de contrôleurs assermentés et formés. De manière générale, un plan de contrôle a un impact psychologique et tend à réduire la fraude.

L'information des bénéficiaires du rSa est, par ailleurs, assurée et des indicateurs de suivi spécifiques de ce plan seront mis en place.

Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires

La politique d'insertion conduite par le Département sera impactée, en 2015, par plusieurs réformes majeures qui conduisent à une restructuration de son architecture :

- la nouvelle programmation FSE (Fonds Social Européen) 2014-2020, marquée par une baisse des crédits FSE (800 000,00 €/an de recettes prévues), ciblée prioritairement sur l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du rSa,
- le nouveau partenariat avec Pôle Emploi,
- la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique.

Le Département considère que l'accompagnement est un facteur essentiel pour les bénéficiaires du rSa afin de leur permettre de sortir du dispositif. Il est également un outil de gestion du dispositif. Aussi, le Conseil Général assure la continuité des actions traditionnelles qui ont déjà porté leurs fruits (59 % de taux de réussite avec une sortie du dispositif rSa pour les bénéficiaires accompagnés dans le cadre de la recherche d'un emploi classique, 46 % pour les personnes en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), 50 % pour ceux bénéficiant d'un accompagnement socioprofessionnel, et 22 % pour les personnes en plus grande précarité bénéficiant d'un accompagnement social).

Des actions spécifiques seront initiées en 2015 par le Département, suite à l'appel à projets lancé auprès des acteurs de l'insertion. Les orientations concernent :

- les besoins spécifiques des travailleurs handicapés, jeunes, seniors, femmes, familles monoparentales,
- les actions dédiées à la problématique santé et à la retraite et la meilleure couverture des différents accompagnements sur le territoire haut-rhinois,
- l'accompagnement par des professionnels spécialisés en gestion à l'attention des travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, artistes,
- le développement d'actions collectives (club de chercheurs d'emploi),
- le financement de prospecteurs placiers permettant de faire le lien entre les bénéficiaires en SIAE et l'emploi classique (monde de l'entreprise et de l'artisanat).

L'ensemble de cette politique d'insertion offrira un potentiel de 11 200 accompagnements et cofinancera 257 professionnels (postes) auprès des partenaires spécialisés du Département.

Accroître le nombre de contrats aidés financés en 2015

Ces emplois, majoritairement peu qualifiés, offrent des opportunités d'accès au monde du travail, sous statut salarié, pour les bénéficiaires du rSa dans un contexte économique difficile. Ils sont utilisés par le tissu associatif, les collectivités et les hôpitaux, les entreprises (en Contrats Uniques d'Insertion - CUI) et aussi les chantiers d'insertion (en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion - CDDI). Ils peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire et feront l'objet d'une communication promotionnelle en interne et en externe.

C'est également une manière d'activer les dépenses passives d'aides sociales en versant à l'employeur la part rSa qui serait versée à la personne en situation d'inactivité. Tenant compte de ces éléments, le Conseil Général prévoit d'accroître le nombre initial de contrats (plus de 1 500 emplois financés en 2014 pour un budget de 4 M€; en 2015, il est prévu de soutenir plus de 1 700 contrats aidés pour un crédit de 5 M€).

Notre Département et celui du Bas-Rhin, à l'échelle régionale, sont en 2^e position par rapport aux autres régions. Pour le Haut-Rhin, dans le cadre de la politique d'insertion à l'intention des plus démunis, l'effort en matière de co-financement d'emplois aidés est tout à fait significatif puisque bien au-delà des moyennes nationales, tant pour le secteur non marchand (20 % taux national et 33 % pour notre Département) que pour le secteur marchand (10,5 % taux national et 16,5 % pour notre Département).

Ce type de contrat permet aux bénéficiaires de remettre le pied à l'étrier du monde professionnel et de sortir du dispositif du rSa, tout en étant un levier important de l'estime de soi et de l'acquisition de compétences.

Développer l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Ces structures d'insertion (bâtiment, espaces verts, maraichage, aide à la personne, nettoyage, imprimerie, déménagement, ...) sont un vecteur très favorable pour rapprocher les bénéficiaires du rSa de l'emploi. Dans un contexte économique tendu, elles font état d'une diminution de leur activité et de difficultés financières.

En 2015, il est impulsé une dynamique à l'échelle de l'ensemble des services de la collectivité afin d'utiliser toutes les possibilités d'activités, dans des périmètres précis, dédiées à ces SIAE dans le cadre des clauses d'insertion ou de marchés publics d'insertion spécifiques. Renforcer le partenariat interne et externe à la collectivité (approches et actions novatrices). Tout en tenant compte des enjeux multiples financiers, humains, économiques, une approche décloisonnée de la politique rSa est promue, en associant l'ensemble des Directions de la collectivité à la recherche d'axes novateurs.

Une action exemplaire de transversalité et de coopération internes

Différentes pistes sont, d'ores et déjà, mises en œuvre au sein de l'administration départementale, impliquant un co-investissement interservices :

- Une réflexion en interne est engagée afin d'investiguer les possibilités de CUI au niveau des services de la collectivité.
- Une mise en lien des SIAE avec d'autres Directions du Conseil Général et partenaires afin de favoriser le partage de projets.

- Le sport et la culture sont pris en compte comme vecteurs de lutte contre l'exclusion (d'autres collectivités utilisent ces supports en soutien à l'accompagnement social générateur de liens et de repères).
- Le développement d'actions « Planètes 68 » auprès de bénéficiaires du rSa mais aussi comme vivier d'activités nouvelles, génératrices d'emplois.

De même, il s'agit pour la collectivité dans ses relations auprès de ses divers partenaires de veiller au développement de passerelles et d'évoquer de manière plus affirmée la problématique des bénéficiaires rSa sous ses diverses formes, notamment pour favoriser une politique d'insertion au plus proche des territoires.

Des actions novatrices au service de la gouvernance

Le Département a conscience qu'il se situe au cœur de tous les enjeux en assurant la gestion du dispositif en interaction avec de nombreux partenaires de l'emploi (CAF-MSA-Villes-Pôle Emploi) et en assumant la charge financière du rSa.

Tenant compte de la complexité de cette politique et du dispositif, le Département a décidé de faire appel à un cabinet de consultants, afin de construire les bases d'un nouveau Pacte Territorial d'Insertion (PTI, prévu par la loi), en lien avec le Programme Départemental d'Insertion, pour les années à venir.

Véritable schéma directeur, il permettra d'affiner les nombreuses articulations et de fixer les objectifs structurants et les axes opérationnels de la politique départementale d'insertion du Haut-Rhin.

Dans un objectif de développement social, la DASP a développé des Projets Pour l'Insertion (Plans d'Action comprenant 7 à 12 actions) couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Le fonds solidarité logement

A travers le Fonds de Solidarité Logement, le Département intervient au bénéfice de familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans leurs logements.

En 2014, 6470 ménages ont été aidés pour un montant total de dépenses de 3 479 848 €. Le Département a financé à la hauteur de 47 % le Fonds de Solidarité Logement. En 2015, il participera au dispositif pour un montant de 1 650 000 €.

Parallèlement, des actions innovantes sont développées, notamment l'instruction des demandes de prise en charge de l'accès au logement par les bailleurs sociaux afin de diminuer les délais de traitement.

Conforter l'autonomie des personnes en situation de handicap

Le budget consacré aux personnes handicapées en 2015 s'élève à 98 020 000 € soit une diminution de 2,03 % par rapport au budget primitif 2014. Les recettes quant à elles sont évaluées à 15 650 000 € en baisse de 17,1 %.

Cette diminution globale s'explique principalement par deux facteurs: le nouveau mode de facturation de l'aide sociale à l'hébergement et une progression moins soutenue des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap.

La modernisation de la MDPH

La MDPH et le Conseil Général coopèrent très étroitement pour conduire une action cohérente et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap.

La MDPH s'est engagée à mener de front la modernisation de son outil de production, l'accompagnement au changement de ses personnels et les exigences du service public en termes de qualité et de rapidité de traitement de demandes. Pour 2015, elle va poursuivre les projets structurants entrepris, en particulier la numérisation des dossiers, la gestion dynamique des listes d'attente. Elle a été la première MDPH de France à numériser la totalité de ses dossiers 2 ans après son ouverture.

Dans le cadre des mesures de convergence et de simplification, en lien avec le service social gérontologique, une mesure simultanée de traitement des demandes de cartes de stationnement a été mise en œuvre. Il s'agit d'une première étape d'un processus qui devrait aboutir à une réelle avancée en terme de simplification pour les personnes âgées du département qui n'auront plus qu'à effectuer une seule démarche pour ouvrir des droits à plusieurs aides.

Fonds Départemental de Compensation: un dispositif exemplaire au niveau national

Le Fonds Départemental de Compensation a un rôle de guichet unique pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées qui peuvent bénéficier d'une aide complémentaire aux aides légales pour couvrir leurs dépenses d'aménagements de logements et d'aides techniques. Ce fonds, géré par la MDPH, coordonne et mobilise l'ensemble des aides envisageables sur une même demande et assure le suivi de leur versement. Il assure la mobilisation et le financement des ergothérapeutes qui vont évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes à leur domicile.

Cette intervention indifférenciée pour le public âgé et handicapé constitue une approche originale unique, repérée au niveau national. Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement prévoit une Commission des Financeurs que le Département avait déjà anticipé par la mise en place de ce fonds en 2006.

Ce fonds a permis le financement en 2014 de 194 projets dont 43 % d'acquisition d'aides techniques, 49 % d'aménagement du logement et 8 % d'aménagement de véhicules.

L'aide à domicile

Axe fort de la politique départementale en faveur des personnes handicapées, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) accompagnent les trajectoires des personnes au domicile. Cet accompagnement vise à soutenir les personnes dans leur démarche de santé, de gestion du quotidien, d'accès au logement et les aide dans leur socialisation. 982 personnes handicapées ont bénéficié d'un accompagnement par ces services en 2013.

10 SAVS sur 14 sont des relais de la MDPH sur les territoires et assurent une mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Plus de 1 330 personnes différentes sont rencontrées dont une majorité de nouveaux usagers.

L'année 2015 sera marquée par la poursuite de l'expérimentation par un SAVS de MULHOUSE d'un service destiné à soutenir des adultes handicapés dans leur rôle de parents et le lancement d'un projet également expérimental à PFASTATT visant à éduquer et former des adultes en situation de handicap à l'autonomie sociale pour les aider à quitter un établissement ou pour de jeunes adolescents à assurer la sortie d'un établissement pour enfant. Ce projet est financé en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Les SAVS constituent un maillon territorial essentiel pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées du département. Le dispositif actuel propose un accueil généraliste et un accompagnement adapté pour tous les types de handicap.

L'accueil de jour

Les 14 services d'accueil de jour qui maillent l'ensemble du territoire haut-rhinois offrent 279 places. Et comme 59 % des accueils se font à temps partiel, ces services profitent à plus de 400 adultes dans l'année.

Ils constituent ainsi un élément de souplesse et de réactivité dans la palette des différentes modalités d'accompagnement. En autorisant les temps de répit ou de mise en place d'articulations entre les différents dispositifs d'accompagnement, ces services contribuent à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées. Là encore, le Haut-Rhin se distingue par un taux d'équipement en accueil de jour de 0,62‰ contre 0,38 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans au national.

La Prestation de Compensation du Handicap

Cette aide fait l'objet soit de versements mensuels liés principalement au financement de l'aide humaine quotidienne apportée par la famille et/ou les professionnels, soit de versements ponctuels pour l'achat d'aides techniques ou d'aménagements de logements.

Les dépenses continuent à progresser de façon constante, bien que l'augmentation des bénéficiaires soit stabilisée.

L'évolution des bénéficiaires a, en effet, atteint un seuil avec un taux de progression de 6 % pendant 2 années consécutives et une augmentation estimée à 3 % en 2014. Le budget s'élève à 17,4 M€.

Il convient par ailleurs de noter que l'effet de la diminution du nombre de bénéficiaires de l'ACTP depuis 2006 par la mise en œuvre de la Prestation de Compensation du Handicap perdure. En 2006, on dénombrait 1 271 bénéficiaires contre 960 en décembre 2014. Cette tendance à la baisse pourra se confirmer sur 2015 en raison de la réalisation d'une révision totale des dossiers qui portera principalement sur la vérification des situations administratives et financières de chacun des bénéficiaires pour une réévaluation du montant de l'allocation.

Les aides ménagères et les portages de repas

Ces deux prestations ont évolué de la manière suivante en 2014 : 503 bénéficiaires d'aide-ménagère en 2013 (contre 482 bénéficiaires en 2014) ; 82 bénéficiaires d'aide aux repas en 2013 (contre 78 bénéficiaires en 2014). Le budget global pour 2015 est de 1 530 000 € pour l'aide-ménagère et les aides aux repas en progression de 130 000 € du fait d'une sous dotation de cette ligne budgétaire en 2014.

Le plan d'aide horaire moyen d'aide-ménagère par bénéficiaire ainsi que celui du nombre de repas moyens par bénéficiaire reste relativement contenu avec : 11 h30 par mois en 2014, à l'identique de 2013 (pour un maximum légal de 30 heures) et 24 repas par mois en 2013 contre 23 repas en 2014 (pour un maximum légal de 31 repas).

L'aide à l'hébergement

Le budget prévu pour l'accueil institutionnel et familial s'élève au total à 63,17 M€. Ces dépenses sont en baisse de 1,89 % (-1,21 M€) du fait de l'instauration d'un nouveau mode de facturation des prix de journées des résidents en foyer, mais parallèlement les recettes chutent de 2,5 M€, au total les dépenses augmentent au final de 1,29 M€ (+2,39 %).

En 2015, la majeure partie des établissements (14 gestionnaires sur 17) factureront au Département un prix de journée dit net, c'est-à-dire participation financière des résidents déduite et globalisée pour l'année. Jusqu'à présent, le prix de journée facturé était un prix de journée brut, variable tous les mois en fonction des jours de présence et l'établissement lui reversant par ailleurs la participation financière des usagers.

L'intérêt du prix de journée net globalisé est, pour le Département, de faciliter le pilotage du budget afférent aux crédits ainsi concernés (lissage des paiements, absence de report de factures) dans un souci de maîtrise de l'enveloppe départementale – quelles que soient les éventuelles variations d'activité – et d'optimiser la gestion des finances départementales au travers du paiement en net, mettant fin à l'avance de trésorerie aux gestionnaires (association, établissement public...). Pour l'établissement, c'est la garantie d'une ressource mensuelle stable.

L'accueil familial des personnes handicapées

Ce mode de prise en charge représente 39 familles d'accueil agréées qui hébergent 41 personnes handicapées et 5 personnes âgées. Le nombre de familles agréées est en légère augmentation. Les crédits mobilisés pour cette action nécessitent une inscription à hauteur de 400 000,00 €.

Accompagner les personnes âgées

Le budget consacré aux personnes âgées en 2015 s'élève à 77 639 300 € (76 344 300 € au titre du fonctionnement et 1 295 000 € au titre de l'investissement), soit pour le seul fonctionnement une augmentation de 2,37 % par rapport au Budget Primitif 2014, imputable notamment à des mesures nouvelles : l'augmentation des dotations dépendance en établissement en lien avec les créations de places, le renforcement des équipes d'aides-soignants dans le cadre du renouvellement des conventions tripartites (CG/ARS/EHPAD) et à l'augmentation concomitante des dépenses d'aide sociale. Les recettes, quant à elles, sont évaluées à 28 329 000,00 €, soit une progression de 3,65 %.

La recherche d'une meilleure intégration de l'organisation

Le Département s'est résolument orienté vers l'implantation progressive sur le territoire, d'une nouvelle méthodologie de travail qui vise, sans ajouter de structure nouvelle, à simplifier les parcours, à réduire les doublons en matière d'évaluation, à éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil Général et l'ARS missionnent un pilote pour impulser sur chaque territoire une dynamique de coopération entre les acteurs médico-sociaux et sanitaires. C'est le dispositif appelé Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA), déjà évoqué, qui changera de dénomination pour devenir Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie, acronyme plus en adéquation avec le contenu de cette action.

Les MAIA

Quatre MAIA, cofinancées par le Conseil Général et l'ARS, sont installées. Il reste à couvrir les territoires de vie de Thur et Doller. Un appel à projet devrait être lancé en 2015, et permettra de mailler tout le Haut-Rhin. Le Département du Haut-Rhin dispose déjà de lieux bien identifiés exerçant ces différentes missions : il s'agit des deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et des 22 pôles gérontologiques.

Pour 2015, les pôles gérontologiques qui accueilleront désormais les personnes retraitées (et non plus toutes les personnes âgées de 60 ans et plus) ont pour objectif :

- la mise en œuvre du nouveau système d'information dit Aide Sociale de Terrain pour améliorer le service rendu à l'utilisateur, assurer une meilleure continuité dans le suivi et affiner la connaissance des publics,
- de poursuivre la mise en route du nouveau processus d'accueil et d'orientation initié par la méthode du guichet intégré.

L'aide à domicile : une stabilisation des dépenses

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie constitue la dépense principale des actions d'aide à domicile pour 25,1 M€.

Les dépenses prévisionnelles sur 2015 sont établies à périmètre constant sans intégrer le surcoût estimé du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit une revalorisation de l'APA et une compensation de cette dépense nouvelle.

L'année 2015 devrait être marquée par une stabilisation des dépenses s'expliquant par des plans d'aide systématiquement ajustés au référentiel d'évaluation des besoins de la personne, un contrôle d'effectivité efficace et un contexte économique difficile pour les bénéficiaires qui les incite à limiter leur reste à charge, en ajustant le plan d'aide à leur capacité à y contribuer financièrement. L'inscription budgétaire à législation constante serait de 25,1 M€.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a vocation à améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, notamment en relevant les plafonds de l'APA à domicile et en réduisant leur reste à charge, afin de diminuer le coût des prestations à domicile pour les personnes les plus fragiles qui cumulent à la fois une forte perte d'autonomie et des revenus modestes ou moyens. Il est également prévu un module « droit au répit » au-delà du plafond de l'APA pour financer un hébergement temporaire ou de l'accueil de jour ou des heures supplémentaires d'aide à domicile.

La loi devrait être adoptée à la mi 2015 et connaître un début d'application qui impactera la dépense départementale, sans que le Conseil Général n'ait pu la chiffrer au moment de l'adoption du budget. Cette dépense constituera une nouvelle charge pour le Département et ne sera que partiellement couverte par une nouvelle recette issue de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie et versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Le soutien actif aux aidants familiaux

Lorsque les parents vieillissent et leur état de santé se dégrade et que les proches apportent une aide quotidienne pour le lever, la toilette, le repas, le coucher, ou la surveillance, il faut aussi offrir la possibilité pour ces aidants de prendre du recul, de souffler, de se reposer, de s'occuper de soi et de son propre état de santé.

Le Département, conscient du fort investissement de ces aidants, a fortement développé ces dernières années la création de nouveaux services comme :

- > les accueils de jour, 19 sites au plus près des habitants représentant 208 places, le Département se situe au 10e rang avec un taux d'équipement de 3 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus, contre 2,1 % au national
- > l'hébergement temporaire, 133 places bien réparties sur l'ensemble du territoire

sans renoncer pour autant à la création de nouvelles places d'hébergement permanent par la création ces 4 dernières années de 381 places supplémentaires portant notre taux d'équipement à 105 % contre 99,6 % au niveau national.

Les malades d'Alzheimer sont aussi particulièrement pris en compte puisqu'à ce jour 34 établissements offrent dans leurs locaux des espaces et des équipes spécifiquement dédiés à l'accompagnement de ces personnes.

L'aide à l'hébergement

Les dépenses en direction des personnes hébergées en établissement sont principalement de trois ordres :

- celles qui concernent toutes les personnes dépendantes admises en établissement ou en

accueil de jour, qui ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée directement à l'établissement sous forme de dotation dépendance pour 6818 bénéficiaires (chiffre 2014) (30,8 M€),

- le soutien aux accueils de jour autonomes pour en limiter le coût journalier pour les 977 bénéficiaires (chiffres 2013) (0,59 M€),
- celles relatives à l'aide sociale pour les résidents qui ne peuvent acquitter seuls ou avec l'aide des obligés alimentaires le coût de leur hébergement, soit 788 bénéficiaires (chiffre décembre 2014) (18,8 M€).

Par ailleurs, les actions de prévention et les subventions aux associations s'élèvent à 310 000,00 €).

Pour ce qui concerne l'ensemble de ces aides, le Département a toujours mené une politique particulièrement offensive et créative visant à soutenir au maximum les familles pour contenir la charge mensuelle du coût de l'hébergement pour les résidents et leurs familles :

- > il accorde des subventions d'investissement aux maisons de retraite médicalisées qui se créent ou se rénovent, cette subvention a pour effet de générer une économie sur le tarif mensuel de 46 €/mois pour les résidents et leurs familles (en moyenne)
- > l'aide de 3000,00 € à la place versée aux accueils de jour autonomes a pour effet de limiter le coût de cet accueil à 24 € par jour qui sans cette aide serait de l'ordre de 40 € par jour
- > il est fait appel aux seuls enfants pour l'obligation alimentaire et non aux petits enfants qui sont légalement tenus à cette obligation (d'après la réglementation).

Allouer de manière équitable les moyens de fonctionnement aux Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux des 3 champs Personnes Agées/Personnes Handicapées et Enfance sur la base d'un outil de tarification objectif

Le Conseil Général du Haut-Rhin a fait preuve d'innovation dans le domaine extrêmement réglementé de la tarification contrôlée, en créant il y a trois ans, un référentiel départemental des coûts de fonctionnement des Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux (ESSMS), dont l'intérêt particulier a été souligné par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle en 2013 portant sur la tarification Personnes Agées/Personnes Handicapées par le Conseil Général du Haut-Rhin.

En disposant d'une part, de coûts objectifs, homogènes et comparables entre établissements et services et d'autre part, de coûts moyens départementaux par catégories d'établissements ou de services, le Conseil Général du Haut-Rhin s'inscrit dans une démarche d'objectivation des moyens de fonctionnement alloués aux différentes structures médico-sociales et d'allocation des ressources de la manière la plus équitable possible.

Outre le fait d'éviter un processus annuel de reconduction à la hausse des moyens alloués à chaque établissement ou service sans lien avec le service réellement assuré et avec des différences importantes (liées à un facteur historique) entre structures pourtant comparables, le référentiel départemental des coûts permet aux établissements de se comparer entre eux et d'améliorer leur gestion par la diffusion de bonnes pratiques.

La mise en place de cet outil est également une preuve d'anticipation de la part du Conseil Général du Haut-Rhin, dans la mesure où la mise en place au plus vite de référentiels de coûts opposables aux ESSMS dans le processus de tarification fait partie des 5 recommandations formulées par la Cour des Comptes dans son référé du 11 septembre 2014 à Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits de la Femme, portant sur le financement des établissements pour personnes âgées dépendantes et adultes handicapés.

Préserver l'environnement et le cadre de vie

La Haute-Alsace possède sur son territoire une formidable diversité de milieux naturels, tous différents, tous uniques. A ce tableau, il faut ajouter un riche réseau hydrographique ainsi que la partie amont de la plus puissante nappe phréatique d'Europe. Le Haut-Rhin, c'est également une densité de population près de deux fois supérieure à la moyenne nationale, un très riche tissu industriel ainsi qu'une agriculture dynamique. Tant de réalités qui expliquent que l'espace haut-rhinois est rare, convoité et fragile. Gestion des déchets, protection de l'eau et du patrimoine naturel ne peuvent de ce fait être dissociées.

Au-delà de ses compétences légales, le Département du Haut-Rhin a toujours fait figure de pionnier en matière de préservation du cadre de vie, en initiant des actions pilotes au-delà des compétences dites obligatoires et au prix d'arbitrages financiers.

Il est devenu une référence nationale, dans plusieurs domaines, reconnue par les autres collectivités territoriales.

L'exemplarité du Haut-Rhin rend une comparaison très difficile avec d'autres Départements car certaines politiques sont très spécifiques et ne se retrouvent pas ou très peu ailleurs (GERPLAN, Mesures agro-environnementales, gestion des rivières, éducation à l'environnement, biodéchets...).

Gérer l'eau, de la source au robinet

Depuis plus de 15 ans, le Département s'est fait une spécialité en matière de prise en compte globale du cycle de l'eau :

- > Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, une comparaison illustre que 12 Départements seulement sur 100, dont le Haut-Rhin, exercent l'ensemble des cinq compétences très complémentaires en matière d'assistance technique (Alimentation Eau Potable et Assainissement) et d'aide à l'investissement.
- > C'est le territoire qui a protégé le plus grand nombre de captages d'eau potable ; les eaux usées sont assainies à plus de 97 %, et en application des normes les plus récentes. Il compte 79 stations d'épuration dont 38 plus particulièrement suivies par un service dédié (SATESE).
- > Le Département a réalisé des schémas d'alimentation en eau potable et d'assainissement donnant de la visibilité aux travaux restant à mener. Il soutient techniquement les différentes communes et EPCI grâce aux SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants

de Station d'Épuration), SATEP (Service d'Animation Territoriale Eau Potable) et SATANC (Service d'Assistance Technique de l'Assainissement Non Collectif). Il complète ce soutien technique par un soutien financier qui s'est élevé sur les dix dernières années à 77,4 M€ pour l'eau potable et l'assainissement.

> Le Département, avec les syndicats mixtes fluviaux, gère les rivières en protégeant les populations contre les crues et en respectant à la fois des équilibres hydrologiques et biologiques (285 communes sont directement protégées grâce à ces travaux). Les principales actions peuvent être résumées comme suit :

- Seul le Département du Haut-Rhin assure l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur tous les cours d'eau départementaux pour protéger ses populations contre les crues (2/3 de la population sont situés dans des zones à risque). 719 kilomètres de cours d'eau sont gérés sur les 1 077 km existants.
- Il gère également dix barrages relevant de sa compétence pouvant retenir 16,3 millions de m³ d'eau pour soutenir les étiages et écrêter les crues.
- Ces trente dernières années, le Département a investi 170 M€ dans l'aménagement des rivières permettant à 98 % de sa population d'être à l'abri d'une crue centennale. Ces travaux ont permis sur la même période d'éviter 810 M€ de dégâts selon les crues constatées sur cette période.
- Gestion et entretien de 200 km de digues et de 1 500 ouvrages.
- Mesures du débit des rivières grâce à 31 stations et prévision des crues à 10 jours, accessibles sur Internet par tous les citoyens.
- Sur cette même durée, ce sont près de 100 000 arbres et arbustes qui ont été plantés le long des rivières permettant de donner un aspect plus naturel à plus de 700 km de linéaires de berges.
- Le Département a par ailleurs mené une politique active d'acquisition des derniers tronçons sauvages de rivières et de leurs zones d'inondation afin de leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions en période de hautes eaux.

Protéger l'environnement naturel

Le Département du Haut-Rhin est très impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'environnement, en partenariat avec les acteurs locaux des territoires, grâce aux Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN). Les GERPLAN consistent en une planification environnementale élaborée à l'échelle des Communautés de Communes en associant tous les acteurs, ce qui permet de renouer le contact localement et de trouver, par le dialogue, les meilleures solutions. Cette démarche est unique en France et associe 363 communes et 25 EPCI au Département.

Le Département du Haut-Rhin est le département le plus engagé dans les mesures agri-environnementales permettant de préserver l'environnement, de garder des paysages de qualité et de limiter les effets négatifs des changements climatiques.

Il est également le premier Département de France pour l'éducation à l'environnement avec six Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), réalisant 100 000 journées/enfants par an. L'objectif est de sensibiliser le public scolaire et le grand public à la nature et à

l'environnement mais aussi de faire évoluer les comportements pour former dès aujourd'hui les écocitoyens de demain. Cela représente un CINE pour 150 000 habitants et 1,22 €/an par habitant pour la politique d'Education à l'Environnement. En général, au niveau national, il y a au maximum une à deux structures équivalentes par département.

Il se distingue aussi pour son attachement à l'arboriculture avec 19 600 arbres d'alignement le long du réseau routier et 8 700 arbres dans son domaine privé (collèges, parcs, diverses propriétés,...) entretenus en direct ; par ailleurs 38 000 fruitiers hautes tiges et 6 500 arbustes ont été distribués aux particuliers ces quinze dernières années, dans le cadre des opérations « Les Arbres de la Sainte-Catherine ».

Le Département soutient de multiples initiatives concrètes, notamment pour préserver et restaurer les sites naturels. Outre leurs fonctions récréatives et culturelles, les sites naturels, plus prosaïquement, remplissent d'innombrables fonctions dont les habitants profitent (filtration des eaux de surface, rétention des eaux de ruissellement,...).

Maintenir, restaurer, étendre les sites naturels, c'est garantir la pérennité de la société. Il s'agit là d'une conviction de l'institution. En 2014, pour prendre des exemples récents, le Département du Haut-Rhin a acquis ou protégé plusieurs sites à Urbès, Diefmatten et Bartenheim.

La politique de préservation et d'acquisition de milieux naturels (Espaces Naturels Sensibles) a permis de constituer un patrimoine naturel de 1 750 ha de tourbières, canaux, friches, forêts et zones humides.

Des travaux de renaturation sont entrepris dans tout le département en lien avec les GERPLAN. Les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à suivre des pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont un outil privilégié pour préserver et/ou limiter la dégradation de la biodiversité et des paysages, préserver la qualité des ressources en eau, limiter les coulées de boue. Une surface de 15 500 ha est concernée par ces aides pour un montant total de 700 000 € en 2014.

De nombreuses espèces animales et végétales trouvent refuge sur les accotements et les délaissés routiers. Optimiser les pratiques de fauchage permet non seulement de préserver une formidable biodiversité, mais de diminuer l'énergie dépensée pour ces fauchages sans nuire à la sécurité routière.

La Haute-Alsace est également remarquable par son tissu associatif très développé, notamment en matière de protection de la nature. Cela permet au Département de valoriser et soutenir les actions de connaissance, de protection et de gestion de la faune, de la flore et des milieux naturels. Le Département soutient ainsi près de 30 associations pour un montant annuel de 550 000,00 €.

Parmi les points d'excellence du Haut-Rhin, on citera la Brigade Verte qui n'existe nulle part ailleurs, mais aussi le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui est le Parc le plus peuplé de France et qui tente de concilier une forte fréquentation avec une préservation de la quiétude des sites les plus sensibles.

Enfin le Département, en partenariat avec ERDF et Orange, réserve annuellement plus de 200 000 € pour soutenir les communes de Haute-Alsace qui souhaitent embellir leur cadre de vie en insérant paysagèrement (mise en souterrain) leurs lignes électriques et téléphoniques.



Qualité de la vie et cadre de vie ne font qu'un

Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et du consommateur

- > Les GERPLAN permettent, en discutant avec les différents acteurs, d'établir une cartographie précise des enjeux touchant à l'agriculture et à l'environnement pour contribuer à l'amélioration des pratiques agricoles. Ces derniers ont permis de :
 - Elaborer et mettre en oeuvre des Contrats Agri-environnementaux en s'appuyant sur 15 500 ha.
 - Mettre en place des filières courtes de vente de produits agricoles avec création d'un abattoir départemental et d'un site internet dédié.
 - Maintenir le Laboratoire Vétérinaire Départemental pour appuyer les éleveurs dans une gestion optimale de leurs troupeaux.

Valoriser les déchets et développer les énergies renouvelables

Dans le domaine des déchets, le Département du Haut-Rhin est exemplaire en terme de tri. La politique de collecte des biodéchets est d'ailleurs l'une des politiques les plus abouties de France : 62 déchèteries sont subventionnées par le Département et 140 000 habitants desservis par une collecte sélective des biodéchets. Par ailleurs, le Département poursuit les politiques suivantes :

- élaboration et suivi du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.
- actions de sensibilisation sur la réduction, le tri des déchets et animation d'un Plan Départemental de Prévention.
- contribution au financement d'unités de valorisation des déchets et de matériels nécessaires à la collecte sélective des déchets.
- développement dans le cadre des énergies renouvelables d'une réutilisation en cycle court des déchets en vue de la valorisation énergétique (méthanisation, Combustibles Solides de Récupération-CSR, transformation en pétrole des plastiques, incinération avec récupération d'énergie)
- incitation à la collecte sélective des biodéchets en vue d'un retour au sol.

Des actions concrètes de lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie

Dans le domaine des énergies renouvelables, le Département conduit une politique très innovante et originale en France.

Partant du constat que la facture énergétique représente à elle seule 90 % du déficit extérieur de la France et que celle-ci pèse à la fois sur l'économie globale et sur le budget des ménages, le Département a décidé d'être acteur.

Son objectif est de contribuer à des économies d'énergie et au développement d'énergies nouvelles, source de création d'emplois, d'une qualité de vie améliorée et d'une compétitivité économique renforcée.

Le Département s'engage ainsi dans des actions initiatives concrètes :

- **L'amélioration thermique des logements sociaux.** Près de 10 % du parc de logements haut-rhinois disposent d'une isolation thermique rudimentaire. 15 400 logements sociaux sur les 49 000 que compte le parc haut-rhinois, présentent des charges énergétiques supérieures à la moyenne régionale. **L'ambition du Département est de contribuer à la réhabilitation de 4 000 à 6 000 logements sociaux d'ici 2020.** En 2014, le Département aura apporté l'aide financière à 175 propriétaires pour l'isolation de leur logement. Le Département fait le constat que nombre de propriétaires occupants ont un niveau de revenu faible ou très faible, qu'ils subissent de plein fouet l'augmentation du prix de l'énergie et sont dans l'impossibilité de pouvoir financer l'amélioration thermique de leur logement.
- **Des moyens de transport en commun privilégiés :** depuis 2008, la navette régulière entre la gare de Saint-Louis et l'EuroAirport permet de transporter 100 000 passagers, un chiffre en hausse régulière. En contribuant à hauteur de 40 % à son fonctionnement, le Conseil Général du Haut-Rhin offre une alternative à la voiture individuelle en attendant la réalisation du projet du raccordement ferré de l'EuroAirport. Grâce à son réseau de transport routier il véhicule chaque année 12 millions de voyageurs.
- **Un soutien fort à la collecte sélective des bio-déchets afin de valoriser leur potentiel énergétique.** Le Département encourage le développement de plusieurs projets de méthaniseurs. Deux projets devraient voir rapidement le jour et ainsi fournir 200 GWh d'énergie par an.
- **Le maintien d'un paysage riche et arboré dans notre département.** A travers cette politique, le Département contribue au stockage du carbone atmosphérique. En 2014, 5 000 arbres ont été plantés le long des rivières. Le Département assure une véritable gestion patrimoniale des 19 600 arbres le long des routes départementales et des 8 700 arbres des collèges, parcs et diverses propriétés départementales. Par ailleurs, 43 000 fruitiers hautes tiges et 10 500 arbustes ont été offerts aux particuliers dans le cadre de l'opération « Les arbres de la Ste-Catherine ».

- **Le développement des centrales hydroélectriques sur les canaux et les barrages.**
Déclarées en tant que voie navigable en 1966, la section du canal du Rhône au Rhin comprise entre l'Île Napoléon et Kunheim a été rachetée trois ans plus tard par le Département du Haut-Rhin. Les écluses de ce cours d'eau offrent l'opportunité d'installer une dizaine de microcentrales hydroélectriques dont les trois premières ont vu le jour en 2014. Des études de faisabilité ont également été lancées sur les barrages des lacs de Kruth-Wildenstein et de la Lauch.
- **Le soutien au photovoltaïque et à l'éolien.** Le Département met à disposition 25 hectares pour l'implantation d'un champ photovoltaïque et étudie avec les Communes la possibilité d'implantation d'éoliennes dans la trouée de Belfort.
- **Déchets résiduels, de nouvelles pistes.** Le Département cherche également la possibilité de transformer les déchets résiduels après tri des biodéchets en Combustibles Solides de Récupération (CSR) ainsi qu'en pétrole par distillation de plastiques.



Les routes : l'un des 11 champs de compétences certifiés qualité

Les mobilités intelligentes : routes – transports interurbains et vélos

Densifier, structurer, entretenir, moderniser le réseau routier

La qualité du réseau routier en Haut-Alsace est une vraie marque de fabrique départementale. Au delà de sa fonctionnalité, ici, dans le Haut-Rhin et plus qu'ailleurs, la qualité du réseau routier est consubstantielle de l'image du Département et de l'attractivité du territoire. La Route des Vins en est la plus belle illustration.

L'action du Département dans le domaine des infrastructures, des routes et des transports s'inscrit dans une vraie logique systémique, avec des objectifs multiples et constants de performance, de sécurisation, d'adaptation aux attentes des habitants, de soutien aux activités économiques et de développement mais aussi de prise en compte de la protection de l'environnement et des mobilités durables.

La route intelligente

Ainsi à travers ses investissements, le Conseil Général est là encore un partenaire de premier plan des communes et intercommunalités. Pour mémoire, le Département a en charge un réseau de plus de 2 500 kilomètres.

Dans ses politiques pour les mobilités, le Conseil Général du Haut-Rhin se distingue plus particulièrement à travers des actions véritablement originales et novatrices. Parmi celles-ci, peuvent être citées :

- La certification qualité des organisations des équipes de la Direction des Routes
- Le fauchage différencié pour préserver la faune et la flore en bordure des routes
- Les « crapoducs »
- La viabilité hivernale avec un usage raisonné du salage
- L'expérimentation d'une gestion raisonnée des éclairages routiers (extinction partielle)
- L'expérimentation d'enrobés « durables »
- La création d'un site internet en développement « info chantiers 68 »
- L'animation quotidienne du service en ligne « info route » et son relais sur les ondes radios de France Bleue Alsace
- La télé surveillance des cols vosgiens par webcams
- L'information en temps réel des automobilistes par le développement d'un réseau d'affichage dynamique
- L'ouverture d'un site internet entièrement dédié au covoiturage, en partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin
- Le dispositif d'alerte SMS pour les transports inter urbains
- L'organisation et l'aide au financement de la Navette Gare Saint-Louis EuroAirport mais aussi des navettes saisonnières (Route des Crêtes et Marchés de Noël).

Un niveau d'investissement élevé maintenu

Parallèlement à cette approche, le Conseil Général ne manque pas de maintenir un niveau d'investissement élevé et de poursuivre son programme pluriannuel de travaux qui touche à la fois l'entretien, la fluidité, l'optimisation et la sécurisation des axes routiers mais aussi la réalisation d'infrastructures lourdes, à l'instar des déviations majeures attendues et aménagées ces dernières années comme à :

- Hésingue
- Wintzenheim
- Retzwiller
- Aspach

A noter également les concrétisations de la voie Sud de Mulhouse, de part et d'autre de la gare, comprenant notamment le passage sous canal à Brunstatt et les aménagements du Rond Point du Pont à Arches et du Carrefour des Ponts SNCF à Riedisheim.

Les lignes de Haute-Alsace – la gratuité maintenue pour les transports scolaires et une accessibilité améliorée

Le Département organise et finance les transports réguliers routiers interurbains du Haut-Rhin qui comportent un réseau de 46 lignes régulières publiques et 400 circuits spéciaux de transports scolaires. Choix politique affiché et rendu possible par une gestion interne rigoureuse : le Département du Haut-Rhin compte parmi les 10 dernières collectivités à préserver la gratuité totale pour les élèves des collèges. La prise en charge annuelle d'un enfant représente en moyenne une dépense de plus de 900 euros par la Collectivité départementale.

Autre politique signalée : il a été décidé de procéder à une mise en accessibilité progressive des lignes de transports départementaux (matériel roulant, points d'arrêts, informations des voyageurs) en ciblant les lignes structurantes et la desserte des établissements accueillant des personnes handicapées et âgées.

Aujourd'hui près de 20 lignes Haute-Alsace sont accessibles sur un objectif de 23 lignes.

Le vélo avance

La politique conduite en faveur des aménagements cyclables porte à la fois sur la réalisation des itinéraires inscrits au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables et sur l'aide apportée aux collectivités locales qui réalisent des aménagements hors schéma ou en agglomération. Une somme de 1 M€ est consacrée en moyenne chaque année. Les investissements concernent à la fois les itinéraires à vocation de loisirs et touristiques, l'accès aux zones d'emplois mais aussi l'accès aux collèges, autre priorité.

La dimension transfrontalière est également présente dans ce champ d'action avec par exemple le projet d'itinéraire cyclable « berge du Rhin » à HUNINGUE qui a été pré-labellisé IBA BASEL2020.

A relever aussi l'approche partenariale avec les autres acteurs alsaciens (Eurométropole, Bas-Rhin, Conseil Régional, ADT...) et la pleine implication du Conseil général du Haut-Rhin dans la démarche « Alsace à vélo » pour une meilleure lisibilité de deux grands axes structurants : la véloroute du vignoble et la véloroute du Rhin.

Favoriser la prospérité et l'emploi

Le Conseil Général n'est pas chef de file en matière de développement économique. Il n'en est pas moins un acteur majeur à travers de multiples aspects :

- par sa capacité à investir dans les territoires,
- par le maintien d'une qualité de service aux habitants qui, dans le seul domaine des solidarités, génère plus de 13 000 emplois indirects,
- par sa volonté de valoriser un environnement favorable à l'implantation des entreprises (accessibilité, rayonnement culturel, offre éducative, cadre de vie, loisirs, universités, très haut débit...),
- par la mise en œuvre de politiques spécifiques de soutien aux différents acteurs économiques (universités et recherche, artisanat et commerce, réindustrialisation, parcs d'activités, pépinières au tourisme, Très Haut Débit...)

Ouverture sur les aléas du contexte économique

Contraintes et opportunités

Les données économiques décrivent les contraintes du territoire de Haute-Alsace, elles révèlent aussi les opportunités. Il convient d'étudier les unes et les autres avec lucidité. Les premières renvoient aux responsabilités, les secondent génèrent du courage. Ce que l'on peut observer de l'action départementale (voir ci-après) montre que la Collectivité est sur ces deux registres qui évacuent fatalité et renoncement et invitent à construire et inventer l'avenir.

Il nous a semblé indispensable d'effectuer une analyse de l'économie du territoire. Les données de l'INSEE, même si elles ne permettent pas toujours de diagnostiquer l'ensemble des facteurs de croissance et d'emploi d'un territoire sont toutefois très précieuses. L'INSEE évoque dans ses analyses la « dynamique propre » des régions.

Le portrait traditionnel de l'économie du Haut-Rhin

Après plusieurs décennies de réelle prospérité, l'Alsace est confrontée à des difficultés économiques étroitement liées à l'accélération de la mondialisation de l'économie et aux nombreuses mutations qui en découlent. Elle doit faire face à des concurrences nouvelles qui affectent tant ses activités de production de biens et de services que son attractivité.

Cette perte d'attractivité est à mettre en relation avec la perte de dynamisme économique de la France. Elle est aggravée par la proximité immédiate de territoires voisins - appartenant certes à l'Europe qui a supprimé les frontières physiques – mais dont le dynamisme est généré par des économies prospères non entravées par de multiples contraintes : celles de l'Allemagne et de la Suisse. C'est là ce que l'on peut appeler un révélateur de l'effet frontière.

La perte de compétitivité de la France s'illustre en Haute-Alsace, aux frontières

Les différences de compétitivité entre les trois économies nationales s'illustrent, si l'on peut dire, sur ce territoire et les dirigeants nationaux devraient en tirer leçon. Certes l'ensemble du pays connaît ce contraste qui joue sur l'emploi, le pouvoir d'achat, l'attractivité et la localisation d'activités. Mais il est notoirement aggravé dans cet espace de proximité et de vie où rien n'entrave la liberté de travailler, consommer, entreprendre.

Et pourtant il est vrai que ce territoire bénéficie d'une situation privilégiée – en tous cas potentiellement - sur les plans humain et social, culturel ou économique, au sein de l'espace européen se situant dans la plus grande zone de concentration urbaine d'Europe.

Une réelle attractivité

La région du Rhin supérieur présente une réelle attractivité pour les activités économiques, la proximité de la Suisse et de l'Allemagne représente un atout solide - pour l'avenir -, même s'il représente – actuellement - ce qui est souvent considéré, ici en Haute-Alsace, comme un danger et un affaiblissement.

Ce territoire de la plaine d'Alsace possède une situation géographique à fort potentiel :

- de par la proximité de pôles structurants leaders, en termes d'emplois, de services et de commerces ;
- de par la proximité de consommateurs, touristes, entrepreneurs en France, en Allemagne, comme en Suisse ;
- des infrastructures routières efficaces qui jouent un rôle majeur dans la communication à l'intérieur du territoire comme dans sa liaison avec les territoires voisins
- de par la proximité de l'EuroAirport, de l'aéroport de Colmar Houssen et du TGV
- des attraits touristiques que constituent les milieux naturels préservés et les richesses de chaque commune liées à l'architecture, au patrimoine et à l'histoire.

Les faiblesses du territoire

- Dégradation de l'emploi salarié
- Impact des reconversions antérieures (disparition de l'activité minière, départ des militaires de la BA132)

Les opportunités

- Positionnement transfrontalier
- Excellence du réseau routier et maillages existants des nouvelles technologies de l'information : fibre optique à haut débit.

- Qualité du cadre de vie et développement des équipements publics
- Adaptation de l'enseignement universitaire et professionnel

Les menaces

- Incertitudes fortes caractérisant la conjoncture à venir accentuées par la fermeture annoncée de la CNPE de Fessenheim
- Diminution des ressources financières pour les collectivités, dès l'arrêt de la production d'électricité du CNPE.
- Suppression d'emplois
- Fragilité de certaines entreprises (conséquences des restructurations énergétiques)

Créer un environnement favorable à l'activité économique et à l'emploi

La transversalité au service de la gouvernance

Qu'il s'agisse des rapports soumis à l'Assemblée Départementale ou des actions précises mises en place en lien avec l'ensemble des parties prenantes, il est remarquable, aux deux sens du terme, que l'action économique est à la fois globale car elle développe une action stratégique - y compris en lien avec les autres politiques - et sectorielle car elle met en œuvre des actions précises dans des secteurs déterminés.

L'action économique s'appuie sur une exigence : le travail en transversalité, en équipe avec les acteurs locaux. C'est tout l'écosystème qui est imprégné de cette philosophie de l'action, y compris au sein des services, comme nous l'analysons par ailleurs (voir notamment les Territoires de Vie et Planètes 68).

Développer l'enseignement et la recherche

Cette politique départementale se caractérise notamment par les actions suivantes :

- Le soutien à l'enseignement et les formations supérieures ;
- L'encouragement du développement de la recherche scientifique ;
- L'appui à l'organisation de manifestations scientifiques ;
- Le développement des partenariats avec les Pôles de Compétitivité.

Dans le cadre de sa politique dynamique et volontariste en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation haut-rhinois, le Conseil Général a participé à l'opération de construction de l'institut de recherche et à l'extension-restructuration de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCmu).

Le soutien départemental s'est élevé à près de 6 M€. Cet outil exemplaire, inauguré en juin 2014, permet aujourd'hui d'accroître le rayonnement de l'UHA pour renforcer son attractivité. Il est

devenu un lieu favorisant les échanges scientifiques et conjuguant recherche et enseignement. Il convient aussi de rappeler que dans son volet « Enseignement Supérieur et Recherche », le Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013, qui a été prolongé en 2014, a prévu la participation du Département à hauteur de 13 496 000 € pour 11 projets.

Trois projets à mettre en avant :

Le premier concerne la construction d'un sixième département « Génie Thermique et Energie » sur le site du Grillenbreit de l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR.

Le second concerne la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire – Learning center sur le campus de l'Illberg de l'UHA à MULHOUSE.

Le troisième, la rénovation du Bâtiment C (logements pour les étudiants) du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) sur le campus de l'Illberg de l'UHA à MULHOUSE.

Dynamiser l'économie

L'action départementale en faveur de l'économie de Haute-Alsace se concrétise par un certain nombre d'actions :

Soutien à la création et au développement des entreprises industrielles dans le cadre de l'acquisition ou de l'extension de leurs bâtiments

Le Conseil Général a mis en place le Fonds départemental d'aide à l'industrialisation (F.D.A.I) qui permet, à travers l'octroi d'une avance remboursable sans intérêt versée à ALSABAIL, de soutenir les entreprises industrielles dans l'acquisition, la construction ou encore l'extension de leurs bâtiments. L'aide accordée est liée au nombre d'emplois prévus.

Ce dispositif harmonisé mis en place avec le Département du Bas-Rhin a évolué récemment pour adapter cette politique d'intervention à la situation économique actuelle. L'objectif est de produire un véritable effet de levier et contribuer ainsi à la création ou au maintien d'emplois et de richesses dans les territoires, avec la garantie d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

Il a également été décidé d'assouplir le dispositif pour tenir mieux compte des spécificités des projets des entreprises.

Les secteurs d'activités retenus relèvent de l'industrie, des activités de transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, des transports et de la logistique. Le dispositif s'adresse notamment aux entreprises industrielles, de haute technologie, de recherche et d'ingénierie ou tertiaires prestataires de services à l'industrie. Les projets portés par des entreprises d'insertion sont également pris en compte.

Développement des zones d'activités et réhabilitation de friches industrielles

Le dispositif d'aides aux sites d'activités économiques a pour objectif de faire émerger une offre foncière et immobilière adaptée à l'accueil des entreprises pour faciliter la création et l'extension d'activités économiques. Une attention toute particulière est accordée aux anciennes friches industrielles dont le Département encourage la réhabilitation par les acteurs publics locaux.

Pépinières d'entreprises

Cet outil est destiné à accueillir des entreprises nouvellement créées, favorise leur essaimage sur une zone économiquement homogène et contribue à assurer leur pérennité. Il facilite le développement de sociétés offrant des services en commun à coûts partagés et des moyens humains permanents (salles de réunion, cafétérias, secrétariat...) le Conseil général soutient aussi les hôtels d'entreprises.

Actions de prospection et de développement économique

A travers le CAHR (Comité d'Action Économique du Haut-Rhin), le Conseil Général cherche à favoriser le développement économique endogène et transfrontalier. Il contribue à faciliter les implantations industrielles et le développement des sociétés déjà présentes, et à accompagner les décideurs en matière d'économie.

Le Conseil général a décidé de faire évoluer les statuts du CAHR, notamment en ce qui concerne ses missions d'ingénierie de conseil permettant la mise en œuvre de stratégies de développement et de projets territoriaux adaptés au contexte économique et social des territoires et une coopération renouvelée avec les territoires, notamment par l'élargissement de la gouvernance aux grandes intercommunalités de Haute-Alsace.

L'objectif est d'engager une nouvelle dynamique de croissance et d'emploi et doter les collectivités de Haute-Alsace d'un outil territorial fédérateur adapté aux enjeux d'aménagement du territoire et de rationalisations des ressources.

Le Conseil Général participe à la gouvernance de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA) créée en 2014, afin d'assurer notamment la prospection des investisseurs à l'international.

Site Internet Alsace Développement : véritable outil partagé par les 3 collectivités alsaciennes Créé en juin 2011 par le Conseil Général du Haut-Rhin, son homologue du Bas-Rhin et la Région Alsace, le site Internet www.alsace-developpement.com se veut, dans un contexte économique difficile, mettre en valeur les équipements publics de développement économique que sont les zones d'activités, les pépinières et les hôtels d'entreprises.

Il s'adresse à des investisseurs extérieurs à l'Alsace, mais aussi aux entreprises locales en création, aux élus locaux...

L'objectif : valoriser le territoire et inciter les entreprises à prendre contact avec les agences de développement économique.

Le site propose d'accéder aux offres foncières, immobilières, soit avec un moteur de recherche, soit à l'aide d'une carte (SIG). Les deux méthodes menant à une fiche-produit. Le demandeur peut alors contacter l'une ou l'autre agence de développement économique.



Le Rhin Supérieur: espace économique d'excellence

Eco data 68: pour une Haute-Alsace compétitive et attractive

Créations d'entreprises, chiffres de l'emploi, secteurs porteurs, innovations, transfrontalier, social, concurrence... autant de données sur le Haut-Rhin qui sont réunies dans un Tableau de Bord de l'Economie – Eco data 68, en ligne sur le nouveau site web economie68.fr. En cette période de crise, le Conseil Général initiateur du projet, l'ADAUHR et le CAHR entendent mettre à disposition du grand public, des forces vives et des décideurs de Haute-Alsace, plus de 150 indicateurs socio-économiques, utiles à la prise de décision. Une synthèse mensuelle des éléments forts de l'économie du Territoire est aussi proposée. Rapidement lus grâce à des cartes et tableaux, ces outils de partage et de veille stratégique, seront précieux pour les entreprises mais aussi pour les élus locaux pour appréhender en temps réel l'évolution de leurs territoires.

Un certain nombre d'actions et d'initiatives économiques

Il s'agit en particulier du soutien à l'artisanat (guichet unique et aide à la création-reprise d'entreprises), de l'accompagnement des TPE-PME et PMI, du Fonds Départemental de Garanties, du soutien apporté à des événements à caractère économique, de la mise en œuvre des actions liées aux Assises Départementales de l'Économie pour l'Emploi.

Soutenir le dynamisme du tourisme

Ce secteur économique, créateur d'emplois, (+9 % entre 2000 et 2010 pour le Haut-Rhin), est vecteur de valorisation du territoire, de ses richesses naturelles, patrimoniales et des équipements touristiques pour attirer une clientèle touristique nombreuse.

Le tourisme, moteur de croissance et facteur d'attractivité

Les trois dernières années ont été des années exceptionnelles en termes de fréquentation et de nuitées enregistrées. Ce ne sont pas moins de 12 millions de touristes et 24 millions de nuitées qui ont été enregistrés par l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace en 2013. L'économie touristique se distingue ainsi par rapport à une morosité ambiante. Augmentée des 6 millions d'excursionnistes, cette filière de l'économie alsacienne (non délocalisable) représente 1,8 milliard d'euros dépensés par ces 18 millions de visiteurs et 37300 emplois directs (soit environ 5 % emplois régionaux). Le chiffre d'affaire global de 1,9 milliards d'euros généré par les entreprises touristiques produit une fiscalité de 42 millions d'euros au bénéfice des collectivités en région.

Le tourisme contribue, par son poids économique (plus de 6 % du Produit Intérieur Brut Régional et 838 millions d'euros de valeur ajoutée pour les entreprises touristiques haut-rhinoises) et ses emplois (14600 emplois salariés et non-salariés dans les 18 activités caractéristiques du tourisme) à la valeur ajoutée du Département.

La note de 8.8/10 sur l'échelle de satisfaction des visiteurs enregistrée par l'Alsace se fonde sur les valeurs qui composent l'image projetée au lointain par la destination touristique à savoir principalement les paysages, les sites et villages, l'accessibilité, le confort et la propreté des hébergements. Les autres valeurs de l'ADN alsacien – authenticité, excellence, innovation

(valeurs du « faire »), humanisme et ouverture sur le monde (valeurs de l' « être ») reconnues à l'échelle internationale complètent cette promesse qu'il convient impérativement de préserver et d'entretenir.

Une stratégie pour toute l'Alsace

Le Département du Haut-Rhin construit avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin depuis 2012 une stratégie commune de développement touristique à l'échelon de la destination touristique, c'est-à-dire de l'Alsace, tout en tenant compte des spécificités locales et départementales.

Cette stratégie participe à la vitalité et au dynamisme de l'économie touristique. Novatrice, la démarche l'a été à plus d'un titre avec une réflexion et une mise en œuvre sur la durée, le souci du partage des grands objectifs, la procédure participative (rassemblant une centaine d'experts et d'acteurs locaux autour d'ateliers), un fort investissement de nombreux partenaires autour des projets, comme autant de facteurs « clé » de réussite.

Depuis son lancement en 2012, la « Stratégie de Développement du Tourisme en Alsace » a permis de concrétiser les actions, d'amplifier les initiatives, de tenir les engagements et de fortifier l'ambition collective portée par l'ensemble des collectivités.

Une stratégie partagée entre tous les partenaires qui se structure en 5 enjeux

- 1^{er} enjeu : Soutenir et dynamiser l'économie touristique alsacienne,
Objectif 1 : s'inscrire dans une démarche globale de qualification de l'offre marchande,
- 2^e enjeu : Promouvoir la destination Alsace,
Objectif 2 : construire une stratégie de séduction en multipliant les prescripteurs,
Objectif 3 : développer le tourisme d'affaires et de congrès,
- 3^e enjeu : Développer harmonieusement le tourisme sur le territoire alsacien,
Objectif 4 : promouvoir l'accessibilité douce, l'écotourisme et le tourisme durable,
Objectif 5 : optimiser l'accueil et l'organisation territoriale du tourisme,
Objectif 6 : faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix,
- 4^e enjeu : Développer les atouts et le potentiel touristique de l'Alsace,
Objectif 7 : renforcer la mise en tourisme de l'Alsace, comme terre de mémoire pour une Europe plus humaniste,
Objectif 8 : miser sur les savoir-faire d'excellence et les traditions pour se différencier des régions concurrentes,
Objectif 9 : s'appuyer sur les grands sites et le patrimoine castral pour une meilleure diffusion de la clientèle sur les territoires,
- 5^e enjeu : Créer et Innover – rajeunir les fondamentaux,
Objectif 10 : miser sur la surprise, l'offre insolite et la créativité pour dynamiser l'image de la destination,
Objectif 11 : valoriser l'excellence œnotouristique.

Le soutien actif du Département

L'appui important du Département au secteur du tourisme se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique. Le tourisme est également un axe prépondérant des différents Contrats de Territoire de Vie et de la Convention Interrégionale de Massif des Vosges.

Le dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin est mis en place depuis le 1er janvier 2007. Il a permis de financer 123 dossiers et a encouragé l'émergence de projets importants d'investissement et la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne, face aux nouvelles attentes de la clientèle.

A noter que depuis le 1er janvier 2009, un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes est mis en œuvre.

Il convient également de signaler les aides accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL). Ou encore les aides à la restauration qui permettent de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Le Département soutient Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique (ADT). Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature, les organismes touristiques, ou encore une aide exceptionnelle au démarrage du Symbio.

Le Département du Haut-Rhin assure, par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement. La situation de ce bâtiment sur les Champs Elysées constitue une opportunité rare au niveau de sa valeur patrimoniale et en tant qu'outil de promotion économique et touristique.

Une attention particulière pour la montagne

L'intérêt porté depuis plusieurs années par le Conseil Général aux questions de la montagne se concrétise par une participation financière en faveur des projets de développement été/hiver des sites de loisirs de montagne.

L'engagement de l'Assemblée Départementale pour la montagne reflète une volonté politique forte et comporte plusieurs aspects :

1. Le soutien financier aux projets de développement et d'aménagement été/hiver des stations de montagne pour les sites d'intérêt départemental ;
2. la poursuite de la politique de reconversion et d'intégration des sites d'intérêt local ;
3. la contribution statutaire au budget de fonctionnement des syndicats mixtes ayant la compétence dans l'aménagement touristique des stations de montagne ;
4. la participation aux frais de déneigement des sites de loisirs de montagne.

A l'issue d'une décennie de mise en œuvre de la politique de modernisation des sites de loisirs de montagne, le Département a décidé d'engager une réflexion stratégique sur l'avenir des syndicats mixtes comme outils de gouvernance. Cette démarche a pour objectif l'adaptation de cet outil aux enjeux futurs de l'aménagement et de la gestion des sites de loisirs de montagne.

Il convient de relever que des moyens financiers importants liés à la Convention Interrégionale de Massif (CIMV) ont par ailleurs été engagés contractuellement pour la période 2007-2013 avec l'Etat, les trois Régions ainsi que les sept Départements du massif Vosgien.

Un soutien spécifique à l'Observatoire économique des loisirs de montagne, outil d'analyse mis en œuvre depuis le début de la politique montagne par l'Agence de développement Touristique de Haute Alsace (ADT) permet de disposer de critères d'évaluation de la politique, ainsi que de données relatives aux retombées économiques des actions menées en faveur de la montagne.

POSTFACE

Des valeurs
départementales
intangibles ?



Affirmer ses spécificités, agir collectivement.

Le regard sur l'Institution départementale et ses évolutions conduit, en premier, à observer une volonté d'agir extrêmement forte. Celle-ci est due à bien des facteurs, notamment celle d'hommes forgés aux responsabilités que les réalités - pas toujours faciles à maîtriser - imposent, mais que l'histoire inspire.

La volonté d'agir s'est alliée à une intelligence souvent collective, à même de doter ce territoire de visions, d'organisations, de savoir-faire.

Sans doute l'histoire de l'Alsace a-t-elle facilité cela. Ici plus qu'ailleurs, les résignations, renoncements ou fatalités ne sont pas de mise. Il a toujours fallu s'adapter aux circonstances dans un territoire en permanence secoué.

« Kopf Hoch », même si c'est en toute modestie, en toute sobriété, comme aime à le dire le Président du Conseil Général.

La convivialité et la cordialité, l'amabilité disons-le, souvent reconnues de l'extérieur, (et de « l'intérieur ») conduisent naturellement au collectif, au partenarial, au coopératif.

Devant la complexité des situations, comme des solutions, la gravité des enjeux et l'importance des risques, mais aussi leurs belles opportunités, le collectif s'impose.

Le collectif, c'est le dialogue, la réflexion commune, mais aussi la confiance. Cette réalité transparait bien dans les politiques départementales actuelles. Les réflexions partagées permettent d'objectiver les difficultés, de les surmonter par l'innovation ainsi que par l'anticipation.

Cette mise en risque de responsables politiques les a certainement conduit à toujours veiller à ce que leur force, celle donnée par les moyens de l'Institution, soient toujours optimales : sobres, mais suffisantes pour aborder les nouvelles étapes.

Le Haut-Rhin a une capacité à anticiper les attentes des populations et des territoires, ainsi que les expertises à mettre en œuvre. Il se montre prêt à toujours revoir la cohérence globale de ses politiques et à restructurer les moyens financiers et organisationnels.

C'est parce qu'après chaque mutation, il était prêt intellectuellement et financièrement à faire face à de nouveaux défis qu'il a réussi mieux que beaucoup d'autres et conserve à ce jour une santé financière- et donc une capacité de rebond - que certains lui envient.

L'Institution départementale, même si ce n'est pas présenté ainsi, a comme première priorité, de défendre et veiller à faire vivre des valeurs. Les déclarations et les débats, notamment en Assemblée départementale le montrent. La charte des valeurs du management élaborée collectivement au sein de l'administration illustre également cela. Elle énonce les valeurs, les principes de responsabilité et les actes qui en découlent.

Les valeurs et principes d'action qui y sont associés inspirent l'ensemble de la gouvernance mise en place par l'exécutif départemental avec les services, les élus, les parties prenantes. L'objectif est d'animer et de guider sur les chemins de l'efficience. Le partage collectif de la stratégie, les coopérations et les mutualisations sont prioritaires.

La Collectivité met au service du bien commun, dans sa recherche de prospérité et de qualité de vie, les principes de :

- **dialogue** qui emporte réflexion partagée et co-construction,
- **loyauté** au projet collectif,
- **partage** de connaissances et d'expériences,
- **curiosité** et **ouverture** à l'innovation,
- **transversalité** tant des politiques sectorielles que des moyens mis à leur service,
- **responsabilité** qui conduit à avoir toujours ce temps d'avance et à assumer les décisions,
- **équité** dans les relations avec autrui qui conduit à l'écoute et au dialogue,
- **exigence**, avec la recherche de l'amélioration continue et du résultat.

Tout cela est certainement dans l'ADN de la Haute-Alsace, mais encore fallait-il le révéler et le mettre en œuvre au quotidien. C'est certainement l'une des plus belles réussites de l'Institution. C'est le fruit d'un travail – autre valeur fondamentale - acharné et collectif.

L'intangibilité de ces valeurs est évidente. Surtout parce qu'elles sont toujours orientées vers l'avenir, l'amélioration des savoirs faire et des résultats.

Ces valeurs et leur mise en réalité sont également vivifiées par l'obligation de regarder le monde, mais aussi et surtout par la volonté de l'habiter, d'y situer l'avenir de la Haute-Alsace dans un espace territorial dépassant les frontières nationales. L'altérité, la mise en concurrence directe, la confrontation des modèles sociaux, fiscaux, économiques au sein d'un espace transfrontalier font que le Département du Haut-Rhin ne peut être spectateur et subir les inconvénients d'une situation frontalière dans une Europe de la convergence. Ce territoire doit retrouver l'équilibre et la complémentarité entre les économies alsaciennes, badoises et bâloises.

La Haute-Alsace, forte de ses valeurs, de la cohérence de son territoire, de la symbolique interculturelle a un rôle à jouer dans le cadre de la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.

Elle doit faire confiance à son socle de valeurs et à ses intelligences qui justement lui ont permis d'être ce territoire dynamique.

ANNEXES

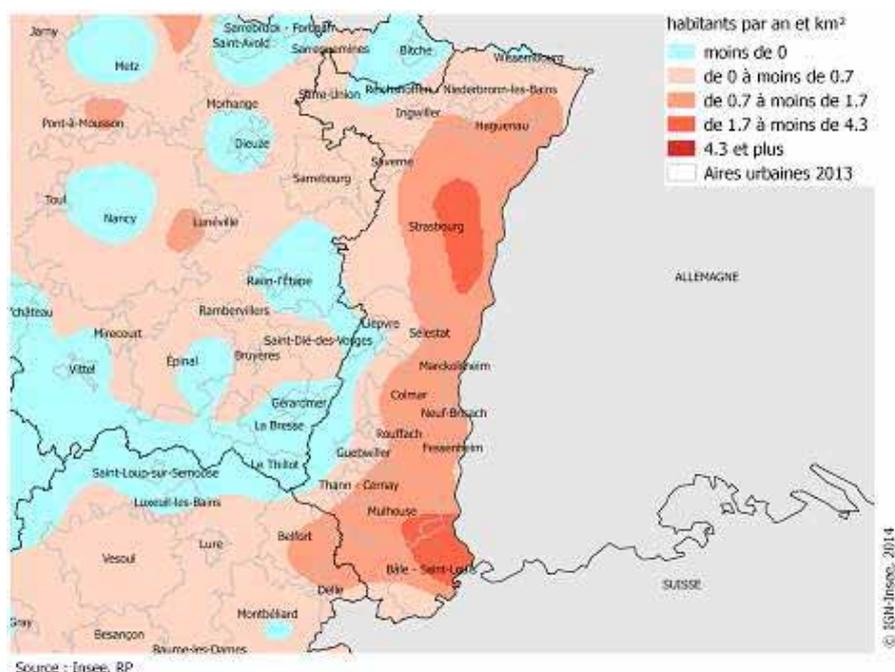
ANNEXE 1

Les grandes données économiques du territoire alsacien (INSEE)

L'Alsace est ainsi définie par l'INSEE : « Elle s'étend sur un axe nord-sud, limitée à l'ouest par la crête des Vosges et à l'est par le Rhin, frontière naturelle avec l'Allemagne et la Suisse. Avec 1,86 million d'habitants, elle s'inscrit ainsi dans l'espace du Rhin supérieur qui en compte six millions. La région est composée de deux départements et de 904 communes : 527 dans le Bas-Rhin et 377 dans le Haut-Rhin. Plus petite région métropolitaine par sa superficie, l'Alsace est aussi l'une des plus densément peuplées, 225 habitants par km², soit le double de la densité du territoire français ».

L'évolution démographique entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2011, les gains démographiques de l'Alsace sont plus faibles que par le passé (+ 0,40 % en moyenne par an), et sont inférieurs au national. Et cet accroissement de population est exclusivement dû au solde naturel (+ 0,45 %), le solde migratoire apparent étant devenu légèrement négatif (- 0,05 %). On remarquera que la population a progressé plus rapidement sur cette période dans le Haut-Rhin (+ 0,45 %) que dans le Bas-Rhin (+ 0,37 %).



Dans le même temps, la population des 24 communes de plus de 10 000 habitants d'Alsace stagne (+ 0,05 %), malgré un solde naturel positif (+ 0,67 %). Leur bilan migratoire se fait au profit de la périphérie dans le cadre de la périurbanisation. En 2011, l'espace périurbain

(couronne et communes multipolarisées des grandes aires urbaines) regroupe 36 % de la population régionale.

En 2011, les jeunes de moins de 25 ans représentent 30,5 % de la population régionale, et donc pas davantage que la moyenne nationale. Leur part recule même par rapport à 2006 (- 1 point). Celle des personnes âgées de plus de 65 ans a progressé plus vite que la moyenne nationale, tout en lui restant inférieure (15,9 % pour 17,2 % France entière).

Un repli de l'emploi plus rapide

L'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands a diminué en 2013 par rapport à l'année précédente (- 0,5 %), un peu plus qu'en national (- 0,2 %). C'est dans l'industrie et la construction que le recul est le plus marqué (respectivement - 2,4 % et - 0,7 %). Le tertiaire connaît par contre une légère reprise (+ 0,4 %), en particulier dans l'intérim (+ 10,1 %).

Entre 2007 et 2012, l'emploi a diminué deux fois plus vite en Alsace que dans le reste de la France (- 1,1 % en glissement annuel contre - 0,5 %). Le secteur de l'industrie, très présent en Alsace, est particulièrement touché avec - 2,7 % (pour - 2,2 % au niveau national). En 2013, 56 000 Alsaciens travaillent en Allemagne ou en Suisse. Cet effectif de frontaliers est en repli depuis 2010.

Dans ce contexte, le taux de chômage alsacien a fortement augmenté depuis 2001 pour atteindre 9,0 % en 2013. Il demeure toujours inférieur au taux national, bien que l'écart se soit sensiblement réduit, et reste plus élevé dans le Haut-Rhin (9,7 %) que dans le Bas-Rhin (8,6 %).

Parallèlement, en termes de revenus, l'Alsace affiche en 2011 un niveau de vie médian parmi les plus élevés (+ 7,8 % par rapport à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France). De même, le taux de pauvreté régionale est, en 2011, inférieur à la moyenne (12,2 % au lieu de 14,4 % pour la France hors Île-de-France).

Le PIB régional ne retrouve pas son niveau d'avant crise

L'économie de l'Alsace contribue à hauteur de 2,6 % au produit intérieur brut national en 2011. Si l'Alsace a été la seule région épargnée par la récession de 1993, dans la période récente, l'économie régionale peine à sortir de la crise. La contraction du PIB alsacien, plus accentuée (- 3,8 % en 2009 pour - 3,1 % en France), se prolonge. Le rebond d'activité n'intervient qu'en 2011. Le PIB régional ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 1,4 % sur la période 2008-2011).

La région est bien placée parmi les régions les plus exportatrices, tout comme parmi les régions les plus importatrices. L'Allemagne est le premier partenaire de l'Alsace avec 29 % des échanges de la région.

Une activité dont le ressort est à réarmer

Au troisième trimestre 2014, l'économie alsacienne n'a pas tiré bénéfice d'une croissance nationale moins mauvaise que prévue (+ 0,3 %). L'emploi reste en recul avec une perte de 1 800 emplois sur ce trimestre. Tous les secteurs sont touchés, y compris l'emploi intérimaire. Le chômage continue sa progression, chez les jeunes mais surtout chez les seniors bien que les offres d'emploi soient plus nombreuses. Les nouveaux chantiers de construction sont orientés à la baisse depuis onze trimestres consécutifs, mais les autorisations de construire sont en nette hausse. L'été touristique a été satisfaisant en Alsace, favorisé par une météo plus clémente que dans d'autres régions. La création d'entreprises est en repli pour le deuxième trimestre consécutif même si le nombre de défaillances diminue.

La dégradation de l'emploi salarié marchand

L'emploi salarié marchand non agricole recule de 0,4 % au troisième trimestre 2014 en Alsace, soit une perte de 1 800 emplois. Cette baisse est la troisième consécutive et atteint 0,8 % sur un an, soit un repli de 3 700 emplois (cette baisse était de 2400 emplois sur un an au trimestre précédent). Les destructions d'emplois sont plus importantes dans le Haut-Rhin (- 0,6 %) que dans le Bas-Rhin (- 0,2 %). En France métropolitaine, la dégradation de l'emploi est du même niveau que dans la région sur un trimestre, mais moindre sur un an (- 0,4 %).

Au troisième trimestre 2014, tous les secteurs d'activité perdent des emplois. La plus forte diminution concerne l'intérim (- 6,2 %), mais celui-ci progresse sur un an (+ 0,2 %). Les secteurs déjà très touchés de la construction et surtout de l'industrie continuent à se contracter. Dans la construction, l'emploi régresse de 1,5 % sur le trimestre et de 3,0 % sur un an. Dans l'industrie, il fléchit de 0,3 % sur le trimestre et de 1,4 % sur un an.

Plus de chômage et plus d'offres d'emploi

Avec un taux de 9,2 %, le chômage a augmenté de 0,3 point en Alsace au troisième trimestre 2014, soit un peu plus qu'en France (+ 0,2 point). Sur un an, le chômage est néanmoins resté stable au niveau régional comme au niveau national. Les deux départements alsaciens suivent la même tendance sur le trimestre : + 0,3 point dans le Bas-Rhin et + 0,2 point dans le Haut-Rhin. L'écart du taux de chômage entre les deux départements se réduit pour le troisième trimestre consécutif et atteint 1,0 point.

Le taux de chômage le plus important, celui de la zone d'emploi de Mulhouse, s'élève à 11,3 %.

À la fin du mois de septembre 2014, 140 610 personnes sont inscrites sur les listes de Pôle emploi, dont 95 570 n'ont exercé aucune activité au cours du dernier mois. Ces demandeurs de catégorie A sont un peu moins nombreux que le trimestre précédent (- 0,6 %), mais l'ensemble des demandeurs d'emploi est en progression de 1,2 %.

Le chômage des jeunes augmente de 2,4 % dans le Haut-Rhin et diminue légèrement dans le Bas-Rhin (- 0,3 %). Au niveau régional, le nombre de jeunes chômeurs régresse sur un an de 1,1 %, alors que celui des seniors progresse de 11,2 %. 60 300 demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an, soit + 1,4 % par rapport au trimestre précédent. Ils représentent 43 % des demandeurs d'emploi, autant qu'au niveau métropolitain. Près de 18 160 offres d'emploi ont été proposées au cours du trimestre, ce qui représente une progression importante de 4,5 % pour le trimestre et de 7,9 % sur un an. C'est nettement plus qu'au plan national qui subit une baisse des offres d'emploi de 0,5 % sur un an.

Une saison touristique qui démontre le dynamisme de l'accueil

Les trois mois d'été ont été plus ensoleillés en Alsace que dans bien des régions. Les nuitées dans l'hôtellerie ont connu une hausse globale, avec une stabilité en juillet par rapport à juillet 2013, + 5,2 % en août et + 2,7 % en septembre. Les résultats en France métropolitaine sont en revanche systématiquement en baisse aux mêmes périodes (respectivement - 3,0 %, - 0,3 % et - 1,5 %). Nuitées françaises et nuitées étrangères ont connu des progressions similaires (+ 2,8 % et + 2,7 %).

Le troisième trimestre 2014 comptabilise deux millions de nuitées, dont la moitié est due à la clientèle étrangère. La durée moyenne de séjour s'élève à 1,7 jour. Elle est identique pour les étrangers et pour les Français. La catégorie d'hôtel qui attire le plus de clientèle est celle des trois étoiles. La clientèle des quatre et cinq étoiles est majoritairement composée d'étrangers. Les nuitées des ressortissants d'Asie-Océanie et du Proche et Moyen-Orient continuent de progresser fortement (+ 20,5 % et + 36,7 %) tandis que celles des Italiens, Russes et Belges sont en léger recul.

Seule la zone du Massif des Vosges est en retrait par rapport à l'été 2013 (- 2,2 %). La Plaine d'Alsace voit le nombre de nuitées se stabiliser, tandis que Colmar, Mulhouse et le Vignoble, ayant attiré davantage de Français, sont en légère progression. Strasbourg connaît un bond de 5,9 %, surtout auprès des étrangers (+ 10,2 %).

Une baisse plus forte des créations d'entreprises et un repli des défaillances d'entreprises à analyser

En Alsace, 3 104 entreprises ont été créées au troisième trimestre 2014, en données CVS, en recul de 5,9 % par rapport au trimestre précédent. Cette deuxième baisse consécutive est plus marquée pour les créations dites « classiques » (- 8,1 %), le nombre de nouveaux micro-entrepreneurs reculant de 3,8 %. En données brutes, les immatriculations d'entreprises reculent dans les deux départements, de manière plus nette dans le Haut-Rhin (- 9,5 %) que dans le Bas-Rhin (- 5,4 %). Dans la région, les secteurs d'activité qui contribuent le plus à la baisse des créations d'entreprises sont la construction (- 24,1 %), le commerce (- 16,2 %) et les services aux entreprises (- 11,5 %). En revanche, le nombre de créations d'entreprises augmente fortement dans le secteur de la santé et de l'action sociale (+ 36,9 %) et dans l'enseignement (+ 32,5 %). En France métropolitaine, la baisse des créations d'entreprises est moins importante que dans la région (- 1,7 %).

Le nombre de défaillances d'entreprises atteint 1 640 entre octobre 2013 et septembre 2014. Par rapport au cumul annuel observé trois mois auparavant, il recule de 3,1 %. Cette baisse fait suite à deux trimestres de hausse consécutifs. En France métropolitaine, le repli est moins important (- 0,4 %). Sur un an, le nombre de défaillances d'entreprises progresse de 4,3 % dans la région. En France métropolitaine, la hausse sur un an n'est que de 0,3 %. Cette hausse ne concerne que le Bas-Rhin (+ 9,2 %), le nombre de défaillances d'entreprises reculant dans le Haut-Rhin (- 3,3 %).

La croissance allemande reste un point d'appui

Chez le voisin allemand, la croissance progresse peu au troisième trimestre 2014 (+ 0,1 %), après un léger recul observé au deuxième trimestre (- 0,1 %). La consommation des ménages (+ 0,7 %) et les dépenses publiques (+ 0,6 %), plutôt dynamiques, en constituent pourtant les principaux moteurs. Le solde commercial excédentaire soutient également l'activité pour 0,7 point. Comparées au trimestre précédent, les exportations de biens et services progressent de 1,9 %, et les importations de 1,7 %. Sur un an, les exportations sont en hausse de 4,8 % et les importations de 3,6 %. En revanche, les investissements ralentissent, principalement en matière d'équipements (machines et automobiles). Par rapport au deuxième trimestre, ils reculent de 2,3 % dans ce secteur et de 0,3 % dans la construction.

Le nombre d'actifs au lieu de travail augmente de 384 000 personnes (+ 0,9 %) sur un an et de 279 000 (+ 0,7 %) sur un trimestre pour atteindre un total de 42,9 millions. Le taux de chômage allemand atteint 5,0 %, contre 5,2 % un an plus tôt.

Après une croissance soutenue de + 3,0 % au début de l'année 2014 dans le Bade-Wurtemberg, le PIB progresse de 1,2 % entre les troisièmes trimestres 2013 et 2014, porté par les exportations et sa bonne performance industrielle, malgré un léger recul trimestriel de la production de l'industrie (- 0,2 %). En septembre, l'industrie emploie 1,11 million de salariés, soit + 1,1 % sur un an. Le chômage concerne 4,0 % de la population active au troisième trimestre 2014, comme un an auparavant.

En Rhénanie-Palatinat, le nombre d'emplois industriels est de 253 600 en septembre 2014, soit + 1,4 % par rapport à septembre 2013, avec un chiffre d'affaires en hausse de 1,6 %. Les exportations restent dynamiques (+ 2,8 % sur un an) et les importations rebondissent (+ 4,2 %). En septembre 2014, le taux de chômage est de 5,2 %, comme en septembre 2013.

S'adosser au dynamisme suisse

Chez l'autre voisin, la Suisse, le PIB a progressé de 0,6 % au troisième trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent, tiré par les dépenses publiques et des ménages. La bonne performance des exportations (+ 2,8 %) contribue à la croissance, alors que les importations sont plus contenues (+ 1,0 %). Dans le même temps, les investissements augmentent aussi bien dans la construction (+ 0,8 %) que dans les biens d'équipement (+ 0,3 %). Comparée au troisième trimestre 2013, la production industrielle baisse de 0,4 % et les chiffres d'affaires de 1,0 %. La Suisse compte 4,925 millions d'actifs occupés au troisième trimestre 2014, soit une

hausse de 1,7 % sur un an. La Suisse du Nord-Ouest, qui comprend les trois cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie, occupe en moyenne 672 000 actifs (+ 0,8 %).

La hausse des frontaliers de nationalité étrangère travaillant en Suisse, dont 52 % venant de France, se poursuit et atteint 4,0 %. Ceux résidant en Alsace sont aussi plus nombreux avec des hausses de 2,6 %, et de 2,7 % vers les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Le taux de chômage suisse est de 4,8 % au troisième trimestre 2014 contre 4,7 % un an auparavant.

L'excellence économique aux portes de la Haute-Alsace

On le voit, l'excellence économique se trouve aux portes de la Haute-Alsace, grâce notamment à la proximité de l'agglomération bâloise dont il faut rappeler qu'elle figure en tête des cantons suisses en terme de développement économique.

Il est remarquable que les régions helvétiques ont su mettre en place des stratégies d'innovation et de création tellement remarquables, qu'elles figurent toutes largement en tête de l'ensemble des régions européennes sur de nombreux critères, en particulier celui de l'attractivité et de l'emploi.

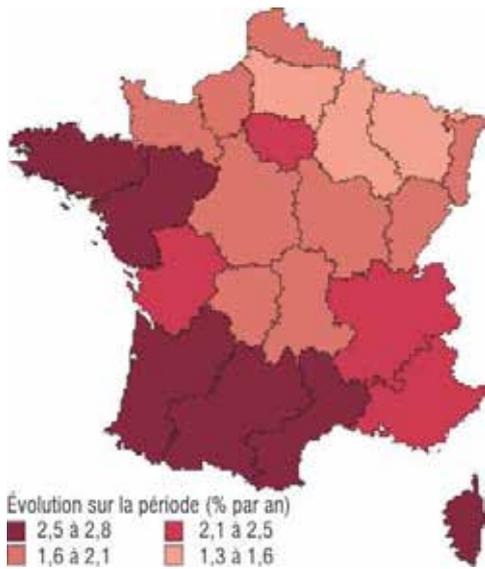
L'Alsace dépend de deux positionnements. Située en périphérie de la France d'une part et au cœur de l'Europe d'autre part, ne doit-elle pas s'attacher à réduire les contraintes du premier pour valoriser les atouts du second ?

Le contexte relatif au PIB national

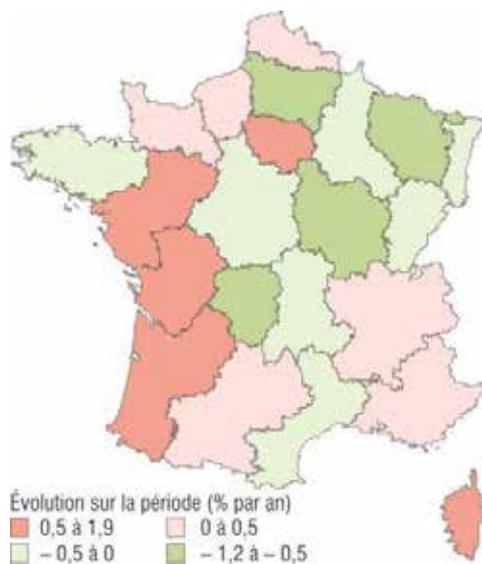
En France, depuis le début des années 1990, la croissance du produit intérieur brut a été interrompue par les récessions de 1993 puis de 2008-2009. Ces grandes évolutions se sont cependant déclinées différemment selon les régions. Et les départements d'Alsace n'ont pas connu les meilleures évolutions.

Déjà plus dynamiques avant la dernière crise, la façade atlantique (Pays de la Loire, Aquitaine, Poitou-Charentes), l'Île-de-France et Rhône-Alpes ont redémarré plus fortement après 2008. À l'opposé, le quart nord-est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Picardie) et le centre du pays (Auvergne, Centre, Limousin) ont progressé plus lentement jusqu'en 2007 et ne retrouvent pas leur niveau d'avant la crise en 2011.

L'évolution des PIB régionaux en volume entre 1993 et 2008



L'évolution des PIB régionaux en volume entre 2008 et 2011



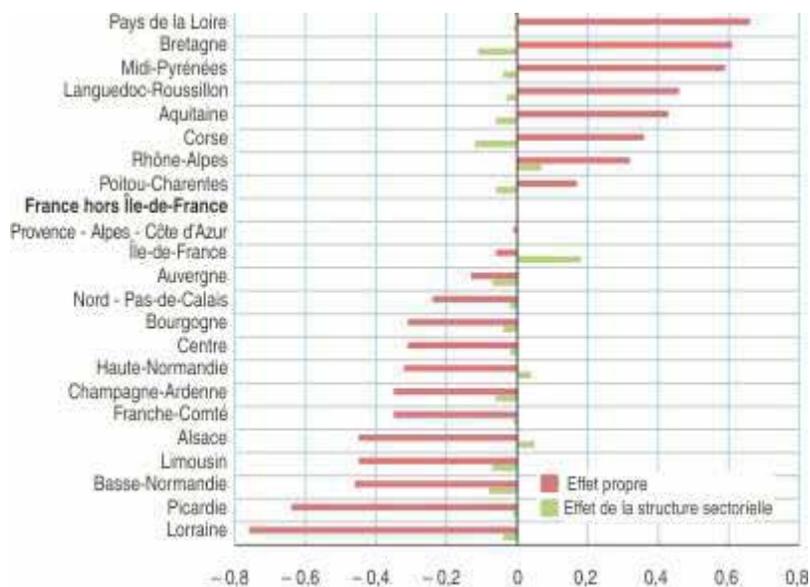
La démographie favorise la croissance des régions atlantiques et méditerranéennes

D'après l'Insee, les disparités dans les évolutions économiques régionales ne résultent que très partiellement du profil d'activité de chaque région. Elles dépendent en effet principalement d'une dynamique propre, qui peut être positive ou négative. Entre 1993 et 2007, cette dynamique propre est plus favorable dans les régions de l'Ouest, du pourtour méditerranéen et en Rhône-Alpes. Dans ces zones, la croissance du PIB est très liée à celle de la population. En effet, l'activité tend à se développer davantage dans les territoires où il faut répondre aux besoins d'une population croissante. Par ailleurs, les apports migratoires tendent à être plus importants dans les régions où l'activité est la plus dynamique.

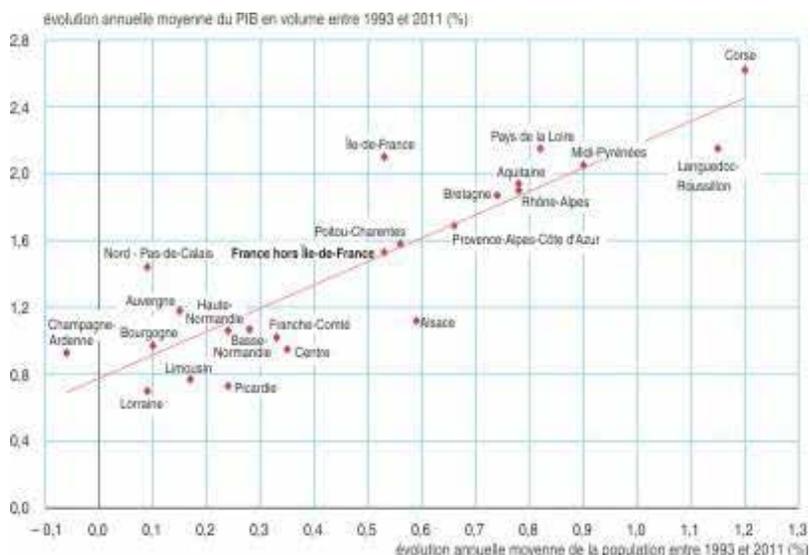
Les facteurs qui expliquent, selon l'INSEE, ce dynamisme peuvent être de différents ordres : présence d'aménités (climat, cadre de vie...), certaines politiques publiques locales, ou encore des aides européennes, en particulier concernant l'aménagement du territoire (transports, infrastructures). C'est à retenir concernant le Haut Rhin et ses projets et attentes en termes d'aménagement du territoire et d'infrastructures.

Les écarts de croissance entre régions semblent s'être amplifiés depuis la crise. Comme sur la période 1993-2007, ces écarts ne s'expliquent, entre 2008 et 2011, que très marginalement par la spécialisation sectorielle des régions. Hormis la Corse, dix régions ont, en 2011, retrouvé ou dépassé le niveau de PIB en volume qu'elles avaient atteint en 2008. Il s'agit des régions qui ont le PIB le plus élevé – et l'Alsace n'y figure pas - et où sont souvent situées les plus grandes métropoles françaises : Aquitaine, Poitou-Charentes, Île-de-France, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Rhône Alpes, Basse-Normandie et Provence - Alpes - Côte d'Azur. Parmi ces régions, trois présentent une dynamique propre, notamment démographique, particulièrement favorable qui leur a permis de retrouver plus rapidement le niveau de PIB antérieur à la récession (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire).

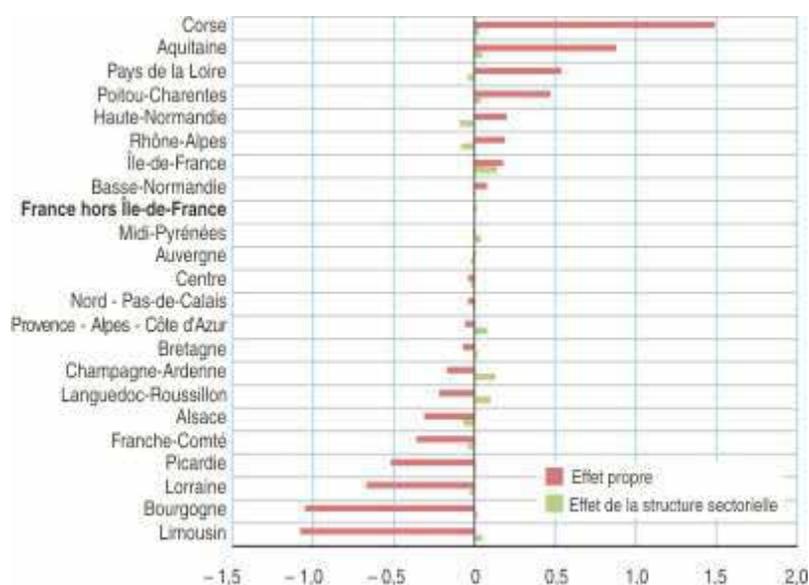
Décomposition de la croissance des valeurs ajoutées régionales entre 1993 et 2007 (écart à la moyenne en % par an)



La croissance du PIB est corrélée à la croissance de la population



Décomposition de la croissance des valeurs ajoutées régionales entre 2008 et 2011 (écart à la moyenne en % par an)



Effet structurel et effet propre des régions

Entre 2008 et 2011, compte tenu de sa structure sectorielle négative, si on appliquait aux secteurs de l'Alsace l'évolution nationale, la croissance annuelle de la région serait de 0,1% plus basse que la moyenne nationale. Par ailleurs, la part propre au « dynamisme » de la région lui confère également une croissance annuelle plus faible de 0,4% que la moyenne nationale.

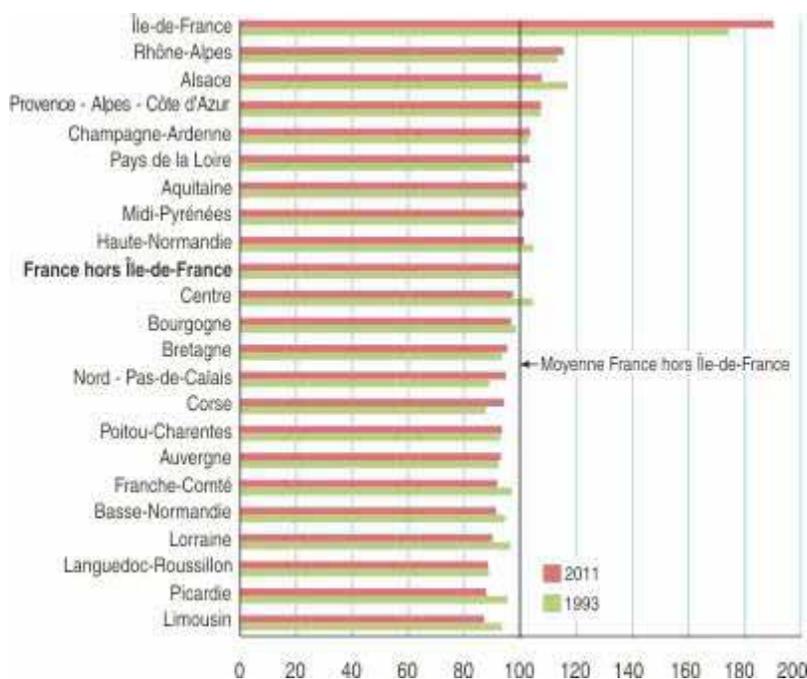
(L'effet structurel est calculé par l'INSEE en appliquant à la structure sectorielle régionale de la valeur ajoutée les évolutions nationales (hors Île-de France) par secteur. On l'interprète comme la part de la variation régionale qui résulte de la composition sectorielle de la région. L'effet résiduel ou effet propre est la différence entre la variation régionale et l'effet sectoriel : il recouvre ainsi tout ce qui n'est pas expliqué par les spécialisations d'activité. Il dépend des écarts entre les évolutions sectorielles de la région et les évolutions nationales ; s'il est positif, la dynamique propre de la région est globalement plus favorable que la moyenne nationale, et inversement s'il est négatif.)

Une croissance plus faible dans le quart nord-est

L'Alsace se situe dans le groupe des régions qui ont évolué moins favorablement entre 1993 et 2007. Pour ces régions, les effets des restructurations industrielles ou des fermetures de sites ont certes joué un rôle mais le facteur principal tient à des facteurs propres négatifs. En particulier, la croissance de leur population est plus lente que dans de nombreuses régions. En effet, les conditions démographiques freinent la croissance par une moindre demande aux acteurs économiques. Elles sont par ailleurs elles-mêmes affectées en retour par la plus faible activité. On notera que l'Alsace ne fait exception à ces principes que sur sa démographie, qui d'ailleurs ne suffit pas à compenser les effets structurels.

L'Alsace, comme ces régions, n'a pas retrouvé, en 2011, le niveau de PIB en volume qu'elles avaient avant la récession de 2008.

Disparités de PIB par habitant selon les régions (l'indice 100 correspond à la moyenne France hors Île-de-France à la fois pour 1993 et pour 2011)



Les écarts interrégionaux de PIB par habitant se sont modifiés entre 1993 et 2011. Et la position relative de certaines régions s'est dégradée et tout particulièrement en Alsace et en Lorraine.

Les écarts régionaux de productivité apparente du travail s'accroissent

Les disparités régionales de productivité apparente du travail, définies comme le rapport entre le PIB et le nombre d'emplois, sont plus resserrées que celles du PIB par habitant. Elles tendent toutefois aussi à s'accroître. Le niveau de PIB par emploi apparaît très dépendant de la structure de l'activité de la région, car il est fortement lié à la présence de secteurs à forte valeur ajoutée.

Or, le PIB par emploi a nettement décliné en Alsace alors qu'il a augmenté dans un grand nombre de régions.

Disparités de PIB par emploi selon les régions (l'indice 100 correspond à la moyenne France hors Île-de-France à la fois pour 1993 et pour 2011)

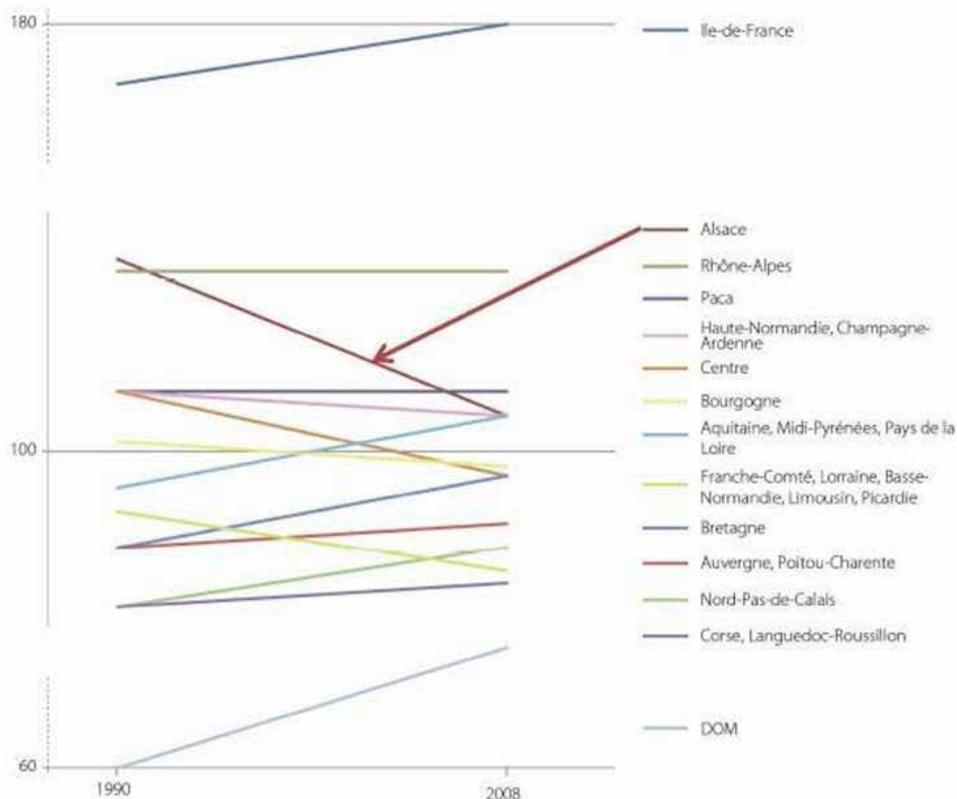


Le décrochage de croissance de l'Alsace éclaire les voies de sa prospérité

L'Alsace est la région qui présente la baisse relative du PIB par habitant la plus importante en France entre 1990 et 2008

Depuis 2000, la région Alsace décroche durablement en termes de croissance du PIB. Rapportée à sa population, la contribution de l'Alsace à la richesse nationale la situait, en 2011, dans le peloton de tête des régions. Et entre 1993 et 2000, elle avait régulièrement affiché un rythme de croissance proche du niveau national.

Comme le montre le graphique suivant, l'Alsace est la région française qui présente la baisse relative du PIB par habitant la plus importante en France entre 1990 et 2008. Ce constat avait été mis en exergues dans le Rapport Degermann.



Note : La référence 100 correspond à la moyenne des régions, hors Ile-de-France et DOM
 Source : Insee

La crise de 2008-2009 s'est traduite par un ralentissement de la croissance plus sensible en Alsace qu'ailleurs et qui a pesé sur la productivité, avec une diminution du PIB plus rapide que l'adaptation du niveau de l'emploi. En 2011, le produit intérieur brut alsacien s'établit à 53 milliards d'euros, soit 2,6 % de la richesse nationale. Au 12^e rang, derrière des régions plus peuplées, il est voisin de celui de Languedoc-Roussillon, Lorraine, Haute-Normandie ou Picardie.

Rapporté à sa population, le PIB par habitant de l'Alsace se classe en 3^e position, derrière ceux de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes et au même niveau que celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comparée aux autres régions, l'Alsace bénéficie de conditions plus favorables pour les deux facteurs dont dépend cet indicateur. La productivité apparente du travail, mesurée par le PIB par emploi, y est une des plus élevées, au 5^e rang derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Haute-Normandie. Second facteur, le taux global d'emploi alsacien (rapport entre l'emploi occupé dans la région et la population) dépasse celui de la plupart des autres régions. Ce résultat s'explique par la part des 15-64 ans dans la population (au 2^e rang des régions) - signe d'une population encore jeune - et par le taux d'emploi de cette tranche d'âge.

La crise de 2008-2009 : un recul plus sévère en Alsace

En 20 ans, la contribution alsacienne à la richesse nationale a sensiblement diminué (- 0,2 point). De 1993 à 2011, le PIB de la région ne progresse que de 1,1 % en rythme annuel pour 1,7 % au plan métropolitain. L'Alsace est en retrait de «l'arc de croissance» formé des littoraux Atlantique et Méditerranéen, ainsi que de Rhône-Alpes et bien sûr de l'Île-de-France.

Les deux dernières décennies ont été marquées par deux crises, 1993 et 2008-2009, que l'Alsace a traversées de façon très différente. La contraction du PIB alsacien, plus marquée suite à la crise de 1993 (- 3,8 % pour - 3,1 % en France), se prolonge en 2010, le rebond d'activité n'intervenant qu'en 2011. Le PIB régional ne retrouve pas son niveau d'avant crise (- 1,4 % sur la période 2008-2011). Ce retard concerne la moitié des régions françaises, parmi lesquelles les régions du grand est et du centre de la France.

Après une croissance comparable au niveau national, l'Alsace décroche en 2000

Au cours de la période de croissance nationale continue, de 1993 à 2007, la trajectoire régionale s'infléchit à partir de 2000. L'Alsace quitte le groupe des régions à croissance moyenne durant la décennie la plus prospère, pour celui des régions à croissance faible durant la suivante, plus morose. Le PIB régional croît de 2,3 % par an entre 1993 et 2000, proche du niveau national, tandis que la croissance n'est que de 0,9 % par an sur la période 2000-2007, un tempo deux fois plus lent qu'au plan national.

L'année 2000 est marquée par un ralentissement de l'activité mondiale entraînant une nette diminution des exportations et des investissements. Ce contexte est d'autant plus défavorable que l'Alsace est une région très ouverte à l'international. Elle figure au 2^e rang des régions pour son taux d'ouverture, le montant total des échanges extérieurs est ainsi largement supérieur au PIB. L'Allemagne est, rappelons-le, le premier partenaire commercial régional, concentrant à elle-seule près de 30 % des échanges. De 2000 à 2005, le fort ralentissement de l'économie régionale coïncide avec une période où l'économie allemande affiche une croissance un point en dessous de celle de la France. Quant au renforcement de la croissance de 2007, il est concomitant à une embellie observée en Allemagne en 2006 et 2007.

Le moindre dynamisme économique des années 2000 s'explique par des performances moindres en Alsace

À partir de 2000, on observe une croissance deux fois moins élevée en Alsace que dans le reste de la France. Entre 2000 et 2007, la valeur ajoutée croît en moyenne de 1,0 % par an en Alsace, 0,7 point de moins que dans l'ensemble de la métropole. La structure des activités régionales explique seulement 0,1 point de cet écart, l'effet propre de la région 0,6 point.

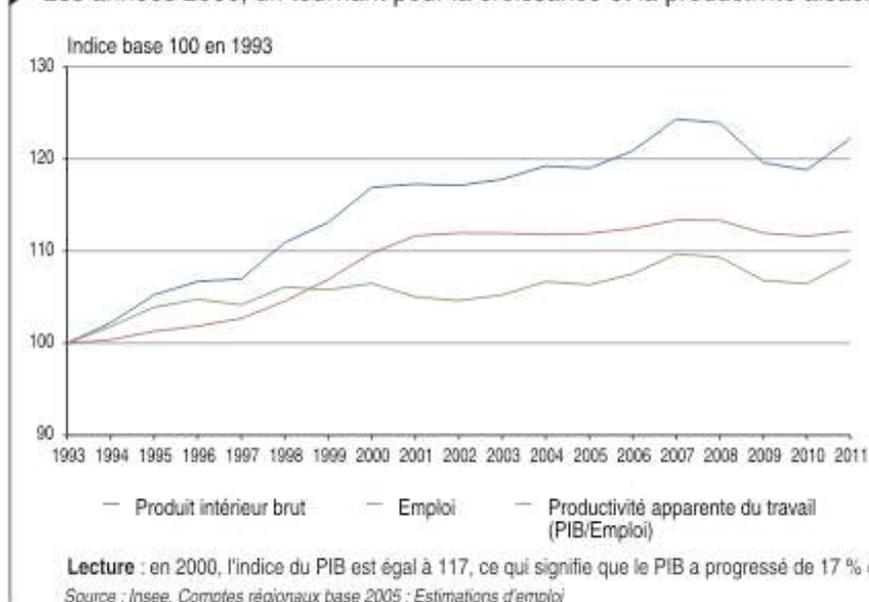
Sur la période de crise 2008-2011, la croissance moyenne du PIB en Alsace s'établit à -0,5 % l'an, l'emploi baisse de 0,3 % l'an, la productivité apparente de 0,2 % l'an.

La productivité pâtit du ralentissement de la croissance

La productivité apparente, mesurée par le rapport du PIB en volume et de l'emploi, est élevée en Alsace. Au 2^e rang des régions derrière l'Île-de-France en 1993, elle recule cependant au 5^e rang en 2011, dépassée dans l'intervalle par Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Haute-Normandie.

Sur la période 1993-2000, les gains de productivité sont un peu plus faibles en Alsace (+ 1,0 % par an) que sur l'ensemble de la France de province (+ 1,3 %). Après 2000, la progression du PIB par emploi est divisée par deux dans la région, en raison du fort ralentissement de sa croissance économique.

► Les années 2000, un tournant pour la croissance et la productivité alsaciennes

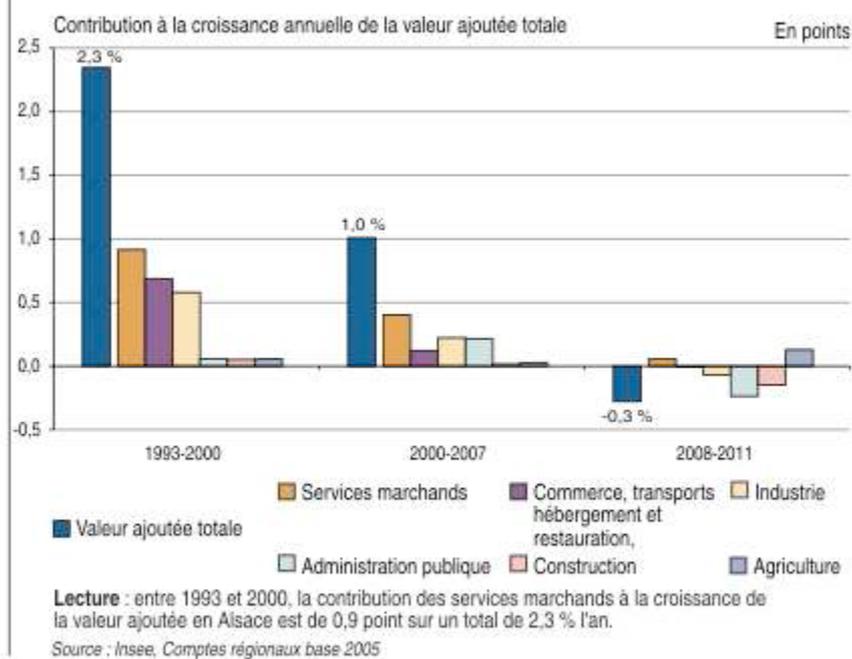


Les années 2000 sont marquées par un fort repli de l'emploi industriel, un emploi sur quatre disparaît dans ce secteur entre 2000 et 2011. Des activités annexes à l'industrie sont externalisées vers les services et la concurrence mondiale, portant sur la nature des produits ou sur les prix entraînent des restructurations d'entreprises. Au cours de la période, l'augmentation de la valeur ajoutée industrielle comparée à la forte baisse de l'emploi (intensification du facteur travail), se traduit par une forte augmentation de la productivité du travail (+ 38 %) en Alsace, plus forte que dans la France de province.

À l'inverse, la productivité apparente du travail recule dans le secteur tertiaire marchand tandis que sur l'ensemble de la France de province elle se maintient. La croissance de la valeur ajoutée de ce secteur est faible dans la région, avec un rythme moins soutenu que celui de l'emploi.

L'industrie et le tertiaire marchand étaient les principaux moteurs du dynamisme économique régional durant les années 1990. Leur contribution à la croissance économique diminue sensiblement sur la période 2000-2007 : de 0,9 à 0,4 point par an dans les services marchands, de 0,6 à 0,2 point par an dans l'industrie. Les activités de commerce, transports, hébergement et restauration sont les plus touchées, leur contribution chute de 0,7 point par an avant 2000 à 0,1 point ensuite.

► Après 2000, la contribution des services à la croissance est divisée par deux



Sur la période 2000-2007, l'écart de croissance économique avec la métropole (- 0,7 point) ne s'explique que pour 0,1 point par les poids différenciés des secteurs d'activités dans la région. Le reste est le résultat d'une moindre croissance dans la plupart des activités. En particulier, la croissance dans le secteur des services marchands a été deux fois plus faible en Alsace.

Les «activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien», qui représentent un dixième de la valeur ajoutée, sont en recul au niveau régional (- 0,3 % en rythme annuel) alors qu'elles progressent de 2 % par an au plan métropolitain.

L'Alsace est la seule région en décroissance pour ces activités, qui incluent la recherche et le développement. Le secteur de la finance et de l'assurance progresse de 0,7 %, rythme deux points inférieurs à la progression nationale. Cette faible croissance du secteur, dont l'activité est largement à destination de la population résidente, concerne la plupart des régions du centre et de l'est de la France, au plus faible dynamisme démographique. En dehors des services, le secteur tertiaire marchand alsacien réalise une moins bonne performance dans les domaines de l'hébergement - restauration ainsi que du transport et entreposage.

Ces derniers sont en recul en Alsace (- 1,4 %) alors qu'ils progressent dans quasiment toutes les autres régions. Cela contraste avec les années 1990 durant lesquelles ils contribuaient fortement à la croissance.

Dans un contexte de forte diminution de ses emplois, l'industrie alsacienne enregistre de meilleurs résultats que les régions voisines également de tradition industrielle. Cependant, la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie est moins forte que dans les régions du sud de la France et de la façade atlantique. L'Alsace réalise de meilleurs résultats dans l'industrie agro-alimentaire. C'est également le cas pour la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques. (+ 4,4 % pour + 3,3 % en métropole), secteur porté par l'essor des technologies de l'information et de la communication. À l'inverse, la fabrication de matériels de transport est plus à la peine en Alsace qu'ailleurs tout comme celle d'autres produits industriels qui représente 10 % de la valeur ajoutée régionale.

De même pour le secteur de la construction, dont l'activité est cyclique, la période 2000-2007 correspond à une phase défavorable en Alsace.

On le voit, l'économie alsacienne, jadis parmi les plus dynamiques, peine à trouver des ressorts, en tous cas dans le « jeu économique national » traditionnel, comme au sein du « concert des régions françaises ». Le Haut Rhin a bien pris conscience de cet état de fait en misant avant tout sur les forces de ses territoires, des dynamiques voisines et de ses acteurs, et en promouvant un certain nombre d'actions structurantes fondées tant sur le local que sur le global.

ANNEXE 2

Finances : des résultats probants, rapport de la CRC

On peut constater des résultats probants à l'issue des transferts issus de la loi d'août 2004 : des coûts maîtrisés, une fiscalité réduite, comme permet de le souligner le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

Extraits du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en matière de dépenses de personnel

En tendance, après l'intégration de la quasi-totalité des personnels transférés, il est observé non seulement une décélération du rythme de progression de ces charges en toute fin de cycle, mais aussi sur l'exercice 2011, une réduction de 0,9 M€. Sur 2011 et 2012, le GVT est évalué en année pleine à 0,9 M€ et les avancements d'échelon à 0,5 M€. La collectivité applique pour l'ensemble de ses agents l'avancement d'échelon à la durée minimale. Entre 2010 et 2011, sans revalorisation des traitements de la fonction publique et mesures catégorielles, les dépenses de personnel ont donc augmenté de 0,9 %, avec la neutralisation de l'impact du remboursement des salaires des personnels du parc de l'équipement (1,7 M€).

Extraits du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en matière de dépenses routières

Les charges liées à la voirie départementale diminuent de 15,4 M€ à 10,8 M€ (sous-fonctions 621 « réseau routier départemental » et 622 « viabilité hivernale »), et ce malgré les transferts de réseaux. Les charges du réseau routier départemental (2 542 km) baissent, malgré son extension, de 4 M€ ; la viabilité hivernale et les aléas climatiques (- 0,5 M€). Le budget d'entretien de la voirie (article 61523) a diminué de 1,8 M€, mais surtout le département ne verse plus de subvention à l'Etat (1,2 M€ en 2006). Le recul des charges de voirie ne correspond pas à la situation moyenne observée entre 2006 et 2010 dans les départements de la strate du Haut-Rhin (+ 31,5 %).

En 2012, soit 8 ans après le vote de la loi d'août 2004, le Département du Haut-Rhin affiche des dépenses parmi les plus faibles en gestion courante et en personnel (ici en €/habitant)

Ratios 2012 CG Haut Rhin		Métropole (Hors Paris)	Ecart	RANG sur 95 départements de métropole
Dépenses de gestion courante	741 €	841 €	-11,89%	81
Dépenses de personnel	125 €	175 €	-28,57%	92

Les dépenses de personnel se situent au 4^{ème} plus faible rang national des départements de métropole.

Elles sont ainsi inférieures de 21 % aux dépenses des 28 départements métropolitains dont la population se situe entre 500 000 et 1 million d'habitants.

Ratios 2012 CG Haut Rhin		Strate 500_999 mille habitants	Ecart
Dépenses totales	966 €	994 €	-2,82%
Dépenses de fonctionnement	741 €	784 €	-5,48%
Dépenses d'investissement	225 €	210 €	7,14%
Dépenses de personnel	125 €	159 €	-21,38%

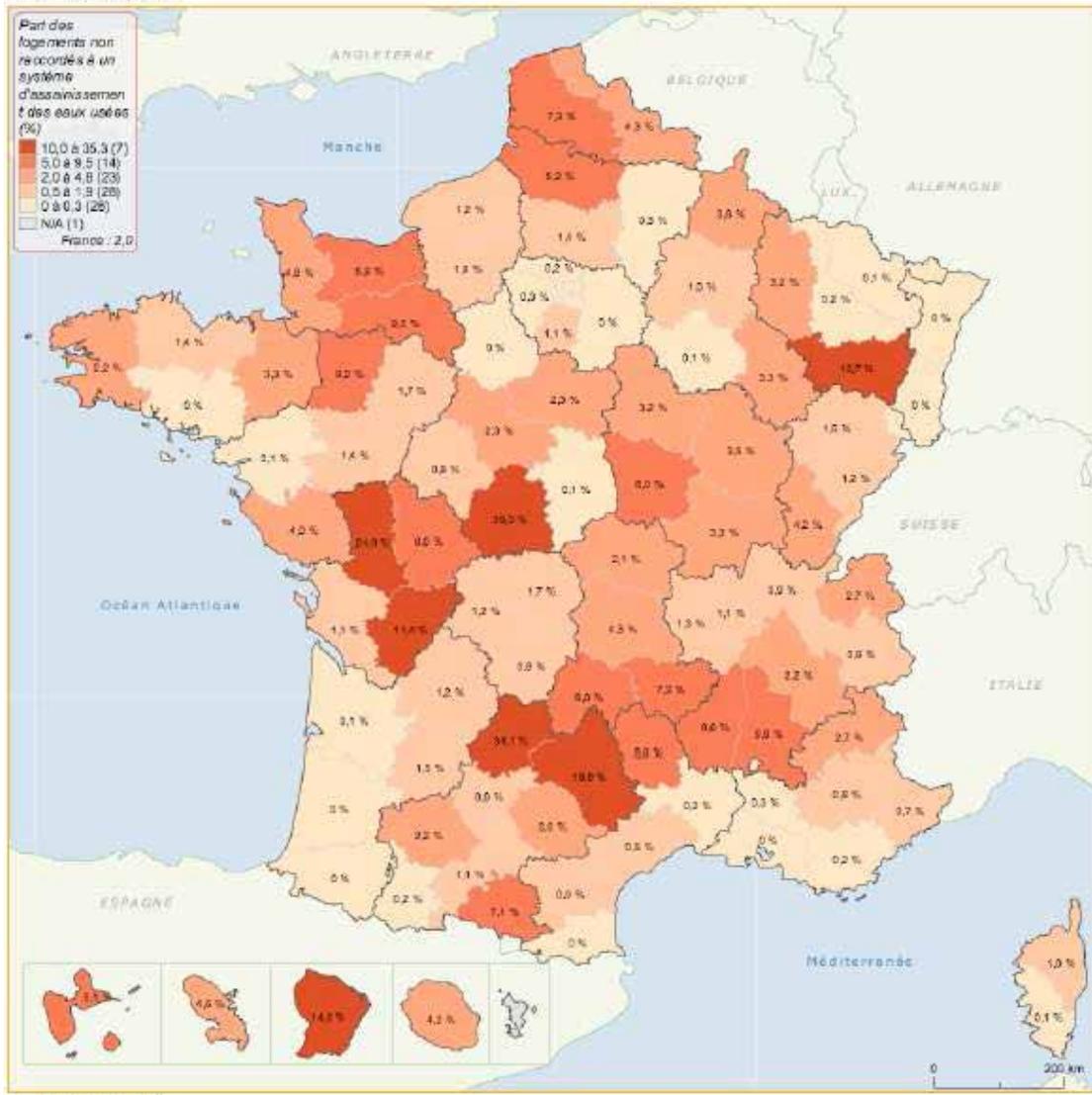
Autre conséquence de la qualité de gestion du Département du Haut Rhin : un taux du foncier bâti de près de 30 % inférieur au taux moyen de la strate.

Taux 2013 Foncier bâti CG Haut Rhin		Strate 500_999 mille habitants	Ecart
Taux du foncier bâti	12,35%	17,57%	-29,71%

**ILLUSTRATION : EQUIPEMENTS ET SERVICES DANS LES DOMAINES DE
COMPETENCES ACTUELS DU DEPARTEMENT**

Cette pression fiscale modérée n'empêche pas le territoire Haut-rhinois de bénéficier d'avantages indéniables en matière d'équipements, d'afficher des performances environnementales fortes et de soutenir un tissu associatif dense comme l'illustrent notamment les cartes suivantes :

Part des logements non raccordés à un système d'assainissement des eaux usées - source : CGDD / SOeS, SSP, Enquête "Eau assainissement", 2008



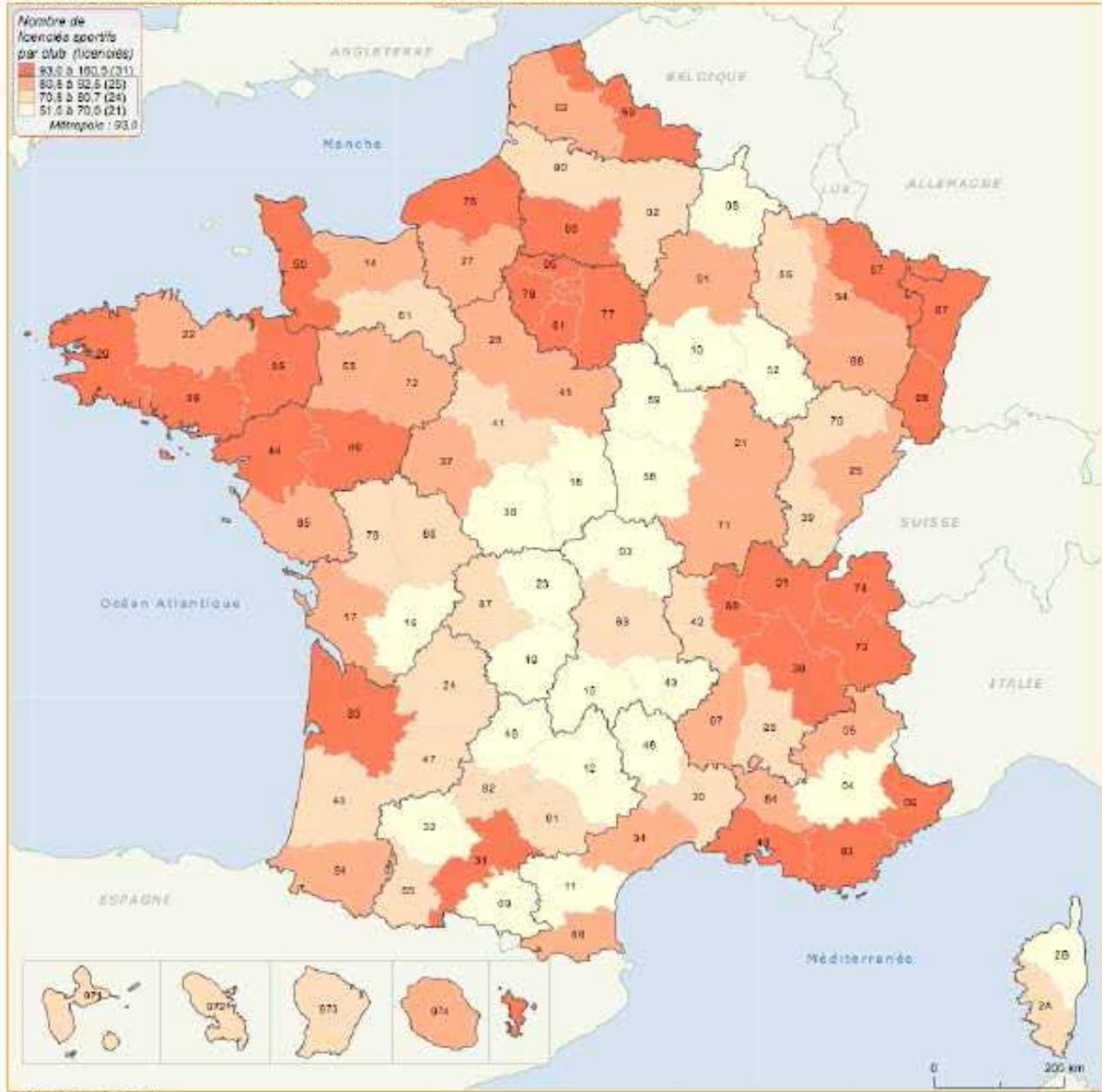
100 % des logements raccordés à un réseau d'assainissement collectif

Part de la population couverte par le haut débit - source : ORTEL(c) (TACTIS/IDATE), INSEE (RP), 2008 (Mai)



Accès au haut débit pour 99,7 % des ménages

Nombre de licenciés sportifs par club - source : Ministère chargé des sports - REG, 2012



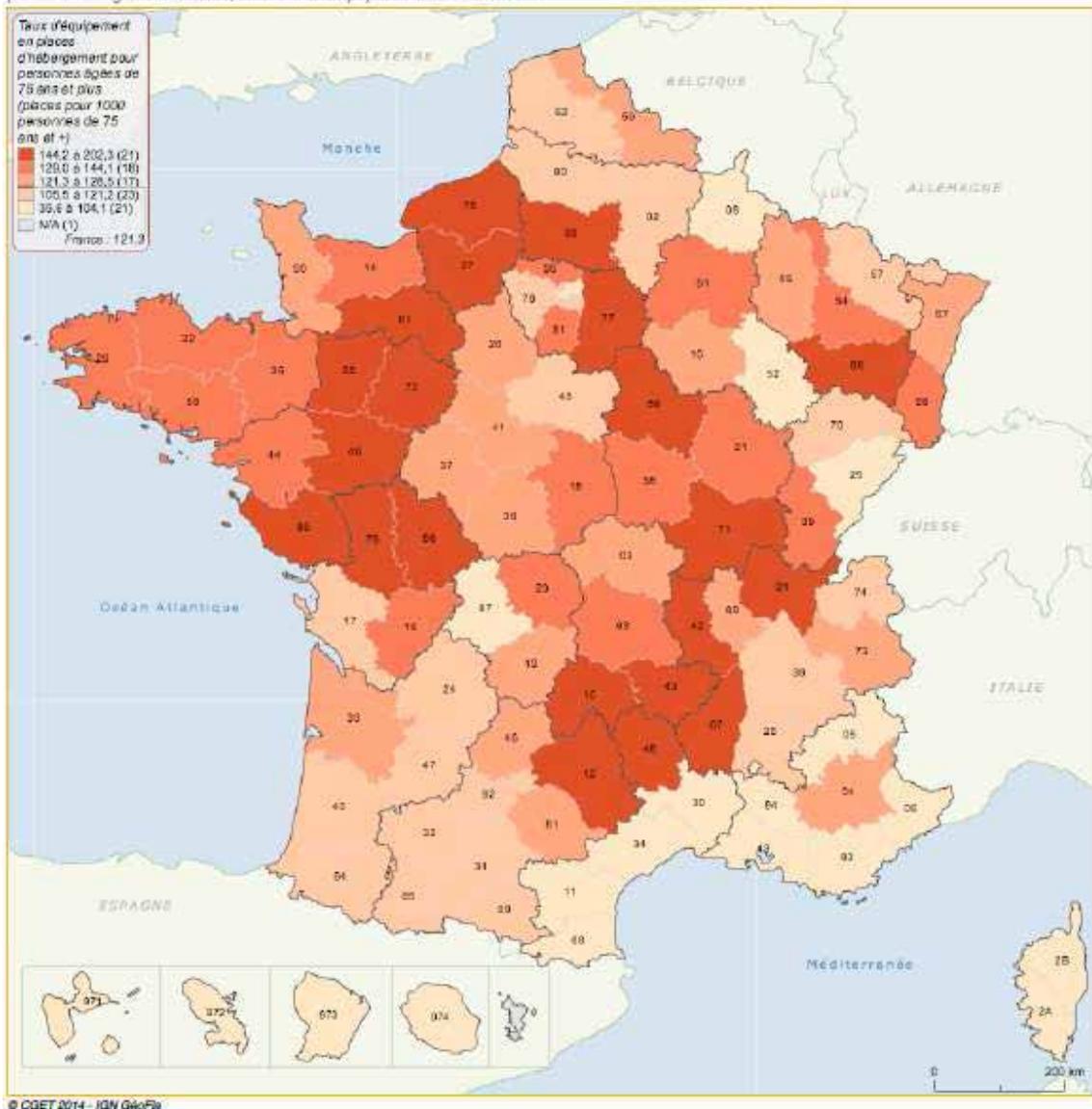
Un taux de licenciés sportifs parmi les plus élevés

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés - source : SOeG d'après ADEME, enquête Collecte, 2009



Un taux important de valorisation des déchets ménagers

Taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées de 75 ans et plus - source : Drees/ARS/DRJSCS, Statiss 2013 pour les places d'hébergement et Insee, estimations de population au 01/01/2013



*133,8 places d'hébergement pour les personnes âgées de plus de 75 ans
(Moyenne nationale : 121,3)*

Le poids de décisions étatiques au travers de deux exemples : Le R.S.A. et la réforme fiscale

Autres extraits du dernier rapport de la C.R.C. : un constat accablant pour le R.S.A.

Le R.M.I. – R.S.A : des dépenses en expansion

- L'insertion sociale et professionnelle avec le transfert au 1er janvier 2004 de la charge du RMI et de la gestion du contrat d'insertion – revenu minimum d'insertion (CI-RMA) : ce dispositif a été modifié à compter du 1^{er} juin 2009 avec la création du revenu de solidarité active (RSA) dont le financement se partage entre l'Etat et les départements de la manière suivante :
 - o Le RSA dit « de base » dont les départements supportent la charge du montant forfaitaire correspondant au RMI antérieur et à l'allocation parent isolé (API) ;
 - o Le RSA dit « chapeau » financé par l'Etat et qui correspond à la part cumulable avec les revenus d'activité

Au compte administratif 2011, ces charges représentaient 80 M€, dont 69,9 M€ d'allocations, dont 49 M€ pour le seul RMI.

Le R.M.I. – R.S.A : des recettes de compensation insuffisantes et stagnantes

Dans le détail, au sein des dépenses sociales, les charges liées aux RMI/RSA constituent le premier poste en matière d'aide sociale. Elles ont augmenté sous l'effet de la dégradation de la situation économique, mais aussi de l'élargissement progressif du périmètre des bénéficiaires.

Ainsi, les allocations (RMI et RMA, puis RSA) passent globalement de 52,6 M€ à 80 M€ (+ 52 %). Sur le plan national, la charge du RMI/RSA (7,8 Mds € - valeur 2011) a progressé de 16,4 %. Entre 2006 et 2011, le nombre de bénéficiaires a crû de 9 221 à 16 711. Le poids des allocations se maintient dans la charge globale à 87,3 % (sous-fonction 5-4 revenu minimum d'insertion). Les autres charges correspondent pour l'essentiel aux subventions (5,1 M€) et autres participations (4,2 M€), en accompagnement des dispositifs d'insertion.

Le département s'est vu transférer une part de la TIPP (article 7352, 40,7 M€), dans un premier temps à compter du 1er janvier 2004 (article 59 de la Loi de Finances pour 2004) pour compenser les charges liées au RMI. Cette part a été complétée du fait de l'insuffisance du financement du droit à compensation, à partir de 2008 par une autre, distincte de la TIPP/RMI, par application d'une fraction du tarif de la taxe aux quantités de carburant vendues chaque année sur l'ensemble du territoire. Sur les deux derniers exercices (2010/2011), non impactés par des changements de périmètre, le produit stagne.

De 2006 à 2011, l'ensemble des recettes mises en place pour compenser les charges transférées au titre notamment des allocations à la personne (APA, RMI/RSA et PCH), principalement la TSCA, TIPP, CNSA, FMDI, dotation APA s'élèvent à 358 M€ tandis que les charges à compenser atteignent 638,1 M€. Sur la période, le reste à charge pour les seules allocations (hors opérations de « recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale », 22,4 M€) est de 280 M€. La charge nette est de 62,5 M€ pour la seule année 2011. Les produits transférés n'ont progressé que de 10,7 %, les allocations de 12,6 %.

La réforme de la taxe professionnelle et le nouveau panier fiscal : un impact injuste et un coup sévère porté à l'autonomie financière du Département.

Quel bilan la Chambre Régionale tire-t-elle de la réforme fiscale ?

En conclusion du chapitre relatif au bilan de la réforme fiscale pour le Département du Haut-Rhin, la Chambre des Comptes écrit :

Pour conclure, la chambre dresse plusieurs constats :

- face à la relative faiblesse de la progression des bases de la taxe professionnelle pour le Haut-Rhin ($\Delta + 2,3$ %/an), le nouveau dispositif renforce l'atonie et l'inertie de ses ressources fiscales. D'une part, FNGIR et DCRTP sont figés, et feront perdre à terme du pouvoir d'achat à la collectivité. D'autre part, la progression de la CVAE et de l'IFER, qui remplacent l'ancienne TP (174,4 M€), ont un impact sur moins de la moitié du poids de l'impôt supprimé (80 M€) ;
- la progression des nouvelles ressources fiscales renforce la décorrélacion avec l'évolution des charges et en particulier des charges sociales. Entre 2007 et 2011, les allocations (APA, RMI/RSA et PCH) ont progressé de 10,9 % en rythme annuel ;
- avec ce nouveau panier de recettes, le pouvoir de modulation des taux du département du Haut-Rhin s'est sérieusement amenuisé (14,6 % environ de ses recettes réelles pour 46,8 % avant 2010) ;
- à l'avenir, son panier de ressources fiscales progressera donc sous l'effet du dynamisme de la valeur ajoutée, des bases de la taxe foncière et de l'éventuelle hausse du taux de cette dernière ;
- département « riche » en taxe professionnelle, le Haut-Rhin pâtit particulièrement d'un aspect de la réforme, les « effets taux ». En effet, deux collectivités levant le même produit avant la réforme, mais à partir de bases et de taux différents, avaient un potentiel fiscal différent. Après la réforme, le produit de remplacement est largement non modulable, et le potentiel financier ne traduit plus complètement les différences de potentiels fiscaux.

Ainsi, l'Etat n'a pas pris conscience, qu'en privant le Département d'un pouvoir fiscal – dont il usait avec parcimonie jusqu'alors- en le dotant de compensations figées sur les produits 2009 – F.N.G.I.R., D.C.R.T.P.- et en lui transférant des impôts dont le rendement était faible, alors que les charges sociales imposées progressaient à un rythme annuel à deux chiffres, il entraînerait les départements dans une dégradation inéluctable de leurs équilibres.

Au-delà, le Département du Haut-Rhin, dont les bases relevaient plus qu'ailleurs du secteur industriel –principal bénéficiaire de la suppression de la taxe professionnelle, se trouva en situation défavorable pour percevoir une cotisation sur la valeur ajoutée bien moindre sur ce secteur que pour le secteur tertiaire.

Son seul levier fiscal au travers du taux de la taxe foncière (foncier bâti) représente dorénavant moins de 15 % des recettes.

ANNEXE 3

« L'histoire s'écrit dans l'actualité »

Article le Moniteur publié le 15/10/2012

Agglomération de Bâle : les prémices d'une ville tri-nationale



Service urbanisme du canton de Bâle Ville - Au centre du projet 3Land, un quartier d'affaires remplace l'actuel port de Bâle.

Autour du point de rencontre entre la France, l'Allemagne et la Suisse, le Rhin structurera le quartier trinational 3Land, sur 425 ha. Les travaux préparatoires démarrent.

Engagé par Novartis sur la rive gauche du Rhin à la frontière franco-suisse, la dépollution et le démantèlement d'une station d'épuration industrielle prépare le terrain pour la première infrastructure symbolique du futur quartier 3land (trois pays) : construite par le conseil général du Haut-Rhin pour 1,73 million d'euros HT, une piste cyclable de 1,850 km reliera en 2015 la ville de Bâle à la passerelle des Trois Pays, qui franchit le Rhin entre Huningue (France) et Weil-am-Rhein (Allemagne).

Un calendrier contraint dicte le chantier de dépollution d'environ 20 millions de francs suisses (16,4 millions d'euros), engagé en juillet sous maîtrise d'œuvre d'Ingérop, et réalisé par Sita sur un site chargé en lindane : avant la fin de l'exploitation de la station d'épuration industrielle fixée au 1^{er} janvier prochain, une canalisation conduira les eaux usées vers une usine de traitement bâloise.



© Conseil général du Haut-Rhin - "Voie verte trinationale"

Un campus de 200 000 m²

Un échange de terrains entre le maître d'ouvrage français de la piste cyclable et Novartis a permis à l'industriel de privatiser une ancienne route départementale, désormais intégrée aux 200 000 m² du campus dessiné par le milanais Vittorio Magnano Lampugnani, et dont la réalisation mobilise 2,2 milliard de francs suisses entre 2000 et 2014.

Le long de la voie cyclable, le géant des biotechnologies entrouvrira l'accès à son site, dans un bâtiment dont l'agence bâloise Herzog & De Meuron a engagé le chantier cette année : un restaurant ouvert au public s'implantera au premier niveau de la direction du développement de l'industriel, dans un ouvrage composé de deux bâtiments empilés et reliés par une structure baptisée « le cerveau ». Sur le « sentier des poètes » où ils liront des textes dans les dialectes alsacien, bâlois et badois, les promeneurs pourront également découvrir les vestiges celtes du noyau protohistorique de Bâle, révélé par les fouilles archéologiques.

Les ponts de Rheinhattan

De l'autre côté du fleuve, le canton de Bâle Ville se donne 18 mois de concertation pour affiner le programme de l'île de Rheinhattan, noyau central du futur quartier trinational. Auteurs des études préalables, les agences Herzog & De Meuron, MVRDV (Pays-Bas) et EM2N (Zürich) rivalisent d'audace pour dessiner le front urbain rhénan, au sud de la frontière allemande. A court terme, ce projet implique un chantier évalué à 70 millions de francs suisses : reformaté pour le transport de conteneurs, le port de Bâle se déplacera vers la voie ferrée et l'autoroute reliant la Suisse à l'Allemagne.

L'échéance de 18 mois s'impose aussi aux six études pilotées par l'Eurodistrict trinational de Bâle, avec MVRDV, pour affiner la planification du quartier 3land. L'Union européenne et les trois pays se partagent les 600 000 euros engagés pour ces études, dont 125 000 apportés par la France. « Lors de la clôture de l'exposition internationale IBA Basel en 2020, les contours du projet seront connus, et notamment les trois ponts qui donneront accès à Rheinattan », annonce Hans-Peter Wessels, ministre des Transports et de l'Urbanisme de Bâle Ville.

Entre la France et la Suisse via l'île de Rheinattan, deux ouvrages concilieront piétons, cyclistes, automobiles et tramway. Côté français et à moyen terme, ce franchissement du Rhin aboutira, selon le Masterplan de MVRDV, à un quartier résidentiel d'un millier de logements, candidat à l'extension du campus Novartis, et déjà surnommé « Le quartier du diamant », en raison de sa géométrie et de son environnement prestigieux.

Défi historique

Engagé aux côtés de Bâle, Huningue et Weil-am-Rhein dans la « convention de planification » signée en septembre pour coordonner le projet urbain, le président du conseil général du Haut-Rhin espère que le futur conseil unique d'Alsace prendra conscience des enjeux : « L'Alsace se construira dans cet espace trinational, ou alors elle passera à côté de l'histoire », prédit Charles Buttner.



© Service urbanisme du canton de Bâle Ville - L'agence d'architecture et d'urbanisme néerlandaise MVRVD planifie un quartier de ville tri-national centré sur le Rhin

ANNEXE 4

« Ce n'est pas en supprimant les départements que l'Etat se modernisera », tribune de Charles Buttner dans un article Le Monde paru le 16/04/2014

Alors que, le 7 avril 2013, l'Alsace disait non à la fusion de ses collectivités par référendum, le millefeuille territorial est accusé, plus que jamais, en France, de tous les maux. Il l'est d'autant plus en ce lendemain de débâcle électorale socialiste aux élections municipales. En effet, le pouvoir municipal incarne désormais un véritable contre-pouvoir face au gouvernement. Manuel Valls, premier ministre, acte aussitôt une réforme territoriale de fond dans son discours de politique générale. Le « combat » se retourne donc bien vers ce qui structure la France depuis des décennies.

Le ressac et le mouvement de balancier, illustrés par les résultats aux municipales, trouvent leur victime expiatoire : le local. Pour gouverner, il est des recettes connues : déstabiliser l'ennemi en permanence, opposer les uns aux autres. C'est ainsi qu'on tire les marrons du feu en incarnant la synthèse. Mais sur quoi se fonde M. Valls pour des annonces à l'emporte-pièce ? Faut-il prononcer des sentences comme « fusion », « suppression » pour que la parole politique soit entendue et ne soit plus une langue morte comme le déplore, à juste titre, paradoxalement, le premier ministre ?

DES ÉLUS DE TERRAIN EXASPÉRÉS

Ce n'est pas parce que l'on va supprimer des collectivités locales que les dépenses liées aux services et prestations aux habitants disparaîtront. Il faudra toujours payer le revenu de solidarité active (RSA), construire des routes, des lycées et des collèges !

Les élus sont effectivement en mutation, sans cumul, sans canton, sans région. Ils font face à une abstention qui n'a plus rien de folklorique. Le peuple les range dans la catégorie « j'aime plus ». Les élus de terrain sont exaspérés par leur investissement quotidien, le harcèlement démocratique des mécontents sur le terrain et les aléas baroques des responsables nationaux. Entachés du « tous pourris » enrichi d'un « tous inutiles », il n'est plus question de se taire pour les élus des territoires. « C'est tellement vide à Paris », me disait un habitant de Colmar. Il faudra ajouter « c'est tellement loin ». Tout est fait, avec méthode, pour enlever un visage de proximité au travail de la démocratie.

On le constate clairement : l'Etat, l'administration centrale, les médias ne parlent plus de la même réalité, celle que vivent les Français et les élus locaux, les proches, les réels. La représentation nationale a cessé de jouer son rôle de courroie de transmission. Le pays n'est plus en phase. Le peuple a pourtant donné tous les signes d'alerte possibles depuis trente ans. Les votes protestataires, le choc de la présidentielle d'avril 2002, le rejet de la Constitution européenne en 2005 qui vont de pair avec une abstention grandissante à chaque élection ou presque !

Le peuple, trop souvent déçu, ne s'oppose plus avec gouaille, n'attaque plus au café du coin les élus en place, se détourne même du scrutin municipal et regarde la politique comme un réseau social à la langue de bois qui mettrait en ligne des photos de couper de ruban et des langages taris sans intérêt. Je ne veux pas être de ce bois.

POUR UN RETOUR À LA RAISON

La fracture se creuse toujours plus entre le national et le local, l'apparence et le tangible, dans une France « village Potemkine ». Président du conseil général du Haut-Rhin, j'écris pour un retour à la raison, au sens de l'Etat, au sens des territoires. Le pouvoir de proximité permet justement le rapprochement entre les représentants et les représentés. Si le débat sur l'organisation territoriale est nécessaire, il n'est plus acceptable que des ministres disposent, sans concertation, de nos organisations territoriales comme une multinationale délocaliserait ou réorganiserait ses succursales !

Quand la tête est malade, on ne commence pas par soigner les membres. Le blocage principal reste, au XXI^e siècle, l'Etat centralisateur. Si les collectivités semblent calcifiées, alors qu'on est bien loin d'un « désert français » comprenant nos métropoles, territoires périurbains et campagnes, toujours plus adaptables et créatifs, c'est parce que l'Etat bloque la décentralisation réelle et les moyens de sa mise en œuvre : davantage de transferts de charges, moins de dotations de l'Etat, baisse drastique annoncée de la dotation globale de fonctionnement (DGF), absence d'autonomie réglementaire locale, trop-plein de réglementations nationales.

Le manque de confiance archaïque du pouvoir central dans les élus locaux et la crise économique constituent le socle argumentaire de l'Etat pour radicaliser la recentralisation. En augmentant la dépense publique avec son armée de « normateurs », en étouffant nos budgets et nos investissements, nos idées pour des solutions locales, en déstabilisant l'architecture des collectivités qui ne savent plus qui elles représenteront demain comme populations : grandes régions, grands cantons, grandes métropoles, grandes communes regroupées, grands schémas régionaux ? L'Etat se déguise en sauveur alors qu'il est un pompier pyromane. Il n'a pourtant rien à gagner d'une classe politique sous Prozac et sans projets. De l'autre côté, le Front national se sent ragaillardi.

ASSURER DAVANTAGE DE MISSIONS DE PROXIMITÉ

Le gouvernement semble sourd à l'évolution du monde et personne ne semble plus chuchoter à l'oreille du président. Devant ce constat, l'environnement de proximité trouve plus que jamais sa légitimité. Il constitue même un *mos maiorum* (« mode de vie, code non écrit, valeurs des ancêtres ») local sur lequel on peut construire une nouvelle territorialité. Si les grandes régions ont une dimension stratégique nécessaire, il faudra encore davantage assurer les missions de proximité, sous peine de régression démocratique. Si les départements sont supprimés, nul doute qu'il s'avérera rapidement indispensable de les remplacer par une structure d'une taille à peu près identique, à l'instar de tous les pays qui nous entourent.

Nous devons aussi collectivement intégrer les nouveaux systèmes de valeurs des sociétés «mobiles» «horizontales» «rapides» et autres familles de réseaux de l'e-révolution pour faire évoluer nos visions. Internet fait de la proximité – ce que les politiques faisaient –, même plus vite (plate-forme d'échanges, mobilisation, blogs et débats, mises en lien, services...). Il faut donc retrouver une plus-value à l'action publique plutôt que de laisser les citoyens agir entre eux, hors de la sphère publique empâtée de laquelle on veut encore les éloigner.

Les réformes d'en haut ne satisfont plus, d'ailleurs, ni les Français, citoyens aguerris de démocratie, informés et curieux, ni les élus de la République française. Les jeunes générations piétinent à l'idée de ne pouvoir mettre en œuvre un mode d'organisation «distribué», selon l'expression du philosophe Michel Puech, inspiré de la société du Web.

Face à ces mutations, les élus locaux ne doivent pas faire du désengagement de l'Etat le seul programme d'une collectivité nationale de pleureuses. Il faut offrir de vraies alternatives. La décentralisation est en phase avec notre époque d'intelligence connective. Elle est même son pendant en matière de gouvernance. A l'Etat d'incarner, à nouveau, les fonctions régaliennes et de détruire ses propres Bastille mentales. Pourquoi pas des inter-collectivités, des contrats d'objectifs, des collectivités virtuelles tests ? La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ? Pourquoi ne pas devenir polycentrique ? Fédéral ?

L'Etat doit cesser le « local bashing » et la bunkérisation d'un entre-soi dangereux. Les Français sont tristes face à la parole publique sans valeur, à l'abandon de l'intuition collective, à des élus gestionnaires sans personnalité ! Comme élu territorial, je ne veux plus recevoir de l'Etat des devoirs de faire et de penser, mais des pouvoirs de faire.

Tribune de Charles Buttner, Président du conseil général du Haut-Rhin

Charles Buttner

Président du conseil général du Haut-Rhin

A lors que, le 7 avril 2013, l'Alsace disait non à la fusion de ses collectivités par référendum, le millefeuille territorial est accusé, plus que jamais, en France, de tous les maux. Il l'est d'autant plus en ce lendemain de débâcle électorale socialiste aux élections municipales. En effet, le pouvoir municipal incarne désormais un véritable contre-pouvoir face au gouvernement. Manuel Valls, premier ministre, acte aussitôt une réforme territoriale de fond dans son discours de politique générale. Le « combat » se retourne donc bien vers ce qui structure la France depuis des décennies.

Le ressac et le mouvement de balancier, illustrés par les résultats aux municipales, trouvent leur victime expiatoire : le local. Pour gouverner, il est des recettes connues : déstabiliser l'ennemi en permanence, opposer les uns aux autres. C'est ainsi qu'on tire les marrons du feu en incarnant la synthèse. Mais sur quoi se fonde M. Valls pour des annonces à l'emporte-pièce ? Faut-il prononcer des sentences comme « fusion », « suppression » pour que la parole politique soit entendue et ne soit plus une langue morte comme le déplore, à juste titre, paradoxalement, le premier ministre ?

Ce n'est pas parce que l'on va supprimer des collectivités locales que les dépenses liées aux services et prestations aux habitants disparaîtront. Il faudra toujours

payer le revenu de solidarité active (RSA), construire des routes, des lycées et des collèges !

Les élus sont effectivement en mutation, sans cumul, sans canton, sans région. Ils font face à une abstention qui n'a plus rien de folklorique. Le peuple les range dans la catégorie « j'aime plus ». Les élus de terrain sont exaspérés par leur investissement quotidien, le harcèlement démodé des mécontents sur le terrain et les aléas baroques des responsables nationaux. Entachés du « tous pourris » enrichi d'un « tous inutilisés », il n'est plus question de se taire pour les élus des territoires. « C'est tellement vite à Paris », me disait un habitant de Colmar. Il faudra ajouter « c'est tellement loin ». Tout est fait, avec méthode, pour enlever un visage de proximité au travail de la démocratie.

On le constate clairement : l'Etat, l'administration centrale, les médias ne parlent plus de la même réalité, celle que vivent les Français et les élus locaux, les proches, les réels. La représentation nationale a cessé de jouer son rôle de courroie de transmission. Le pays n'est plus en phase. Le peuple a pourtant donné tous les signes d'alerte possibles depuis trente ans. Les votes protestataires, le choc de la présidentielle d'avril 2002, le rejet de la Constitution européenne en 2005 qui vont de pair avec une abstention grandissante à chaque élection ou presque ! Le peuple, trop souvent déçu, ne s'oppose plus avec gouaille, n'attaque plus au café du coin les élus en place, se détourne même du scrutin municipal et regarde la politique comme un réseau social à la langue de bois qui mettrait en ligne des photos de couper de ruban et des langages taris sans intérêt. Je ne veux pas être de ce bois.

La fracture se creuse toujours plus entre le national et le local, l'apparence et le tangible, dans une France « village Potemkine ». Président du conseil général du Haut-Rhin, j'écris pour un retour à la raison, au sens de l'Etat, au sens des territoires. Le pouvoir de proximité permet justement le rapprochement entre les représentants et les représentés. Si le débat sur l'organisation territoriale est nécessaire, il n'est plus acceptable que des ministres disposent, sans concertation, de nos organisations territoriales comme une multinationale délocaliserait ou réorganiserait ses succursales !

Tout est fait, avec méthode, pour enlever un visage de proximité au travail de la démocratie

Quand la tête est malade, on ne commence pas par soigner les membres. Le blocage principal reste, au XXI^e siècle, l'Etat centralisateur. Si les collectivités semblent calcifiées, alors qu'on est bien loin d'un « désert français » comprenant nos métropoles, territoires périurbains et campagnes, toujours plus adaptables et créatifs, c'est parce que l'Etat bloque la décentralisation réelle et les moyens de sa mise en œuvre : davantage de transferts de charges, moins de dotations de l'Etat, baisse drastique annoncée de la dotation globale de fonctionnement (DGF), absence d'auto-nomie réglementaire locale, trop-plein de réglementations nationales.

Le manque de confiance archaïque du

politiques faisaient - même plus vite (plate-forme d'échanges, mobilisation, blogs et débats, mises en lien, services...). Il faut donc retrouver une plus-value à l'action publique plutôt que de laisser les citoyens agir entre eux, hors de la sphère publique empâtée de laquelle on veut encore les éloigner. Les réformes d'en haut ne satisfont plus, d'ailleurs, ni les Français, citoyens aguerris de démocratie, informés et curieux, ni les élus de la République française. Les jeunes générations prêtent à l'idée de ne pouvoir mettre en œuvre un mode d'organisation « distribué », selon l'expression du philosophe Michel Puech, inspiré de la société du Web.

Face à ces mutations, les élus locaux ne doivent pas faire du désengagement de l'Etat le seul programme d'une collectivité nationale de pieuses. Il faut offrir de vraies alternatives. La décentralisation est en phase avec notre époque d'intelligence connective. Elle est même son pendant en matière de gouvernance. A l'Etat d'incarner, à nouveau, les fonctions régaliennes et de détruire ses propres Bastilles mentales. Pourquoi pas des inter-collectivités, des contrats d'objectifs, des collectivités virtuelles tests ? La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datari) ? Pourquoi ne pas devenir polycentrique ? Fédéral ?

L'Etat doit cesser le « local bashing » et la bunkérisation d'un entre-soi dangereux. Les Français sont tristes face à la parution collective, à des élus gestionnaires sans personnalité ! Comme élu territorial, je ne veux plus recevoir de l'Etat des devoirs de faire et de penser, mais des pouvoirs de faire. ■

Le Front national se sent ragailardé. Le gouvernement semble sourd à l'évolution du monde et personne ne semble plus chuchoter à l'oreille du président. Devant ce constat, l'environnement de proximité trouve plus que jamais sa légitimité. Il constitue même un *mos maiorum* (« mode de vie, code non écrit, valeurs des ancêtres ») local sur lequel on peut construire une nouvelle territorialité. Si les grandes régions ont une dimension stratégique nécessaire, il faudra encore davantage assurer les missions de proximité, sous peine de régression démocratique. Si les départements sont supprimés, nul doute qu'il s'avèrera rapidement indispensable de les remplacer par une structure de tous les pays qui nous entourent.

Nous devons aussi collectivement intégrer les nouveaux systèmes de valeurs des sociétés « mobiles » « horizontales » « rapi-des » et autres familles de réseaux de l'évolution pour faire évoluer nos visions. Internet fait de la proximité - ce que les

Service Reprographie et Atelier Graphique du Conseil Général
Mars 2015

Maquette et mise en page : Benoît GACHON/Couverture : Laure GALIER - crédits photos : Édith MARBACH/Thinkstock®

... 1982... 1985... 1988... 1992... 1994...

Haute-Alsace, un temps d'avance
Actions et perspectives

Document de transmission - Mars 2015